

Annexe A5 Attestation de propriété du terrain

Bayeux, le 20 mai 2022

27 MAI 2022

Groupe ZIEGLER / SCI THEIX
RTE D'ARROMANCHES
BP 143
14 400 SAINT VIGOR LE GRAND

BORDEREAU D'ENVOI

N/Réf. : Benv0149-2022

Objet : Additif Groupe ZIEGLER / SCI THEIX

Désignation des pièces	Observations
<p>Veillez trouver ci-joints le document relatif à l'acquisition de la parcelle ZE5/ZE145/ZE146/ZE150/ZE152 sur la ZAC des Lonchamps.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception,</p> <p>Cordialement.</p>	<p>Ce document vous sera nécessaire lors de votre dépôt de permis de construire.</p>

Le Service Développement Economique



Bayeux intercom

27 MAI 2022

ADDITIF

**AU CCCT APPROUVÉ PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNE DE COMMUNES
BAYEUX INTERCOM
LE 11 février 2009
CONCERNANT LA ZAC des « LONGCHAMPS »**

Article 1: En application de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme et du CCCT concernant la ZAC des « Longchamps », il est indiqué ci-après le nombre de mètres carrés de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée.

Nom de l'acquéreur	SCI THEIX (Groupe ZIEGLER)
Adresse du terrain cédé	ZAC des Longchamps, tranche 2
Secteur au PLUI	UEa
Référence cadastrale	ZE 5 / ZE 145 / ZE 146 / ZE 150 / ZE 152
Superficie de la parcelle	ZE 5 (1 338 m ²) / ZE 145 (11 821m ²) / ZE 146 (11 238m ²) / ZE 150 (3 417 m ²) / ZE 152 (5 956m ²) Soit un total de 34 320m ²
Surface de plancher	17 160 m ²
Nature du programme	Industriel

Article 2: Les autres clauses du CCCT de la ZAC des « Longchamps » **approuvé le 11 février 2009** demeurent inchangées

Lu et approuvé
A Bayeux, le 20 mai 2022
Le Président de Bayeux INTERCOM

Annexe A6 Etude VRD

Fiche de synthèse de dimensionnement d'ouvrage de rétention et d'infiltration

PROJET: ZIEGLER - Construction d'un bâtiment de stockage et d'une messagerie

PARAMETRES DE CALCUL:

Coefficients de MONTANA: Météo France CAEN-CARPIQUET - T(ans) 30 Statistiques 1982 - 2021- T(ans) 100 Statistiques 1982 - 2018

T(ans) 30 (6 min-30 min)	a= 4,754	b= 0,480
T(ans) 30 (1h - 48h)	a= 16,300	b= 0,462
T(ans) 100 (6 min-30 min)	a= 5,686	b= 0,475
T(ans) 100 (1h - 48h)	a= 17,843	b= 0,779

Surface d'infiltration =	75,00 m ²
Coefficient d'infiltration=	5,00E-07 m/s
Débit d'infiltration =	0,04 l/s
Débit de fuite autorisé sur espace public =	10,30 l/s
Débit de fuite TOTAL =	10,34 l/s

Surfaces collectées		
Chaussées VL+PL en enrobé	1,151	ha
Espace verts	0,495	ha
Aire +chemin béton + bassin étanche	0,792	ha
Toitures	0,995	ha
Surface total (ha)=	3,432	ha
Surface active(ha)=	3,020	ha
Coeff de ruissellement=	0,88	

Calcul du volume utile (méthode des pluies), prise en compte de la durée de pluie la plus défavorable

	T(ans) 30	T(ans) 100
durée de pluie (min)	604,35	853,26
Volume utile (m3)	1397,86	1865,49
Temps de vidange (min)	2254	3008

Principe des ouvrages

Ouvrage	Type	Côte fond d'ouvrage *	Côte niveau haut fonctionnement rétension eaux incendie	Côte niveau haut fonctionnement rétension pluvial sur pluie de 30 ans	Côte niveau haut fonctionnement rétension pluvial sur pluie de cent ans	Total volume de stockage eau incendie (m3)	Total volume de stockage 30 ans (m3)	Total volume de stockage 100 ans (m3)
Bassin 1	ouvert étanche	63,55				1096	921	1096
Bassin 2	ouvert infiltration	63,55					458	583
Canalisations en charge			66,9	66,61	66,9		99,6	193
Rétensions des quais de dépotage	ouvert étanche	66,68						114
Volume total						1096	1478,6	1986

Dans le cas d'un pluie d'occurrence de 30 ans, la somme des volumes des bassin et des canalisations en charge ont un volume cumulé de 1478 m3 pour un volume de pluie calculé de 1397m3 à la côte de niveau eaux de 66,61, ce qui fait une marge de 81m3.

Dans le cas d'un pluie d'occurrence de 100 ans, la somme des volumes des bassin , des canalisations en charge ainsi que ont un volume cumulé de 1986 m3 pour un volume de pluie calculé de 1865m3 à la côte de niveau haut de 66,90, ce qui fait une marge de 121 m3. Le côte de débordement des bassin est à 67,00 ce qui permet une sécurité supplémentaire de 10 cm avanty rejet en aval.

PLAN D'EAU
Bases de calcul
 Calculé sur : Surface Projet
 Altitude de remplissage : 66.90m
Résultats
 Volume de remplissage : 36.656
 Surface de remplissage : 797.02
 Hauteur maximum de remplissage : 0.09m
 Altitude de remplissage : 66.90m

PLAN D'EAU
Bases de calcul
 Calculé sur : Surface Projet
 Altitude de remplissage : 66.90m
Résultats
 Volume de remplissage : 47.474
 Surface de remplissage : 1010.09
 Hauteur maximum de remplissage : 0.09m
 Altitude de remplissage : 66.90m

PLAN D'EAU
Bases de calcul
 Calculé sur : Surface Projet
 Altitude de remplissage : 66.99m
Résultats
 Volume de remplissage : 583.638
 Surface de remplissage : 354.06
 Hauteur maximum de remplissage : 3.44m
 Altitude de remplissage : 66.99m

PLAN D'EAU
Bases de calcul
 Calculé sur : Surface Projet
 Altitude de remplissage : 66.90m
Résultats
 Volume de remplissage : 1096.667
 Surface de remplissage : 635.29
 Hauteur maximum de remplissage : 3.35m
 Altitude de remplissage : 66.90m

PLAN D'EAU
Bases de calcul
 Calculé sur : Surface Projet
 Altitude de remplissage : 66.75m
Résultats
 Volume de remplissage : 20.635
 Surface de remplissage : 499.19
 Hauteur maximum de remplissage : 0.09m
 Altitude de remplissage : 66.75m

PLAN D'EAU
Bases de calcul
 Calculé sur : Surface Projet
 Altitude de remplissage : 66.90m
Résultats
 Volume de remplissage : 11.966
 Surface de remplissage : 254.59
 Hauteur maximum de remplissage : 0.09m
 Altitude de remplissage : 66.90m

Basin d'infiltration
 Fond bassin 66.50 NGF
 Volume rétention EP : 456 m³
 NPHE : 66.61 NGF
 Alt. 66.66

Basin étanche EPV - incendie
 Fond bassin 63.54 NGF
 Volume rétention EP : 921 m³ NPHE : 66.61 NGF
 ou volume rétention eaux d'incendie : 1096 m³ NPHE : 66.96 NGF

PC

ZIEGLER BAYEUX

Construction d'une plateforme logistique
 à SAINT MARTIN DES ENTRES

SIMULATION D'INNONDATION SUR UNE PLUIE D'OCCURENCE CENTENALE

IND	DATE	MODIFICATION	DES	VERIF
A	07/07/21	Edition initiale du plan	ST	ST

MAITRISE D'OEUVRE
AGENCE DE CAEN
 37 rue des Compagnons
 14000 CAEN
 02 31 53 36 10
 agence.caen@agcaen.fr
 www.agcaen.fr

Tecam
 INNOVATION

AGENCE DE CAEN
 37 rue des Compagnons
 14000 CAEN
 02 31 53 36 10
 agence.caen@agcaen.fr
 www.agcaen.fr

File : 620042_A015_0000 PLANIMETRIE REF 93 - 004
 Date d'édition : 12/04/2023 ALTIMETRIE : Système NGF (IGN 69)
 INDICE A Echelle : 1/250

Nos agences : Fouquier - Brest - Caen - Cherbourg en Cotentin
 Granville - Guingamp - Le Mans - Nantes - Rennes

Annexe A7 Comptes Sociaux ZIEGLER 2021

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00387

Numéro SIREN : 354 500 225

Nom ou dénomination : ZIEGLER FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2022 sous le numéro de dépôt 20023

2022 5020023

ZIEGLER FRANCE SA

F_BI_RN_IS

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 354500225 Code activité (NAF) 634C

Désignation et adresse

SA ZIEGLER FRANCE

TRANSPORTS DE MARCHANDISES

0001 AVENUE KONRAD ADENAUER

RONCQ 59223

Téléphone

Dépôt normal ou provisoire de la déclaration : NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF) IS1

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal : RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS) IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N : 01/01/2021

Date de clôture de l'exercice ou période N : 31/12/2021

Durée de l'exercice ou période N : 12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 31/12/2020 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 : 12 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

[Signature]

Ziegler France SA
Président Directeur Général



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	
Si PME innovantes cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société: ZIEGLER FRANCE SA			SIRET	35450022500561	
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:		
0001 AVENUE KONRAD ADENAUER RONCQ 59223					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/91					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SA BALSPEED FRANCE 1 AV KONRAD ADENAUER RONCQ 59223 SIRET 380183657					
B ACTIVITE					
Activités exercées	TRANSPORTS DE MARCHANDISES			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal	325 310			Bénéfice imposable à 15%	
Déficit				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Société d'investissement immobilier côtée	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="text"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notices de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS/CBC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre :					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé		
ECF			Désignation du prestataire		
Nom et adresse du comptable:			Nom et adresse du conseil:		
S/I: <input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		
(Société indépendante) :			Tél :		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:					
Visa : CGA <input type="checkbox"/>	Visa : Viseur conventionné <input type="checkbox"/>		N° d'agrément :		
Nom :			Tél :		
Adresse :					

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois

Adresse de l'entreprise : AVENUE KONRAD ADENAUER 59223 RONCQ

Durée de l'exercice précédent

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le,	Exercice N-1		
		Brut	Amortissements, provisions	31/12/2021	Net		
		1	2	3	4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
		Frais d'établissement					
		CX	CQ				
		Frais de développement					
		AF	AG	4 595 032	4 543 727	51 305	57 505
		Concessions, brevets et droits similaires					
	AH	AI	21 492 004	4 507 622	16 984 382	17 734 382	
	Fonds commercial (1)						
	AJ	AK	35 800	14 773	21 026	32 962	
	Autres immobilisations incorporelles						
AL	AM						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
AN	AO	11 200	11 200				
Terrains							
AP	AQ	1 429 947	1 076 864	353 083	407 049		
Constructions							
AR	AS	1 430 140	1 236 008	194 132	165 695		
Installations techniques, matériel et outillage industriels							
AT	AU	14 392 108	10 483 151	3 908 956	3 360 631		
Autres immobilisations corporelles							
AV	AW	59 273		59 273			
Immobilisations en cours							
AX	AY						
Avances et acomptes							
CS	CT						
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence							
CU	CV	14 544 818	50 000	14 494 818	14 494 818		
Autres participations							
BB	BC						
Créances rattachées à des participations							
BD	BE	34 497		34 497	32 424		
Autres titres immobilisés							
BF	BG						
Prêts							
BH	BI	2 246 566		2 246 566	1 899 741		
Autres immobilisations financières							
TOTAL (II)	BJ	60 271 389	21 923 347	38 348 042	38 185 211		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	197 836	197 836	229 659	
		Matières premières, approvisionnements					
		BN	BO				
		En cours de production de biens					
		BP	BQ				
	En cours de production de services						
	BR	BS					
	Produits intermédiaires et finis						
	BT	BU					
	Marchandises						
BV	BW						
Avances et acomptes versés sur commandes							
BX	BY	84 036 189	1 210 026	82 826 163	58 729 140		
Clients et comptes rattachés (3)							
BZ	CA	25 576 059		25 576 059	29 633 692		
Autres créances (3)							
CB	CC						
Capital souscrit et appelé, non versé							
CD	CE						
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)							
CF	CG	3 661 921		3 661 921	1 662 045		
Disponibilités							
CH	CI	4 701 708		4 701 708	1 424 976		
Charges constatées d'avance (3)							
TOTAL (III)	CJ	118 173 716	1 210 026	116 963 690	91 679 514		
Comptes de Régularisation	CW						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	CM						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
CN		249 373		249 373	48 105		
Écarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	178 694 479	23 133 373	155 561 106	129 912 831		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :			
CP		CP		CR			
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 17 500 000)	DA	17 500 000	17 500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	17	17	
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK)	DC			
	Réserve légale (3)		DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG			
	Report à nouveau		DH	(8 707 029)	(6 954 541)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 420 167	(1 752 488)	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées		DK			
	TOTAL (I)		DL	10 213 155	8 792 988	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	1 653 591	1 595 587	
	Provisions pour charges		DQ			
	TOTAL (III)		DR	1 653 591	1 595 587	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	56 231 353	47 709 049	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	50 821	449 639	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	51 201 176	43 095 868	
	Dettes fiscales et sociales		DY	29 271 087	22 458 836	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	20 442	77 165	
	Autres dettes		EA	5 711 204	4 660 202	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	1 201 826	742 038	
	TOTAL (IV)		EC	143 687 914	119 192 801	
	Écarts de conversion passif (V)		ED	6 445	331 454	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	155 561 106	129 912 831	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	133 994 906	107 743 162	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	44 920 713	36 624 966		

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOI-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise :		ZIEGLER FRANCE SA						Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N						Exercice N-1	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	225 638	FB		FC	225 638	187 933	
	Production vendue	biens	FD		FE		FF		
		services	FG	236 321 937	FH	172 607 614	FI	408 929 551	313 755 132
	Chiffres d'affaires nets	FJ	236 547 576	FK	172 607 614	FL	409 155 190	313 943 065	
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN		50 000	
	Subventions d'exploitation					FO	51 787	22 094	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	1 516 053	2 506 733	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 076 697	957 410	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	411 799 728	317 479 304
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS			
	Variation de stock (marchandises)					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	2 044 495	1 847 172	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	31 822	(17 777)	
	Autres achats et charges externes (3)					FW	341 074 425	253 261 881	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	4 580 983	5 497 828	
	Salaires et traitements					FY	42 269 054	40 053 688	
	Charges sociales (10)					FZ	15 289 798	14 329 943	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	858 973	844 768	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	449 369	807 478
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	619 771	547 661	
	Autres charges (12)					GE	1 007 887	544 733	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	408 226 581	317 717 380
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 940	10 863
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	21 594	65 950
	Différences positives de change						GN	74 923	50 248
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	101 459	127 062	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	245 271	21 594
	Intérêts et charges assimilés (6)						GR	936 219	1 146 940
	Différences négatives de change						GS	837 242	265 224
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 018 733	1 433 759	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									
						GV	(1 917 273)	(1 306 696)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
						GW	1 655 873	(1 544 773)	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 2 037 521	2 027 606	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB 43 905	37 700	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 698 580	222 245	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 2 780 006	2 287 551	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HIE 1 543 477	1 312 280	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF 133 378	56 236	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 1 252 650	1 126 750	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 2 929 505	2 495 266	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (149 499)	(207 715)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK 86 207		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 414 681 194	319 893 918	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 413 261 027	321 646 407	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 1 420 167	(1 752 488)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG 1 735 570	2 022 981
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP 482 764	408 362
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH 349 094	243 374	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <input type="text" value="A5"/>	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/>	dont cotisations facultatives Madelin	A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
DETAIL CI-JOINT		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL		2 580 410	1 044 434	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N-1		
DETAIL CI-JOINT		Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL		349 094	1 735 570	

© Invoice - Formulaire IDEF - non réglementaire pour les dépôts papier

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations				
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	26 201 211	KE		KF	0
CORPORELLES	Terrains					KG	11 200	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 188 617	KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	21 342	KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	219 986	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	1 427 698	KT		KU	98 692
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	9 623 427	KW		KX	1 307 626
		Matériel de transport				KY	574 753	KZ		LA	33 595
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	4 273 141	LC		LD	57 097
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	59 273
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	17 340 169	LO		LP	1 556 284
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	14 544 818	8V		8W		
Autres titres immobilisés					IP	32 424	IR		IS	2 073	
Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 911 355	IU		IV	1 145 650	
TOTAL IV					LQ	16 488 598	LR		LS	1 147 723	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	60 029 978	ØH		ØJ	2 704 007	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		Par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	78 373	LW	26 122 837
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	11 200
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	1 188 617	MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	21 342	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	219 986	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	96 251	MK	1 430 140
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM	459 488	MN	10 471 565
		Matériel de transport				IV		MP	69 440	MQ	538 908
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	948 604	MT	3 381 634
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	59 273
Avances et acomptes					NC		ND		NE		
TOTAL III					IY		NG	1 573 783	NH	17 322 669	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	14 544 818
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C	34 497
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	810 440	2F	2 246 566
	TOTAL IV					I3		NJ	810 440	NK	16 825 881
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	2 462 596	ØL	60 271 389	ØM

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF	4 507 622	RI		RJ	4 507 622
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 489 157	PF	18 135	PG	78 374	PH	4 428 918
TOTAL I		RK	4 489 157	RM	4 525 757	RN	78 374	RO	8 936 540
Terrains		PI	11 200	PJ		PK		PL	11 200
Constructions	Sur sol propre	PM	784 331	PN	53 456	PO		PQ	837 787
	Sur sol d'autrui	PR	21 342	PS		PT		PU	21 342
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	217 223	PW	510	PX		PY	217 733
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 262 002	QA	66 167	QB	92 162	QC	1 236 008
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	6 575 182	QE	627 495	QF	337 910	QG	6 864 767
	Matériel de transport	QH	466 303	QI	43 965	QJ	69 034	QK	441 235
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 069 205	QM	49 243	QN	941 300	QO	3 177 149
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	13 406 792	QV	840 837	QW	1 440 406	QX	12 807 223
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	17 895 949	ØP	5 366 595	ØQ	1 518 780	ØR	21 743 764

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISÉS			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV	
Autres immob. incorp.	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4			R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM					NO	
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7	Ø8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF	
	- financières	UG	UG	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	2 246 566	UV	0	2 246 566
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	982 298	0	982 298	
	Autres créances clients		UX	83 053 891	83 053 891		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY	36 081	36 081		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 022 370	2 022 370	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP	321 493	321 493	
	Groupe et associés (2)		VC	17 220 224	37 506	17 182 718	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 975 889	5 975 889		
	Charges constatées d'avance		VS	4 701 708	4 701 708		
	TOTAUX			VT	116 560 524	96 148 942	20 411 582
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	56 231 353	46 587 826	9 643 527	
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	48 211		48 211		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	51 201 176	51 201 176			
Personnel et comptes rattachés		8C	6 373 056	6 373 056			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 459 020	3 459 020			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 375 796	6 375 796		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	13 063 214	13 063 214		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	20 442	20 442			
Groupe et associés (2)		VI	2 610	1 341	1 269		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 711 204	5 711 204			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	1 201 826	1 201 826			
TOTAUX			VY	143 687 913	133 994 906	9 693 007	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	297 465	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	43 667			

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA						Néant <input type="checkbox"/>		
						Exercice N, clos le : 31/12/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
						WA	1 420 167	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39 4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	187 378
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	93 681
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	385 271	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-B)		XX	
	Amendes et pénalités		WJ	146 366	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	86 207
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
	Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%				I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I						WR	2 373 620	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.F.						WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	142 176	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées aux taux de 0 %				WH	
			- imposées aux taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Réprie d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		ØV	Sociétés investissements immobiliers (art. 208°)		K3	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexes A)		L5			
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
			Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A List 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		VH	
		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)		YC	
		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)		YD	
		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies E)		YI	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI	
		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)		YL				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
TOTAL II						XH	723 000	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	1 650 620	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)						XL		
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 650 620	
						XO		



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ZIEGLER FRANCE SA	N° SIRET 35450022500561
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	
- PLACE DE LA RESISTANCE	TOURCOING 59200
Exercice ouvert le : 01/01/2021	clos le : 31/12/2021
	Néant <input type="checkbox"/>

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E1	1 420 167
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058A)			E2	953 453
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z7	
		TOTAL I	E3	2 373 620
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058A)			E5	723 000
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		EY	
	• imposées au taux de 15 %		E6	
	• imposées au taux de 0 %		EZ	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art 210 E, 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		J9	
III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F1	723 000
Bénéfice (I - II)		F2		1 650 620
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				
Déficit (II - I)		F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		1 325 310
Bénéfice		F8		325 310
Résultat fiscal				
Déficit		F9		

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA				Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209 II-2 du CGI)		K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés (total lignes XB et XI. du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
PROVISION PERTE DE CHANGE			8X		21 594
			8Z		9A
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9B		21 594
Provisions pour dépréciation					
			9D		9E
			9F		9G
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9H		9J
Charges à payer					
ORGANIC			9K		120 582
			9M		9N
			9P		9R
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION1)			9S		120 582
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9I)			YN		385 271
à reporter au tableau 2058-A :			ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	LI					

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

- PLACE DE LA RESISTANCE
TOURCOING 59200

Exercice ouvert le : 01/01/2021 clos le : 31/12/2021

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS*			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		M5	141 628 887
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	(Nombre d'opérations sur l'exercice	M5bis) M5ter
Déficits imputés		J9	1 325 310
Déficits reportables		M6	140 303 577
Déficits nés au titre de l'exercice		H8	
Total des déficits restant à reporter		H9	140 303 577

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes			(2)			
N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME D'ENSEMBLE
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :	SA ZIEGLER FRANCE	Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble)	<input type="checkbox"/>
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	TOURCOING 59200		
- PLACE DE LA RESISTANCE			
SIRET Société intégrée :	35450022500561		
Exercice ouvert le :	01/01/2021	clos le :	31/12/2021
			Néant <input type="checkbox"/>

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	1 650 620	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99 % de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	1 650 620	CY	
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	1 650 620	DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F, 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée SA ZIEGLER FRANCE Cocher la case si la déclaration
ou du groupe : souscrite concerne la société mère
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : (Résultat d'ensemble)
- PLACE DE LA RESISTANCE TOURCOING 59200
SIRET Société intégrée : 35450022500561
Exercice ouvert le : 01/01/2021 clos le : 31/12/2021 Néant

A - RÉSULTAT	Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
	Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 %	Taux de 15 %	Taux de 0 %
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)	GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total	GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-G1) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19 %	GE			GJ		
Total Plus-values (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %		E8			E6	
Total Plus-values (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %			E7			E5

Tableau récapitulatif	
Plus et moins values à long terme à 19 %	
Plus et moins values à long terme à 15 %	
Plus et moins values à long terme à 0 %	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**
(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société	ZIEGLER FRANCE SA		
N° SIRET	35450022500561		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :			
- PLACE DE LA RESISTANCE	TOURCOING 59200		
Exercice ouvert le :	01/01/2021	clos le :	31/12/2021
			Néant <input type="checkbox"/>

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3) + 4$	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		1 650 620
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titre de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10		
Réévaluations libres	11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : $6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12$	13		1 650 620

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(6 954 541)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(1 752 488)		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	ØF	(8 707 029)		Report à nouveau	ZG	(8 707 029)	
			<small>(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)</small>	TOTAL II	ZH	(8 707 029)		

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)						J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR	1 304 450	
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance								YT	292 400 268	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8		XQ	15 300 860	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	7 186 799	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	553 702	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES		ST	25 632 794	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	341 074 425	
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE								YW	1 363 843	
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS		9Z	3 217 140	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	4 580 983	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY	55 811 446	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	42 651 344	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2020)								ØB	41 631 377	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société								ZK	%	
- Numéro de centre de gestion agréé				XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-C prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère. 2 si société filiale			JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	380183657		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SI](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SI \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

 Néant

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1	LOGICIEL	78 374		78 374	
	2	MATERIEL OUTILLAGE	96 251		92 162	4 089
	3	VEHICULES MOTEUR	6 843		6 843	
	4	REMORQUES	44 842		44 842	
	5	MATERIEL LEVAGE	1 280		1 280	
	6	VEHICULES TOURISME	16 475		16 068	407
	7	AAI DIVERS	363 372		257 528	105 844
	8	AAI CONST N/PROP	96 116		80 382	15 734
	9	MATERIEL BUREAU	10 239		9 715	524
	10	MATERIEL INFORMAT	835 989		835 989	
	11	MOBILIER BUREAU	102 376		95 595	6 781
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				10			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10	11	11		
I - Immobilisations *	1						
	2	17 002	12 913	12 913			
	3	1 900	1 900	1 900			
	4	6 502	6 502	6 502			
	5						
	6	18 500	18 093	18 093			
	7		(105 844)	(105 844)			
	8		(15 734)	(15 734)			
	9		(524)	(524)			
	10						
	11		(6 781)	(6 781)			
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)			(89 475)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)				(Ventilation par taux)			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 B du CGI.

13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant X

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1^{er} et 1^{quater} du CGI)</i>					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente <i>(art. 39 quaterdecies 1^{er} et 1^{quater} du CGI)</i>	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
	(à préciser) au titre de :	N - 6				
		N - 7				
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8% (2)

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€. (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

 Néant X

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés						
	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	7					
		(ligne 3 - ligne 6)				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA	Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		1 220
	dont apprentis	YF	
	dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RI		

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		409 155 190
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OI		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		409 155 190

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OII		1 076 697
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OIE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		51 787
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XI		
Total 2	OM		1 128 484

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		2 044 495
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		325 671 432
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		135 517
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		1 007 887
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Total 3	OJ		328 859 331

IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	81 424 342

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEP. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEP)	SA		81 424 342

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		409 155 190
Effectifs au sens de la CVAE	EY		1 120
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	IX		
Période de référence	du	GY	au
Date de cessation	HR		

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

DÉCLARATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES EFFECTIFS SALARIÉS (Éléments de répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

1/2

Dénomination de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA	SIRET de l'établissement principal :	35450022500561
--	--------------------------------------	----------------

I - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE Période de référence : exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Valeur ajoutée soumise à la CVAE :	A2	81 424 342
Chiffre d'affaires de référence	A3	409 155 190
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	441 737 045
Date de cessation de l'entreprise		

DÉCLARANT :

Date : 25/03/2022
Lieu : RONCQ

Nom du signataire : Leroy Christiane Mme
Qualité du signataire : RESPONSABLE COMPTABLE

II - RÉPARTITION DES SALARIÉS

A- LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET) A4	Numéro du département A5	Commune de localisation A6	Code INSEE de la commune A7	Nombre de salariés A8/A9
01866	64	LONS	300	3
01643	15	AURILLAC	014	2
00694	31	BLAGNAC	069	10
01221	42	ST ETIENNE	218	43
01585	95	BONNEUIL EN FRANCE LE BOURGET	088	3
00728	33	BORDEAUX	063	35
00488	30	GARONS	125	6
01775	49	CHOLET	099	19
01932	51	LA VEUVE	617	1
02138	68	WITTELSHEIM	375	6
01999	53	LAVAL	130	20
01395	72	CHERRE	080	17
01650	63	CLERMONT FERRAND	113	101
00470	68	COLMAR	066	19
02013	91	WISSOUS	689	69
01700	22	TREMUSON	372	16
01486	56	THEIX	251	42
00314	08	DONCHERY	142	22
01593	74	PRINGY	217	4
01791	59	FRETIN	256	5
00991	67	HOERDT	205	65
00777	68	ILLZACH	154	71
01882	37	MONTLOUIS SUR LOIRE	117	5
00785	10	LA CHAPELLE ST LUC	081	12
00819	76	LE HAVRE	351	19
01031	85	LES HERBIERS	109	81
00918	21	LONGVIC	355	38
01858	69	GENAS	277	89

TOTAL	823
--------------	------------

SOMME DES EXTENSIONS	823
-----------------------------	------------

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2022

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	6 545 629
---	----	---	--	----	-----------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	19
---	----	---	--	----	----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2022

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom Patronimique et prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre Nom Patronimique et prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SID

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SI

Sommaire

ANNEXES

Règles	1
Résultat de l'exercice	3
Bilan actif	4
Détail comptes bilan actif	5
Bilan passif	8
Détail comptes bilan passif	9
Compte de résultat (en liste)	13
Compte de résultat (suite)	14
Détail comptes de résultat	15
Immobilisations	23
Amortissements	24
Provisions	25
Créances et dettes	26
Fonds commercial	27
Produits à recevoir	28
Charges à payer	29
Charges et produits constatés d'avance	30
Charges exceptionnelles	31
Produits exceptionnels	32
Charges et produits sur exercices antérieurs	33
Crédit-bail	34
Composition du capital social	35
Variations des capitaux propres	36
Affectation du résultat soumis ag	37
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	38
Identité des sociétés mères conso	39
Filiales et participations	40
Effectif à fin d'exercice	41
Résultats des 5 derniers exercices	42

ETATS DE GESTION

Bilan synthétique	43
Compte de résultat comparatif	44
Soldes intermédiaires de gestion	45
Capacité d'autofinancement	46
Calcul de la variation du fonds de roulement net global	47
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global	48
Fonds de roulement net global	49

ANNEXES

REGLES ET MEHTODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général :

- Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat y compris droits de douane et taxes non récupérables, majoré des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leur utilisation envisagée.

- Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur leur durée d'utilisation

* Agencements et aménagements des constructions	10 ans
* Matériel et outillages	4-5 ans
* Agencements divers	10 ans
* Matériel de transport	4-5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Mobilier de bureau	10 ans

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement : la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Compte tenu de l'interdépendance des sociétés du groupe, une provision pour dépréciation est constituée sur l'évaluation globale des titres de participations.

- Créances : les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu

- Opérations en devises : les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. A la date de clôture, les dettes et créances non soldées ainsi que les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la revalorisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en " écart de conversion"

Les pertes latente de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités suivantes :

Lorsque pour des opérations sur une même devise dont les termes sont suffisamment voisins les pertes et les gains peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est limitée à l'excédent des pertes sur les gains.

Contrat d'affacturage

Rappel

En juin 2008, nous avons arrêté notre collaboration avec CGA Factor, ce dernier a été remplacé par Natixis Factor, avec gestion par nos soins du poste clients.

Produits et charges exceptionnelles

Nous avons en charges exceptionnelles

Frais de déménagement Bordeaux	109 123 euros
Arrêt Projet Blauquefort, problème technique	100 000 euros
Indemnités de licenciements	241 424 euros
Ruptures conventionnelles et autres	307 791 euros
Dossier non respect des conditions	173 091 euros
Amende non respect paiement fournisseurs	120 000 euros

Rappel

En date du 01/01/2016, Ziegler France a absorbé la société Moiroud SA. le fonds de commerce d'une valeur de 13 673 321.62 a été amorti à fin 2021 pour un montant de 4 500 000 euros.

Les autres éléments du fonds de commerce sont détaillés dans l'annexe.

Le résultat est un bénéfice de 1 420 KE.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 3 573 KE,

Au cours de l'exercice 2020, la société a bénéficié de PGE pour un montant globale de 11 000 KE, la société a opté pour un remboursement sur 5 ans avec un report d'un an.

L'année 2022 a bien démarré.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

TOTAL DU BILAN	155 561 106
TOTAL DES PRODUITS	414 681 194
TOTAL DES CHARGES	413 261 027
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 420 167

BILAN ACTIF

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	4 595 032	4 543 727	51 305	57 505
Fonds commercial (1)	21 492 004	4 507 622	16 984 382	17 734 382
Autres immobilisations incorporelles	35 800	14 773	21 026	32 962
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<i>26 122 837</i>	<i>9 066 123</i>	<i>17 056 714</i>	<i>17 824 850</i>
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 200	11 200		
Constructions	1 429 947	1 076 864	353 083	407 049
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 430 140	1 236 008	194 132	165 695
Autres immobilisations corporelles	14 392 108	10 483 151	3 908 956	3 360 631
Immobilisations en cours	59 273		59 273	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<i>17 322 669</i>	<i>12 807 223</i>	<i>4 515 445</i>	<i>3 933 377</i>
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	14 544 818	50 000	14 494 818	14 494 818
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	34 497		34 497	32 424
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 246 566		2 246 566	1 899 741
<i>Total immobilisations financières</i>	<i>16 825 881</i>	<i>50 000</i>	<i>16 775 881</i>	<i>16 426 984</i>
ACTIF IMMOBILISE	60 271 389	21 923 347	38 348 042	38 185 211
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	197 836		197 836	229 659
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>	<i>197 836</i>		<i>197 836</i>	<i>229 659</i>
Créances (3)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	84 036 189	1 210 026	82 826 163	58 729 140
Autres créances	25 576 059		25 576 059	29 633 692
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<i>109 612 249</i>	<i>1 210 026</i>	<i>108 402 223</i>	<i>88 362 833</i>
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	3 661 921		3 661 921	1 662 045
<i>Total disponibilités et divers</i>	<i>3 661 921</i>		<i>3 661 921</i>	<i>1 662 045</i>
ACTIF CIRCULANT	113 472 007	1 210 026	112 261 981	90 254 538
Charges constatées d'avance	4 701 708		4 701 708	1 424 976
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	249 373		249 373	48 105
TOTAL GENERAL	178 694 479	23 133 373	155 561 106	129 912 831

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont part à plus d'un an

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement	12 mois 01/01/2021 - 31/12/2021	12 mois 01/01/2020 - 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 122 837	9 066 123	17 056 714	17 824 850
Concessions brevets et droits similaires	4 995 032	4 543 727	61 305	57 505
20500000 LOGICIELS	4 415 451	0	4 415 451	4 493 825
20560000 MARQUES	50 000	0	50 000	50 000
20570000 LICENCES TRANSPORT	129 581	0	129 581	129 581
28050000 AMORT./LOGICIELS	0	4 414 145	(4 414 145)	(4 486 319)
29050000 PROV.DEPREC.LICENCES	0	129 581	(129 581)	(129 581)
Fonds commercial	21 492 004	4 807 622	16 684 382	17 734 382
20700000 FONDS COMMERCIAL	21 492 004	0	21 492 004	21 492 004
29070000 PROV.DEPREC.FONDS COMMERCIAL	0	4 507 622	(4 507 622)	(3 757 622)
Autres immobilisations incorporelles	35 800	14 773	21 029	32 962
20800000 AUTRES IMMOB.INCORPORELLES	35 800	0	35 800	35 800
28080000 AMORT.AUTRES IMMOB INCORP.	0	14 773	(14 773)	(2 837)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 322 669	12 807 223	4 515 445	3 933 377
Terrains	11 200	11 200	0	0
21200000 AGENCTS.AMENAGTS DES TERRAINS	11 200	0	11 200	11 200
28120000 AMORT.AGENCTS AMENAGTS TERRAIN	0	11 200	(11 200)	(11 200)
Constructions	1 429 547	1 076 664	363 083	407 049
21310000 CONSTRUCTIONS GROS OEUVRE	544 472	0	544 472	544 472
21310100 CONSTRUCTIONS COUVERTURE	164 996	0	164 996	164 996
21310200 CONSTRUCTIONS PARACHEVEMENT	132 179	0	132 179	132 179
21310300 CONSTRUCTIONS TECHNIQUE	346 968	0	346 968	346 968
21350000 AGENCT AMENAG.CONSTR (PROP.)	219 986	0	219 986	219 986
21400000 CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	21 342	0	21 342	21 342
28131000 AMORT.DES CONSTRUCT.GROS OEUVRE	0	344 662	(344 662)	(317 352)
28131010 AMORT.DES CONSTRUCT.COUEVRE	0	58 106	(58 106)	(49 344)
28131020 AMORT.DES CONSTRUCT.PARACHEVEMENT	0	101 392	(101 392)	(92 428)
28131030 AMORT.DES CONSTRUCT.TECHNIQUE	0	333 625	(333 625)	(325 205)
28135000 AMORT.AGENC.INST.CONST.PROPR.	0	217 733	(217 733)	(217 223)
28140000 AMORT.CONST.SOL D'AUTRUI	0	21 342	(21 342)	(21 342)
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 430 140	1 236 008	194 132	165 636
21500000 MATERIEL ET OUTILLAGE INDUST.	1 430 140	0	1 430 140	1 427 698
28150000 AMORT.MATERIEL ET OUTILLAGE	0	1 236 008	(1 236 008)	(1 262 002)
Autres immobilisations corporelles	14 392 106	10 483 181	3 908 956	3 360 631
21710000 VEHICULES MOTEUR MARCH.	65 274	0	65 274	72 117
21720000 REMORQUE ET SEMI REMORQUE	200 354	0	200 354	230 408
21730000 CONTENEURS MAXICADES CAISSE	108 798	0	108 798	108 798
21740000 MATERIELS LEVAGE MOTEUR	6 004	0	6 004	7 285
21770000 VEHICULES DE TOURISME	140 388	0	140 388	155 467
21771000 VEHICULES UTILIT.ET COMMERC.	18 088	0	18 088	676
21810000 INSTAL.AGENCT.AMENAGTS DIVERS	9 219 328	0	9 219 328	8 275 073
21815000 INSTAL.AGENCT.CONST.N/PROPRIET	1 252 237	0	1 252 237	1 348 354
21831000 MATERIEL DE BUREAU	201 390	0	201 390	201 886
21832000 MATERIEL INFORMATIQUE	1 898 328	0	1 898 328	2 729 565
21840000 MOBILIER DE BUREAU	1 281 915	0	1 281 915	1 341 689
28171000 AMORT.VEHICULES MOTEURS MARCH.	0	65 274	(65 274)	(72 036)
28172000 AMORT.REMORQUES ET SEMI REMORQUES	0	161 945	(161 945)	(199 379)
28173000 AMORT CONTENEURS MAXICADES CAISSES MOBIL	0	105 205	(105 205)	(103 453)
28174000 AMORT.MATERIELS LEVAGE MOTEUR	0	6 004	(6 004)	(7 285)
28177000 AMORT.VEHICULES DE TOURISME	0	99 872	(99 872)	(83 592)
28177100 AMORT.VEHICULES UTILIT.ET COMMERCE	0	2 932	(2 932)	(555)
28181000 AMORT.AGENC.INST.CONTR DIVERS	0	5 732 459	(5 732 459)	(5 404 815)
28181500 AMORT.AGENC.INST.CONTR.N/PROP	0	1 132 308	(1 132 308)	(1 170 366)
28183100 AMORT.MATERIEL BUREAU	0	183 376	(183 376)	(181 856)
28183200 AMORT.MATERIEL INFORMATIQUE	0	1 893 727	(1 893 727)	(2 729 417)
28184000 AMORT.MOBILIER DE BUREAU	0	1 100 045	(1 100 045)	(1 157 932)
Immobilisations en cours	59 273	0	59 273	0
23000000 IMMOBILISATIONS EN COURS	59 273	0	59 273	0

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement	12 mois 01/01/2021 - 31/12/2021	12 mois 01/01/2020 - 31/12/2020
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 825 881	50 000	16 775 881	16 426 984
Autres participations	14 844 818	50 000	14 494 818	14 494 818
26100000 TITRES DE PARTICIPATION DETENUS A 95 %	14 400 634	0	14 400 634	14 400 634
26120000 TITRES DE PARTICIPATION DETENUS A - 50 %	144 184	0	144 184	144 184
29610000 PROV.DEPREC.FINAN.TITRES DE PARTICIPATION	0	50 000	(50 000)	(50 000)
Autres titres immobilisés	34 497	0	34 497	32 424
27110000 ACTIONS	1 829	0	1 829	1 600
27180000 AUTRES TITRES	32 667	0	32 667	30 823
Autres immobilisations financières	2 246 566	0	2 246 566	1 899 741
27510000 DEPOTS VERSES	2 246 566	0	2 246 566	1 911 355
29750000 PROV.DEPREC.DEPOTS VERSES	0	0	0	(11 613)
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	60 271 389	21 823 347	38 348 042	38 186 211
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	197 836	0	197 836	229 659
32110000 CARBURANTS	197 836	0	197 836	229 659
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	84 036 188	1 210 026	82 826 163	88 728 140
41110000 CLIENTS	11 148 561	0	11 148 561	7 024 437
41130000 COLLECTIF TIERS AFFACTURAGE	53 046 709	0	53 046 709	37 519 881
41180000 COMPTE COLLECTIF CGA 2	2 475 775	0	2 475 775	561 585
41210000 CLIENTS CONFRERES FRANCE	5 062 384	0	5 062 384	4 402 192
41210510 CLIENTS INTER SOCIETES	130 687	0	130 687	130 687
41240000 CLIENTS CONFRERES A L'ETRANGER	4 844 519	0	4 844 519	4 009 412
41240650 CLIENTS CONFRERES GROUPE ETRANGER	3 810 833	0	3 810 833	3 722 019
41399000 EFFETS NON ECHUS NATIXIS	388 169	0	388 169	277 060
41600000 CLIENTS CONTENTIEUX	337 695	0	337 695	663 828
41610000 CLIENTS DOUTEUX	644 602	0	644 602	906 325
41810000 FACT.CLIENTS A ETABLIR F.G.	40 588	0	40 588	118 052
41810451 FACT.INTER STES A ETABLIR F.G.	7 995	0	7 995	7 794
41810465 FA.INTER GR ETR A ETABLIR F.G.	61 717	0	61 717	18 998
41820000 FAC CLIENTSA ETABLIR EXPL	653 007	0	653 007	836 058
41820451 FAC INTER STESA ETABLIR EXPL	80 196	0	80 196	74 969
41820465 FAC INTER GROUPE ETRAN A ETABL	76 621	0	76 621	17 236
41830999 FACT.A ETABLIRPROVISION FIN DE MOIS	1 226 126	0	1 226 126	107 268
49100000 PROV. DEPREC. CLIENTS CONTENT.	0	232 746	(232 746)	(436 247)
49101000 PROV. DEPREC. CLIENTS DOUTEUX	0	653 605	(653 605)	(893 840)
49102000 PROV. DEPREC. AUTRES TIERS	0	323 674	(323 674)	(338 578)
Autres créances	26 676 044	0	26 676 059	29 636 692
40960000 FOURNISSEURS DEBITEURS	1 496 118	0	1 496 118	564 138
42100000 REMUNERATIONS DUES	5 090	0	5 090	16 753
42100100 REMUNERATIONS DUES EXPATRIES	3 104	0	3 104	0
42510000 AVANCES PERMANENTES	27 706	0	27 706	31 516
42520000 AVANCES S/VOYAGES COMMERCIAUX	0	0	0	500
42870000 AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	180	0	180	0
43871000 ORGANIS.SOC.PRODUITS A RECEVOIR REMBT CHC	0	0	0	47 697
44566000 TVA DEDUCT. S/BIENS ET SERVICES	1 935 271	0	1 935 271	2 263 319
44566010 TVA DEDUCT. S/BIENS ET SERVICES CEE	75 998	0	75 998	81 783
44566030 TVA RECUPERABLE A L'ETRANGER	11 100	0	11 100	5 301
44750000 TAXE FORMATION PROF A PAYER	0	0	0	944
44770000 IMPOT FONCIER A PAYER	0	0	0	2 238
44870000 AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	321 493	0	321 493	313 705
45101000 AVANCES FINANCIERES INTER STES	17 182 717	0	17 182 717	22 596 866
45104000 AVANCES FINANCIERES GR. ETR.DEBITEUR	32 506	0	32 506	0
45530000 CPTÉ COURANT	5 000	0	5 000	5 000
46618100 ASSIGNES EN EXPEDITEURS DEBITEURS	10 435	0	10 435	5 042
46628100 ASSIGNES EN ARRIVAGES DEBITEURS	444	0	444	1 789
46680000 AUTRES DEBOURS A RECUPERER	145 837	0	145 837	273 351

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissement	12 mois 01/01/2021 - 31/12/2021	12 mois 01/01/2020 - 31/12/2020
46710000 RETENUE DE GARANTIE SG	3 890 103	0	3 890 103	2 810 035
46740000 RETENUE DE GARANTIE CGA 2	194 427	0	194 427	70 000
46750000 ECART DE CONVERSION	0	0	0	283 349
46862130 ABT ASSURANCE RC	0	0	0	26 759
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	238 523	0	238 523	204 402
46870465 PRODUITS A RECEVOIR GROUPE ETRANGER	0	0	0	16 072
47200000 SIN. AVARIES MANQUANTS A REGUL.	0	0	0	13 127
DIVERS				
Disponibilités	3 661 921	0	3 661 921	1 662 045
51129999 CHEQUES A ENCAISSER	0	0	0	3 498
51210001 COMPTE BANQUE B.N.P.	336 814	0	336 814	41 524
51210011 COMPTE BANQUE C.L.YONNAIS	12 971	0	12 971	8 226
51210021 COMPTE BANQUE STE GENERALE	505 395	0	505 395	0
51210026 COMPTE BANQUE CREDIT COOPERATIF	5 211	0	5 211	5 241
51210032 COMPTE BANQUE POPULAIRE NORD	165 362	0	165 362	0
51210035 COMPTE BANQUE KBC	24 362	0	24 362	125 600
51210043 COMPTE BANQUE C.I.A.L.	1 024 088	0	1 024 088	840 694
51210082 COMPTE BANQUE PALATINE	41 775	0	41 775	0
51210085 COMPTE BANQUE CAISSE D'EPARGNE	0	0	0	99
51210161 COMPTE BANQUE B.R.E.D.	0	0	0	964
51260999 natixis dédié	89 837	0	89 837	148 142
51740000 C/C AFFACTURAGE	716 979	0	716 979	384 216
51760000 RESERV 2 DEFINANCEMENT	460 874	0	460 874	32 522
51780000 C/C AFFACTURAGECGA 2	269 511	0	269 511	35 289
53110000 CAISSE EN F.F	0	0	0	8 024
53110001 CAISSE EN F.F ST ETIENNE	0	0	0	4 633
53110002 CAISSE EN F.F CLERMONT	0	0	0	2 603
53110005 CAISSE EN F.F GRENOBLE	0	0	0	261
53110006 CAISSE EN F.F DIJON	0	0	0	109
53110100 CAISSE COLMAR	121	0	121	418
53110200 CAISSE MULHOUSE	3 888	0	3 888	6 597
53110300 CAISSE STRASBOURG	1 440	0	1 440	1 568
53140200 CAISSE DEVISE FRANC SUISSE	285	0	285	324
53140700 CAISSE DEVISE DOLLAR US	0	0	0	16
53141300 CAISSE EUROS	0	0	0	4 511
58009900 PAIEMENT POUR COMPTE AUTRUI	3 002	0	3 002	6 955
Charges constatées d'avance	4 701 708	0	4 701 708	1 424 976
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 387 218	0	4 387 218	1 233 840
48600457 CH.CONST.AVANCE INTER SOCIETES	38 021	0	38 021	11 828
48600464 CH.CONST.AVANCE GR ETRANGER	276 468	0	276 468	179 308
TOTAL ACTIF CIRCULANT	118 173 716	1 210 028	116 963 690	81 679 614
COMPTES DE REGULARISATION				
Ecart de conversion actif	249 373	0	249 373	46 106
47610000 D.C.A. DIMINUTION DES CREANCES	13 178	0	13 178	21 644
47620000 D.C.A. AUGMENT. DES DETTES	236 194	0	236 194	26 460
TOTAL BILAN ACTIF	118 423 089	23 135 373	117 213 063	127 725 720

BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	17 500 000	17 500 000
Dont versé :		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	17	17
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(8 707 029)	(6 954 541)
Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 420 167	(1 752 488)
<i>Total situation nette</i>	<i>10 213 155</i>	<i>8 792 988</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	10 213 155	8 792 988
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 653 591	1 595 587
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 653 591	1 595 587
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56 231 353	47 709 049
Emprunts et dettes financières divers	50 821	449 639
<i>Total dettes financières</i>	<i>56 282 175</i>	<i>48 158 688</i>
Dettes d'exploitation		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 201 176	43 095 868
Dettes fiscales et sociales	29 271 087	22 458 836
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>80 472 264</i>	<i>65 554 705</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 442	77 165
Autres dettes	5 711 204	4 660 202
<i>Total dettes diverses</i>	<i>5 731 647</i>	<i>4 737 368</i>
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	1 201 826	742 038
DETTES	143 687 914	119 192 801
Ecart de conversion passif	6 445	331 454
TOTAL GENERAL	155 561 106	129 912 831

BILAN PASSIF

	12 mois 01/01/2021 - 31/12/2021	12 mois 01/01/2020 - 31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	17 500 000	17 500 000
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	17 500 000	17 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17	17
10420000 PRIMES DE FUSION	17	17
Report à nouveau	(8 707 029)	(6 954 541)
11900000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBIT.	(8 707 029)	(6 954 541)
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 420 167	(1 752 486)
CAPITAUX PROPRES	10 213 155	8 792 958
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 553 591	1 595 587
15110000 PROVISIONS LITIGES SUR EXERCICE	743 026	724 382
15111000 PROVISIONS PRUD'HOMMES	492 790	305 130
15150000 PROVISIONS PERTES DE CHANGE	245 271	21 594
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	172 503	543 479
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 553 591	1 595 587
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55 231 363	47 709 049
16410020 EMPRUNT	253 787	0
16411008 EMPRUNT GARANTIPAR ETAT SOCIETE GENERALE	5 000 000	5 000 000
16411009 EMPRUNT GARANTIPAR ETAT LA PALATINE	2 000 000	2 000 000
16411010 EMPRUNT GARANTIPAR ETAT BPN	2 000 000	2 000 000
16411011 EMPRUNT GARANTIPAR ETAT KBC	2 000 000	2 000 000
51210021 COMPTE BANQUE STE GENERALE	0	4 071 996
51210032 COMPTE BANQUE POPULAIRE NORD	0	402 088
51210082 COMPTE BANQUE PALATINE	0	533 572
51210085 COMPTE BANQUE CAISSE D'EPARGNE	13	0
51210161 COMPTE BANQUEB.R.E.D.	228	0
51240400 COMPTE BANQUE DE L'ECONOMIE	409 029	896 802
51700000 NATIXIS FACTOR FINANCEMENT	44 511 442	30 720 506
51860000 INTERETS COURUS A PAYER	50 061	31 684
51860457 INTERETS COURUS A PAYER INTER SOCIETES	0	15 337
51860464 INTERETS COURUS A PAYER GROUPE ETRANGER	6 791	3 311
51860600 INTERETS COURUS A PAYER	0	33 750
Emprunts et dettes financières divers	50 821	448 639
16550000 DEPOTS ET CAUTIONS RECUS	48 211	49 199
45103000 AVANCES FINANCIERES GR. ETR. CREDITEUR	1 340	399 170
45520000 CPTÉ COURANT R.A. ZIEGLER	1 269	1 269
DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 201 176	43 085 868
40110000 FOURNIS ACHATS DE BIENS OU DE PRESTATIONS	2 832 890	2 830 923
40210000 FOURNIS CONFRERES EN FRANCE	23 365 606	21 670 740
40210570 FOURNIS.INTER SOCIETES	197 680	197 641
40210950 DETTES D'IMPOTS DUES A LA MERE	86 207	0
40210990 FOURNIS LITIGES FRANCE	166 721	461 571
40240000 FOURNIS.CONFRERES A L'ETRANGER	4 636 550	3 422 035
40240640 FOURNIS.ETRANGERS GROUPE	3 440 003	3 868 841
40300000 EFFETS A PAYER	397 780	782 372
40801001 PROVISIONS PRESTATIONS JANVIER	62 051	45 789
40801002 PROVISIONS PRESTATIONS FEVRIER	45 615	53 501
40801003 PROVISIONS PRESTATIONS MARS	61 746	66 034
40801004 PROVISIONS PRESTATIONS AVRIL	81 398	64 429
40801005 PROVISIONS PRESTATIONS MAI	104 380	63 990
40801006 PROVISIONS PRESTATIONS JUIN	151 875	101 386
40801007 PROVISIONS PRESTATIONS JUILLET	223 354	216 558
40801008 PROVISIONS PRESTATIONS AOUT	245 443	150 997

BILAN PASSIF

	12 mois		12 mois	
	01/01/2021 - 31/12/2021		01/01/2020 - 31/12/2020	
40801009	PROVISIONS PRESTATIONS SEPTEMBRE	430 879	241 503	
40801010	PROVISIONS PRESTATIONS OCTOBRE	688 770	408 910	
40801011	PROVISIONS PRESTATIONS NOVEMBRE	1 504 347	940 393	
40801012	PROVISIONS PRESTATIONS DECEMBRE	3 592 542	2 280 193	
40802001	PROVISIONS PRESTATIONS JANVIER	43 854	38 101	
40802002	PROVISIONS PRESTATIONS FEVRIER	38 313	34 083	
40802003	PROVISIONS PRESTATIONS MARS	32 420	34 373	
40802004	PROVISIONS PRESTATIONS AVRIL	44 290	30 725	
40802005	PROVISIONS PRESTATIONS MAI	49 871	21 682	
40802006	PROVISIONS PRESTATIONS JUIN	85 560	22 257	
40802007	PROVISIONS PRESTATIONS JUILLET	79 763	45 835	
40802008	PROVISIONS PRESTATIONS AOUT	94 934	40 307	
40802009	PROVISIONS PRESTATIONS SEPTEMBRE	200 502	53 704	
40802010	PROVISIONS PRESTATIONS OCTOBRE	273 778	94 396	
40802011	PROVISIONS PRESTATIONS NOVEMBRE	847 770	156 361	
40802012	PROVISIONS PRESTATIONS DECEMBRE	2 371 416	1 023 504	
40809101	PRESTATION A RECEVOIR CSW EXER EN COURSA	5 167	2 915	
40809102	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSE	4 955	4 693	
40809103	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSM	4 810	5 586	
40809104	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSA	4 102	4 130	
40809105	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSM	6 350	5 223	
40809106	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSJ	8 800	4 241	
40809107	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSJ	37 837	63 790	
40809108	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSA	37 057	32 811	
40809109	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSE	52 273	10 022	
40809110	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSO	96 357	59 270	
40809111	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSN	236 617	186 859	
40809112	PRESTATION A RECEVOIR CWS EXER EN COURSD	1 241 867	1 068 760	
40809201	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	1 000	0	
40809202	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	1 000	0	
40809203	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	1 000	0	
40809204	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	612	754	
40809205	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	609	0	
40809206	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	8 329	10 000	
40809207	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	3 945	3 692	
40809208	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	18 532	3 807	
40809209	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	3 842	15 578	
40809210	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	29 496	21 482	
40809211	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	38 078	9 737	
40809212	PRESTATION A RECEVOIR SATELLIT EXER EN COU	475 270	366 757	
40809307	PRESTATION A RECEVOIR EXPL DIV EXER EN COU	14 483	50 447	
40809308	PRESTATION A RECEVOIR EXPL DIV EXER EN COU	14 063	34 722	
40809309	PRESTATION A RECEVOIR EXPL DIV EXER EN COU	22 395	23 558	
40809310	PRESTATION A RECEVOIR EXPL DIV EXER EN COU	34 586	23 929	
40809311	PRESTATION A RECEVOIR EXPL DIV EXER EN COU	37 344	23 982	
40809312	PRESTATION A RECEVOIR EXPL DIV EXER EN COU	188 239	167 772	
40810000	FACT.A RECEVOIR FRAIS GENERAUX	248 568	311 032	
40810457	FACT INTER SOCIETE A RECEVOIR F.G	2 330	114 465	
40810464	FACT INTER GR ETRA RECEVOIR F.G	60 509	5 633	
40811001	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE JANVIER 2001	2	30	
40811002	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE JANVIER	29	681	
40811003	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE FEVRIER 2001	2 627	2 673	
40811004	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEfevrier	916	7	
40811005	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE MARS 2001	7 392	0	
40811006	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE MARS	1 093	52	
40811007	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE AVRIL 2001	32 674	10	
40811008	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE AVRIL	8 485	1 052	
40811009	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE MAI 2001	18 745	1 355	
40811010	PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE MAI	190	3 027	

BILAN PASSIF

	12 mois	
	01/01/2021 - 31/12/2021	01/01/2020 - 31/12/2020
40811011 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE JUIN 2009	67 833	18 801
40811012 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANE JUIN	29 663	19 669
40812001 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEJANVIER	631	639
40812002 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEFEVRIER	5 276	861
40812003 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEMARS	2 744	78
40812004 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEAVRIL	14 179	554
40812005 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEMAI	423	600
40812006 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEJUIN	5 325	80
40812007 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEJUILLET	1 315	800
40812008 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEAOÛT	0	30
40812009 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANESEPTEMBRE	3 849	2 508
40812010 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANEOKTOBRE	5 279	1 436
40812011 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANENOVBRE	80 929	15 094
40812012 PROVISIONS PRESTATIONS DOUANECEMBRE	138 970	126 756
40819103 DOUANE A RECEVOIR CWS EXE EN COURSMARS	0	740
40819107 DOUANE A RECEVOIR CWS EXE EN COURSJUILLET	0	1 878
40819112 DOUANE A RECEVOIR CWS EXE EN COURSECEMBRE	18 532	7 432
40819211 DOUANE A RECEVOIR SATELLIT EXE EN COURSNV	0	6 453
40819212 DOUANE A RECEVOIR SATELLIT EXE EN COURSEDEC	30 884	50 035
40820000 FAC FOURN EXPL A RECEVOIR	1 245 304	654 384
40820457 FAC INTER STES A RECEVOIR EXPL	21 450	32
40820464 FAC INTER GROUPE ETR A RECEVOIR EXPL	37 577	79 304
Dettes fiscales et sociales	29 271 087	22 458 836
42100100 REMUNERATIONS DUES EXPATRIES	0	419
42102000 INDEMNITES DE PREVOYANCE	8 110	9 348
42150000 REMUNERATIONS DUES PERCO	4 721	2 573
42200000 COMITE D'ENTREPRISE ET ETABL	28 108	26 798
42200100 COMITE D'ENTREPRISE CHEQUES VACANCES	5 740	6 640
42570000 AVANCES S/DEPLACEMENTS	21 229	8 749
42820000 DETTES P.PROV/CONGES PAYER	4 553 634	4 744 811
42830000 PRIME FIN D'ANNEE 13EME MOIS	2 111	0
42831000 COMMISSIONS S/RESULTATS A PAYER	1 668 651	926 339
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	80 749	66 295
43100000 URSSAF	2 195 576	2 136 128
43100100 C.F.E CAISSE URSSAF ETRANGER	2 577	2 577
43700900 KLESIA	693 480	618 861
43701250 AXA	3 311	2 865
43702700 KLESIA (carcept)	0	61 568
43705100 GRAS SAVOYE	558 275	463 916
43705110 GRAS SAVOYES EXPATRIES	0	1 595
43770000 MEDECINE TRAVAIL	5 799	14 212
44209000 RET.A LA SOURCE IMP.REV.SAL.ETRANGERS	2 933	4 132
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	177 099	162 295
44302000 ACCISES A PAYER	113 323	90 052
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	1 525 626	1 688 793
44571000 TVA COLLECTEE (N/FACT.N/NC)	4 757 417	4 293 008
44571010 TVA COLLECTEE SERVICES CEE	75 998	81 783
44574000 TVA A RECUPERER S/PREST IMPAYE	16 753	30 616
44701000 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	16 979	24 020
44702000 COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTRE	18 313	56 938
44710000 TAXE VEHICULE STE A PAYER	93 681	105 360
44730000 TAXE A L'ESSIEU	4 544	0
44740000 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	89 740	62 905
44750000 TAXE FORMATION PROF A PAYER	40 139	0
44760000 TAXE EFFORT CONSTRUCTION 0.45%	187 321	174 709
44770000 IMPOT FONCIER A PAYER	72 360	0
44780000 TAXE HANDICAPES	17 424	34 975
44790000 TAXE SOLIDARITE A PAYER	140 000	120 582
44860000 AUTRES CHARGES A PAYER	48 094	68 945

BILAN PASSIF

	12 mois 01/01/2021 - 31/12/2021	12 mois 01/01/2020 - 31/12/2020
44860464 AUTRES CHARGES A PAYER GROUPEETRANGER	1 641	52 156
44920000 RECEVEUR DES DOUANES (EUROS)	12 039 619	6 313 860
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 442	77 165
40410000 FOURNIS.ACHATS D'IMMOBIL.	20 442	77 165
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	6 711 204	4 660 202
41970000 CLIENTS CREDITEURS	4 672 453	4 335 458
41980000 CLIENTS R.R.R. A ACCORDER	86 814	96 380
46628200 ASSIGNES EN ARRIVAGES CREDITEUR	2 633	3 351
46630000 REMBOURST A RESTIT. AUX CLIENTS	184	1 174
46750000 ECART DE CONVERSION	242 927	0
46860000 CHARGES A PAYER	169 718	60 398
46862000 ASSURANCES A PAYER	402 607	23 736
46862457 ASSURANCES A PAYER INTER STES	16 691	30 112
46862464 ASSURANCES A PAYER GR.ETRANGER	0	62
46863000 HONORAIRES A PAYER	107 512	109 528
47200000 SIN. AVARIES MANQUANTS A REGUL.	9 660	0
Produits constatés d'avance	1 201 026	742 038
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 068 080	740 094
48700465 PRODUITS CONSTATES D'AVANCEETRANGERS CLI	133 745	1 944
DETTES	143 687 914	119 192 801
Ecart de conversion passif	6 446	331 464
47710000 D.C.P. AUGMENT. DES CREANCES	5 055	4 908
47720000 D.C.P. DIMINUTION DES DETTES	1 390	326 545
TOTAL PASSIF		
TOTAL BILAN PASSIF	166 561 106	129 912 631

COMPTES DE RESULTAT

	2021			2020
	France	Export	Total	
Vente de marchandises	225 638		225 638	187 933
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	236 321 937	172 607 614	408 929 551	313 755 132
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	236 547 576	172 607 614	409 155 190	313 943 065
Production stockée				
Production immobilisée				50 000
Subventions d'exploitation			51 787	22 094
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			1 516 053	2 506 733
Autres produits (1) (11)			1 076 697	957 410
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)			411 799 728	317 479 304
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 044 495	1 847 172
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			31 822	(17 777)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			341 074 425	253 261 881
<i>Total charges externes</i>			<i>343 150 743</i>	<i>255 091 277</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			4 580 983	5 497 828
Charges de personnel				
Salaires et traitements			42 269 054	40 053 688
Charges sociales (10)			15 289 798	14 329 943
<i>Total charges de personnel</i>			<i>57 558 853</i>	<i>54 383 632</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			858 973	844 768
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			449 369	807 478
Dotations aux provisions pour risques et charges			619 771	547 661
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>1 928 113</i>	<i>2 199 908</i>
Autres charges (12)			1 007 887	544 733
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			408 226 581	317 717 380
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 573 146	(238 076)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			4 940	10 863
Reprises sur provisions et transferts de charges			21 594	65 950
Différences positives de change			74 923	50 248
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			101 459	127 062
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			245 271	21 594
Intérêts et charges assimilées (6)			936 219	1 146 940
Différences négatives de change			837 242	265 224
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			2 018 733	1 433 759
RESULTAT FINANCIER			(1 917 273)	(1 306 696)
RESULTAT COURANT			1 655 873	(1 544 773)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2021	2020
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 037 521	2 027 606
Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 905	37 700
Reprises sur provisions et transferts de charges	698 580	222 245
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 780 006	2 287 551
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 543 477	1 312 280
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	133 378	56 236
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 252 650	1 126 750
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 929 505	2 495 266
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(149 499)	(207 715)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	86 207	
TOTAL DES PRODUITS	414 681 194	319 893 918
TOTAL DES CHARGES	413 261 027	321 646 407
BENEFICE ou PERTE	1 420 167	(1 752 488)

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs 1 735 570

(3) Dont crédit-bail mobilier 482 764

(3) Dont crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs 349 094

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

COMPTE DE RESULTAT

	12 mois		12 mois		Variation	
	01/01/2021 - 31/12/2021		01/01/2020 - 31/12/2020			%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Ventes de marchandises	225 638	0	187 933	0	37 705	20.06
70760000 VENTES EMBALLAGES	10 559	0	7 331	0	3 227	44.03
70770000 VENTES MARCHANDISES	4 840	0	11 269	0	(6 429)	(57.05)
70787000 VENTES DE PALETTES EURO	210 239	0	169 332	0	40 906	24.16
Production vendue de services	408 929 651	0	313 755 132	0	95 174 419	30.33
70600000 PRESTATIONS DESTOCKAGE	9 038 881	0	8 720 795	0	318 086	3.65
70601001 ECART VENTE PRESTATIONS JANVIER	1 350 541	0	647 882	0	702 659	108.45
70601002 ECART VENTE PRESTATIONS FEVRIER	1 013 179	0	810 239	0	202 940	25.05
70601003 ECART VENTE PRESTATIONS MARS	842 804	0	617 507	0	225 297	36.49
70601004 ECART VENTE PRESTATIONS AVRIL	959 842	0	602 294	0	357 548	59.36
70601005 ECART VENTE PRESTATIONS MAI	889 333	0	738 244	0	151 088	20.47
70601006 ECART VENTE PRESTATIONS JUIN	934 047	0	670 354	0	263 693	39.34
70601007 ECART VENTE PRESTATIONS JUILLET	902 159	0	717 062	0	185 096	25.81
70601008 ECART VENTE PRESTATIONS AOUT	790 314	0	653 298	0	137 016	20.97
70601009 ECART VENTE PRESTATIONS SEPTEMBRE	944 045	0	809 670	0	134 374	16.60
70601010 ECART VENTE PRESTATIONS OCTOBRE	959 103	0	611 986	0	347 116	56.72
70601011 ECART VENTE PRESTATIONS NOVEMBRE	1 138 385	0	905 889	0	232 496	25.67
70601012 ECART VENTE PRESTATIONS DECEMBRE	163 563	0	154 805	0	8 757	5.66
70602001 ECART VENTE SATELLIT JANVIER	515 932	0	723 279	0	(207 347)	(28.67)
70602002 ECART VENTE SATELLIT FEVRIER	1 213 810	0	905 261	0	308 548	34.08
70602003 ECART VENTE SATELLIT MARS	1 010 488	0	453 566	0	556 921	122.79
70602004 ECART VENTE SATELLIT AVRIL	666 501	0	494 580	0	171 921	34.76
70602005 ECART VENTE SATELLIT MAI	1 272 499	0	301 007	0	971 491	322.75
70602006 ECART VENTE SATELLIT JUIN	847 381	0	377 064	0	470 316	124.73
70602007 ECART VENTE SATELLIT JUILLET	2 083 825	0	239 523	0	1 844 302	769.99
70602008 ECART VENTE SATELLIT AOUT	2 499 117	0	357 880	0	2 141 236	598.31
70602009 ECART VENTE SATELLIT SEPTEMBRE	2 804 125	0	258 237	0	2 545 888	985.87
70602010 ECART VENTE SATELLIT OCTOBRE	2 674 718	0	555 790	0	2 118 927	381.25
70602011 ECART VENTE SATELLIT NOVEMBRE	3 152 332	0	493 508	0	2 658 824	538.76
70602012 ECART VENTE SATELLIT DECEMBRE	113 086	0	347 931	0	(234 844)	(67.50)
70609100 VENTE PREST CSW EXE. EN COURS SANS PROVISI	227 784 056	0	205 615 845	0	22 168 210	10.78
70609200 VENTES PREST SATELLIT EXE. EN COURS SANS PR	131 421 960	0	76 047 095	0	55 374 864	72.82
70609300 VENTES PREST EXPL DIV EXE EN COURS SANS PR	6 643 490	0	5 606 197	0	1 037 293	18.50
70609350 VENTES PREST EXPL DIV EXE EN COURS PROV	(46 000)	0	(4 338)	0	(41 661)	960.37
70621001 ECART PORT DU JANVIER	0	0	82	0	(82)	100.00
70621002 ECART PORT DU FEVRIER	0	0	103	0	(103)	100.00
70621003 ECART PORT DU MARS	0	0	38	0	(38)	100.00
70621004 ECART PORT DU AVRIL	(26)	0	149	0	(175)	117.91
70621005 ECART PORT DU MAI	(83)	0	0	0	(83)	-
70621006 ECART PORT DU JUIN	(222)	0	44	0	(267)	597.81
70621007 ECART PORT DU JUILLET	138	0	92	0	45	48.99
70621009 ECART PORT DU SEPTEMBRE	(2)	0	97	0	(100)	102.56
70621010 ECART PORT DU OCTOBRE	102	0	25	0	76	294.34
70621012 ECART PORT DU DECEMBRE	0	0	427	0	(427)	100.00
70629100 VENTE PORTS DU EXE EN COURS SANS PROV.	14 120	0	10 655	0	3 464	32.51
70630999 PROVISION FIN DE MOIS	1 167 227	0	0	0	1 167 227	-
70650000 TRACTION INTERNES	1 261 564	0	1 270 188	0	(8 623)	(0.68)
70651000 TRACTION EXTERNES	199 371	0	252 061	0	(52 689)	(20.90)
70662300 PRESTATION DEPARTEMENT PARC	595	0	300	0	295	98.33
70662400 LOCATIONS VEHICULES AUTRES	762	0	989	0	(226)	(22.92)
70830000 LOCATIONS DIVERSES	32 998	0	36 859	0	(3 860)	(10.47)
70840000 MISE A DISPO PERSONNEL H.GR.	19 200	0	12 100	0	7 100	58.88
70841000 MISE A DISPO PERSONNEL GR.ETR.	(49 773)	0	544 604	0	(594 378)	109.14
70842000 MISE A DISPO PERSONNEL GR.FR.	253 843	0	897 495	0	(643 652)	(71.72)
70880000 AUT. PROD.ANNEXES N/ TX GR.FRANCE	592	0	51 427	0	(50 834)	(98.85)
70881000 AUT. PROD.ANNEXES N/ TX H. GROUPE	3 004	0	2 077	0	927	44.63
70882000 AUT. PROD.ANNEXES TX GR.FRANCE	106 632	0	151 539	0	(44 906)	(29.63)
70883000 AUT. PROD.ANNEXES TX H.FRANCE	92 325	0	69 311	0	23 013	33.20

COMPTES DE RESULTAT

	12 mois		12 mois		Variation		%
	01/01/2021 - 31/12/2021		01/01/2020 - 31/12/2020				
70886400	PRODUITS REFACT COMMERCIAUX	1 916	0	10 457	0	(8 541)	(81 67)
70886500	PRODUITS REFACT. DIRECTION	76 344	0	97 494	0	(21 150)	(21 69)
70886610	FRAIS HQ	704 533	0	468 780	0	235 753	50.29
70886800	PRESTATIONS COMPTABILITE	273 052	0	284 356	0	(11 304)	(3 98)
70886900	PRESTATIONS INFORMATIQUE	0	0	3 256	0	(3 256)	100.00
70887300	TRAIT.INFORMAT.BULLETINS SAL.	158 742	0	163 431	0	(4 689)	(2 87)
70887700	PRODUITS GESTION TRESORERIE	70 824	0	68 177	0	2 647	3.88
70960000	R.R.R. ACCORDES PAR ENT S/PR.SV	(37 611)	0	(73 956)	0	36 345	(49 14)
70960010	GESTES SERVICECOMMERCIAL	(4 150)	0	0	0	(4 150)	-
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		409 166 199	0	313 843 066	0	98 212 124	30.33
Production immobilisée		0	0	50 000	0	(50 000)	100.00
72100000	PROD. IMMOBILISEE INCORP.	0	0	50 000	0	(50 000)	100.00
Subventions d'exploitation		51 787	0	22 094	0	29 692	134.39
74010000	SUBVENTIONS ETAT PERSONNEL (CIE, emp. qualif.)	51 787	0	22 094	0	29 692	134.39
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		1 516 083	0	2 506 733	0	(990 679)	(39.82)
78150000	REPR. S/PROV. RISQ. CHARG. EXPL.	601 127	0	415 171	0	185 956	44.79
78174000	REPR. S/PROV. CLIENTS CONT.	279 942	0	112 790	0	167 152	148.20
78174100	REPR. S/PROV. CLIENTS DOUT.	319 840	0	223 725	0	96 115	42.96
78174200	REPR. S/PROV. CLIENTS AUTRESTIERS	308 226	0	498 136	0	(189 909)	(38.12)
79101000	TRANSF. CHARGES LIEES AU PERS.	3 020	0	10 500	0	(7 480)	(71.24)
79102000	TRANSF. CHARGES LIEES AUX CONSTRUCTIONS	3 896	0	5 526	0	(1 630)	(29.50)
79102100	TRANSF. CHARGES LIEES ASSUR. VEH.	0	0	5 570	0	(5 570)	100.00
79140000	TRANSF. CHARGES INDEMNITES CHOMAGE PARTIE	0	0	1 235 312	0	(1 235 312)	100.00
Autres produits		1 075 697	0	957 410	0	118 286	12.49
75200000	REVENUS DES IMMEUBLES	344 697	0	276 519	0	68 178	24.66
75800000	PROD. DIVERS DE GESTION COURANTE	719	0	5 698	0	(4 979)	(87.38)
75810000	REMBOURSEMENT CHARGES PERSONNEL MUTUEL	0	0	130	0	(130)	100.00
75811000	REMBOURSEMENT PREVOYANCE GRASSAVOYES	58 117	0	50 863	0	7 253	14.26
75840000	PRODUITS DETAXATION GAZ OIL	670 723	0	624 152	0	46 571	7.46
75880000	PROD. DIVERS DE GEST. COURANTE	2 440	0	46	0	2 393	115.77
PRODUITS D'EXPLOITATION		411 799 728	0	317 479 304	0	94 320 424	28.71
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 044 495	0	1 847 172	0	197 322	10.66
60211000	CARBURANTS STOCKES	1 795 030	0	1 676 153	0	119 876	7.15
60261000	ACHATS EMBALLAGES PERDUS	248 465	0	171 019	0	77 446	45.29
Variation de stock		31 822	0	(17 777)	0	49 600	278.00
60311000	VARIATION STOCKS CARBURANT	31 822	0	(19 195)	0	51 018	265.78
60322000	VARIATION STOCK FOURNIT. CONSO	0	0	1 418	0	(1 418)	100.00
Autres achats et charges externes		341 074 426	0	283 261 881	0	87 812 543	34.87
60610000	EAU GAZ ELECTRICITE CHAUFFAGE	778 899	0	739 922	0	38 977	5.27
60612000	FUEL CAMION FRIGORIFIQUE	327	0	272	0	55	20.39
60630000	FOURNITURE ENTRET. PT. EQUIP.	155 642	0	177 671	0	(22 028)	(12.40)
60633000	FOURNIT. PETIT. OUTIL. ATELIER	13 628	0	7 441	0	6 187	83.15
60634000	FOURNITURES DE MAGASIN	6 111	0	8 528	0	(2 416)	(28.33)
60644000	FOURNITURES INFORMATIQUE	202 795	0	216 176	0	(13 381)	(6.19)
60645000	FOURNITURES DE BUREAU	263 838	0	329 435	0	(65 596)	(19.91)
60646000	IMPRIMES DE BUREAU	35 231	0	18 096	0	17 135	94.69
60647000	IMPRIMES & LISTING INFORMATIQ.	76	0	153	0	(76)	(49.84)
60681000	CARBURANTS	3 784 347	0	3 211 059	0	573 287	17.85
60683000	LUBRIFIANTS GRAISSES ANTIGEL	25 391	0	19 927	0	5 464	27.42
60684000	PNEUMATIQUES	22 444	0	19 512	0	2 932	15.03
60687000	ACHATS DE PALETTES	367 495	0	354 778	0	12 717	3.58
60687100	ACHATS DE PALETTES	106 313	0	0	0	106 313	-
60688000	FOURNIT. EMBALLAGES DIVERS	61 870	0	119 308	0	(57 438)	(48.14)
60940000	RRR OBTENUS SUR PRESTATIONSSERVICES	(75 740)	0	(1 383 762)	0	1 308 021	(94.53)
61101000	ACHAT PRESTATIONS	89 040	0	261 022	0	(171 981)	(65.89)
61101001	ECART ACHAT PRESTATIONS JANVIER	206 172	0	72 222	0	133 950	185.47
61101002	ECART ACHAT PRESTATIONS FEVRIER	112 619	0	104 139	0	8 480	8.14

COMPTE DE RESULTAT

	12 mois		12 mois		Variation	
	01/01/2021 - 31/12/2021		01/01/2020 - 31/12/2020			%
61101003 ECART ACHAT PRESTATIONS MARS	104 507	0	178 616	0	(74 108)	(41.49)
61101004 ECART ACHAT PRESTATIONS AVRIL	85 146	0	137 356	0	(52 209)	(38.01)
61101005 ECART ACHAT PRESTATIONS MAI	145 260	0	139 446	0	5 813	4.17
61101006 ECART ACHAT PRESTATIONS JUIN	96 631	0	138 145	0	(41 514)	(30.05)
61101007 ECART ACHAT PRESTATIONS JUILLET	124 977	0	46 493	0	78 484	168.81
61101008 ECART ACHAT PRESTATIONS AOUT	69 493	0	5 203	0	64 289	235.46
61101009 ECART ACHAT PRESTATIONS SEPTEMBRE	130 677	0	117 049	0	13 628	11.64
61101010 ECART ACHAT PRESTATIONS OCTOBRE	69 347	0	87 132	0	(17 785)	(20.41)
61101011 ECART ACHAT PRESTATIONS NOVEMBRE	91 238	0	40 280	0	50 957	126.51
61101012 ECART ACHAT PRESTATIONS DECEMBRE	(44 404)	0	30 930	0	(75 334)	(243.56)
61101050 ACHAT PROVISION PRESTATIONS	5 052 601	0	939 349	0	4 113 252	437.88
61102001 ECART PRESTATION SATELLIT JANVIER	107 647	0	202 078	0	(94 431)	(46.73)
61102002 ECART PRESTATION SATELLIT FEVRIER	133 878	0	208 682	0	(74 803)	(35.85)
61102003 ECART PRESTATION SATELLIT MARS	156 787	0	107 746	0	49 040	45.52
61102004 ECART PRESTATION SATELLIT AVRIL	181 136	0	83 007	0	98 129	118.22
61102005 ECART PRESTATION SATELLIT MAI	136 798	0	45 719	0	91 079	199.22
61102006 ECART PRESTATION SATELLIT JUIN	174 501	0	85 126	0	89 374	104.99
61102007 ECART PRESTATION SATELLIT JUILLET	212 733	0	55 367	0	157 366	284.22
61102008 ECART PRESTATION SATELLIT AOUT	94 892	0	37 189	0	57 703	155.16
61102009 ECART PRESTATION SATELLIT SEPTEMBRE	221 951	0	59 559	0	162 391	272.66
61102010 ECART PRESTATION SATELLIT OCTOBRE	196 338	0	93 926	0	102 411	109.03
61102011 ECART PRESTATION SATELLIT NOVEMBRE	143 722	0	74 497	0	69 224	92.92
61102012 ECART PRESTATION SATELLIT DECEMBRE	45 849	0	132 496	0	(86 647)	(65.40)
61102050 PROVISION PRESTSEABIRD AUTO	3 667 244	0	504 143	0	3 163 100	627.42
61105000 TRACTIONNAIRES	161 521	0	1 464 179	0	(1 302 657)	(88.97)
61107150 ACHATS PREST CSW EXER.DIFF.PROVISIONNE	4 541 840	0	5 813 856	0	(1 272 016)	(21.88)
61107250 ACHATS PREST.SATELLIT EXE DIFF PROV	1 266 208	0	1 284 704	0	(18 495)	(1.44)
61108000 LOCATIERS	0	0	199 244	0	(199 244)	(100.00)
61109100 ACHAT PREST CSW EXER.EN COUR SANS PROVISI	55 443 184	0	44 914 501	0	10 528 683	23.44
61109150 ACHAT PREST CSW EXER. EN COUR PROVISIONNE	89 206 661	0	88 431 785	0	774 875	0.88
61109200 ACHAT PREST SATELLIT EXER.EN COURS SANS PR	98 833 838	0	47 635 806	0	51 198 031	107.48
61109250 ACHAT PREST SATELLIT EXER.EN COURS PROV.	27 669 757	0	16 466 483	0	11 203 273	68.04
61109300 ACHAT PREST EXPL.DIV EXER EN COURS SANS PR	1 468 165	0	1 232 997	0	235 167	19.07
61109350 ACHAT PREST EXPL.DIV EXER EN COURS PROV	1 861 379	0	2 049 458	0	(188 078)	(9.18)
61115000 FRANCE TAXABLE	92 995	0	85 330	0	7 665	8.98
61188888 MALUS OBJECTIFS NON ATTEINTS	47 925	0	0	0	47 925	-
61221000 RED.CREDIT BAIL SUR VEHICULES	0	0	7 091	0	(7 091)	(100.00)
61222000 RED.CREDIT BAIL SUR REMORQUES	208 919	0	176 802	0	32 117	18.17
61228020 RED.CREDIT BAIL VEHICULES TOUR	212 165	0	198 468	0	13 697	6.90
61228070 RED.CREDIT BAIL MAT.OUTILLAGE	58 476	0	25 999	0	32 476	124.91
61228080 RED.CREDIT BAIL MAT.INFORMATIQUE	3 202	0	0	0	3 202	-
61310000 LOCATIONS LOGICIEL	176	0	3 180	0	(3 004)	(94.47)
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	8 711 962	0	7 370 065	0	1 341 896	18.21
61321000 LOCATIONS ENTREPOT	315 325	0	339 902	0	(24 576)	(7.23)
61321100 LOCATIONS PORTAKABIN -MOBIL'HOME	58 296	0	45 264	0	13 032	28.79
61351000 LOCATIONS MATERIEL TPS EXPLOITLONGUE DURE	2 392 124	0	1 913 769	0	478 354	25.00
61351001 LOCATIONS MATERIEL TPS EXPLOITCOURTE DURE	62 338	0	33 030	0	29 307	88.73
61352000 LOCATIONS REMORQUES ET SEMI REMORQUES LO	1 245 277	0	1 037 348	0	207 929	20.04
61352001 LOCATIONS REMORQUES COURTE DUREE	912	0	3 145	0	(2 233)	(71.00)
61358020 LOCATIONS VEHICULES TOURISME LONGUE DUREE	638 462	0	525 895	0	112 566	21.40
61358021 LOCATIONS VEHICULES TOURISME COURTE DUREE	4 464	0	10 623	0	(6 158)	(57.97)
61358030 LOCATIONS VEHICULES UTILITAIRELONGUE DUREE	91 733	0	75 061	0	16 672	22.21
61358031 LOCATIONS VEHICULES UTILITAIRECOURTE DUREE	1 885	0	2 939	0	(1 054)	(35.86)
61358060 LOCATIONS MATERIEL DE BUREAULONGUE DUREE	18 932	0	21 111	0	(2 179)	(10.32)
61358070 LOCATION MATERIEL ET OUTILLAGELONGUE DURE	1 302 715	0	968 664	0	334 051	34.49
61358071 LOCATION MATERIEL ET OUTILLAGECOURTE DURE	65 916	0	46 222	0	19 694	42.61
61358080 LOCATIONS MATERIEL INFORMATIQUE LONGUE DU	9 704	0	9 544	0	160	1.68
61400000 CHARGES LOCAT.ET CO.PROPRIETE	380 631	0	233 391	0	147 239	63.09
61520000 ENT.REP.CONSTRUCTIONS	900 230	0	840 920	0	59 309	7.05

COMPTE DE RESULTAT

	12 mois		12 mois		Variation		
	01/01/2021 - 31/12/2021		01/01/2020 - 31/12/2020			%	
61551000	ENT.REP.MATERIEL OUTILLAGE	335 985	0	285 817	0	50 168	17.55
61552000	ENT.REP.A.A.I.DIVERS	352 486	0	356 004	0	(3 517)	(0.99)
61557000	ENT.REP.MATERIEL ROULANT	1 601 554	0	1 498 495	0	103 058	6.88
61557200	ENT.REP.REMORQUES ET SEMI REMORQUES	774 643	0	759 737	0	14 906	1.96
61558000	ENT.REP.MOBILIER MATERIEL DE BUREAU	936	0	2 077	0	(1 141)	(54.94)
61568010	MAINTENANCE LOGICIELS	199 049	0	178 488	0	20 560	11.52
61568020	MAINTENANCE VEHICULES TOURISME	443 533	0	412 685	0	30 848	7.48
61568030	MAINTENANCE VEHICULES UTILAIRES	56 223	0	54 354	0	1 869	3.44
61568040	MAINTENANCE TELE SURVEILLANCE	141 666	0	99 151	0	42 515	42.88
61568050	MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	1 885	0	3 578	0	(1 693)	(47.32)
61568060	MAINTENANCE MATERIEL DE BUREAUX	16 579	0	13 320	0	3 259	24.47
61611000	ASSURANCES INCENDIES	334 624	0	258 379	0	76 245	29.51
61613000	ASSURANCES R.C.	43 687	0	38 986	0	4 701	12.06
61635000	ASSURANCES MARCHANDISES TRANSPORTEES	886 873	0	764 729	0	122 143	15.97
61662000	ASSURANCES VEHIC. DE TRANSP. MARCH.	470 099	0	520 987	0	(50 888)	(9.77)
61662200	ASSURANCES REMORQUES ET SEMI REMORQUES	215 205	0	198 900	0	16 304	8.20
61662500	ASSURANCES MATERIEL ET OUTILLAGE	143 140	0	83 809	0	59 330	70.79
61663000	ASSURANCES VEHIC. DE TOURISME	141 199	0	132 005	0	9 194	6.97
61663100	ASSURANCES VEHIC.UTILITAIRES	31 249	0	30 198	0	1 050	3.48
61663200	CONTRAT DE MISSION AXA	0	0	494	0	(494)	100.00
61671000	CHARGES DE PROPRES ASS.VEHIC.	390 603	0	365 550	0	25 053	6.85
61672000	CHARGES DE PROPRES ASS.MATERIEL ET OUTILLAGE	49 306	0	14 926	0	34 380	230.33
61675000	CHARGES DE PROPRES ASS.MARCH TPTE	739 720	0	553 969	0	185 751	33.53
61676000	CHARGES DE PROPRES ASS.EXE.PRECEDENT	409 961	0	424 300	0	(14 339)	(3.38)
61680000	AUTRES ASSURANCES	37 848	0	37 051	0	797	2.15
61700000	ETUDES RECH. RENSEIG. CLIENTS	39 964	0	28 476	0	11 488	40.34
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	53 588	0	32 393	0	21 195	65.43
61830000	DOCUMENTATION TECHNIQUE	919	0	1 499	0	(579)	(38.68)
61831000	DOCUMENTATION MINITEL	2 899	0	3 543	0	(643)	(18.17)
61850000	FRAIS DE FORMATIONS EXTERNES	0	0	1 375	0	(1 375)	100.00
61852000	COLLOQUES ET SEMINAIRES	69 854	0	0	0	69 854	-
62100000	PREST.PERS.EXTER.ENTREPRISE	240 233	0	189 081	0	51 152	27.05
62110000	PERSONNEL D'EXPLOITATION INTERNE	4 063	0	0	0	4 063	-
62111000	PERS.INTERIM.ADMINISTRATIF	565 377	0	199 903	0	365 473	182.82
62112000	PERS.INTERIM.EXPLOITATION	97 929	0	1 852	0	96 077	185.28
62113000	PERS.INTERIM.DE QUAI	2 990 247	0	1 811 289	0	1 178 957	65.09
62117000	PERS.INTERIM.CHAUFFEUR	1 584 696	0	1 575 663	0	9 032	0.57
62118000	PERS EXTERIEUR DIVERS	4 374	0	0	0	4 374	-
62140000	PERSONNEL DETACHE GR. FRANCE	1 292 206	0	1 020 166	0	272 039	26.67
62141000	PERSONNEL DETACHE GR. H.FRANCE	407 670	0	87 493	0	320 176	365.94
62230000	PREST. DE SERV. INFORMATIQUE	4 304 307	0	4 113 339	0	190 967	4.64
62250000	COMMISSIONS AFFACTURAGE SG	517 373	0	487 209	0	30 163	6.19
62260000	HONORAIRES	465 702	0	228 620	0	237 082	103.70
62262000	HONORAIRES C.A.C.	88 000	0	86 000	0	2 000	2.33
62270000	FRAIS D'ACTES & DE CONTENTIEUX	28 229	0	22 693	0	5 536	24.40
62280000	TRAV. EXTERIEURS. DIVERS	109 784	0	40 623	0	69 160	170.25
62281000	PASSAGE EN MAGASIN/QUAI	196 049	0	279 500	0	(83 451)	(29.86)
62284000	TRAVAUX ARCHIVAGE	1 490	0	12 177	0	(10 687)	(87.76)
62284100	TRAVAUX DE MISE SOUS PLI	13 063	0	86 171	0	(53 108)	(80.26)
62286000	PREST. DE SERV. SIEGE	690 895	0	200 000	0	490 895	245.45
62287000	PREST. DE SERV. COORDINATEUR	17 100	0	20 700	0	(3 600)	(17.39)
62289000	PREST. DE SERVICE DOUANE	0	0	292	0	(292)	100.00
62310000	PUBLICITE ANNONCES & INSERTION	55 201	0	42 888	0	12 313	28.71
62330000	FOIRES ET EXPOSITIONS	2 975	0	2 500	0	475	19.00
62340000	CADEAUX CLIENTELE	42 480	0	32 822	0	9 657	29.42
62370000	PUBLICATIONS	2 963	0	613	0	2 349	382.73
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	9 240	0	24 298	0	(15 058)	(61.97)
62410000	TRANSPORTS SUR ACHATS	12 766	0	14 154	0	(1 388)	(9.81)
62420000	TRANSPORTS SUR VENTES	21 357	0	0	0	21 357	-

COMPTE DE RESULTAT

	12 mois		12 mois		Variation		%
	01/01/2021 - 31/12/2021		01/01/2020 - 31/12/2020				
62430000 TRANSPORTS ENTRE ETABLISSEMENTS	10 103	0	270	0	9 833	641 98	
62480000 ENLEVEMENTS DES DECHETS (BENNES)	201 064	0	182 453	0	18 611	10.20	
62511000 FRAIS ROUTE PERS ROULANT DIVERS	862 580	0	1 140	0	861 439	542.38	
62512000 DEPLT.PERS.COMMERCIAL DIVERS	62 148	0	55 506	0	6 641	11 97	
62513000 VOYAGES DEPLACEMENTS PERSONNEL	11 877	0	10 033	0	1 843	18 37	
62514000 FRAIS DE ROUTE PERS.ROULANT AVEC ABATTEME	156 908	0	898 502	0	(741 594)	(82.54)	
62516000 FRAIS KILOMETRIQUES	39 649	0	40 465	0	(815)	(2.02)	
62560000 MISSIONS PERSONNEL	205 833	0	158 589	0	47 244	29.79	
62571000 RECEPTIONS EXTERNES	55 277	0	53 529	0	1 748	3.27	
62572000 RECEPTIONS INTERNES	99 143	0	80 471	0	18 671	23.20	
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	269 903	0	297 945	0	(28 042)	(9.41)	
62620000 FRAIS DE TELEPHONE	271 786	0	283 336	0	(11 549)	(4.08)	
62655000 REDEVANCE BOURSE DE FRETS	253 353	0	258 755	0	(5 402)	(2.09)	
62660000 FRAIS RESEAU INFORMATIQUE	211 412	0	199 091	0	12 321	6.19	
62661000 FRAIS DE MAIL SMS FAX	128 463	0	170 562	0	(42 099)	(24.68)	
62670000 FRAIS DE GEOLOCALISATION	63 308	0	61 709	0	1 598	2.59	
62671000 FRAIS DE CONTROLE TEMPS DE CONDUITE CHAUF	7 740	0	8 260	0	(520)	(6.30)	
62680000 DIVERS	0	0	576	0	(576)	100.00	
62730000 COMM OUVERT.CAUTION AVAL	53 081	0	43 354	0	9 727	22.44	
62740000 FRAIS SUR IMPAYES	0	0	50	0	(50)	100.00	
62750000 FRAIS SUR EFFETS	8 466	0	11 030	0	(2 564)	(23.25)	
62770000 FRAIS DE TENUE DE COMPTE	11 348	0	4 692	0	6 656	141.86	
62780000 AUTRES FRAIS DE BANQUES	119 317	0	107 635	0	11 682	10.85	
62785000 FRAIS DE TELETRANSMISSION BANCAIRES	341	0	343	0	(2)	(0.64)	
62810000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	35 141	0	32 693	0	2 447	7.49	
62812000 FRAIS DE GARDIENNAGE	183 293	0	223 227	0	(39 934)	(17.89)	
62820000 FRAIS DE DOUANE	1 159	0	1 185	0	(26)	(2.19)	
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT PERSONNEL	77 072	0	46 205	0	30 867	66.80	
62855000 PEAGES AUTOROUTES	1 029 483	0	971 053	0	58 429	6.02	
62856000 AUTRES PEAGES EXONERES	36 325	0	29 323	0	7 001	23.88	
62856100 AUTRES PEAGES AUTO LIQUIDATION	4 562	0	2 876	0	1 686	58.63	
62857000 FRAIS DE STATIONNEMENT	20 407	0	19 419	0	988	5.09	
Impôts, taxes et versements assimilés	4 580 983	0	5 497 828	0	(916 844)	(16.68)	
63310000 VERSEMENTS TRANSPORT	606 749	0	548 578	0	58 171	10.60	
63330000 TAXE FORMATION PROF. CONTINUE	420 603	0	391 776	0	28 826	7.36	
63340000 TAXE CONSTRUCTION	187 321	0	174 709	0	12 612	7.22	
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	306 254	0	316 088	0	(9 834)	(3.11)	
63511100 COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	780 967	0	785 362	0	(4 394)	(0.56)	
63511200 COTISATION SURLA VALEUR AJOUTEE DE L'ENTRE	582 875	0	1 221 650	0	(638 775)	(52.29)	
63512000 TAXE FONCIERE	1 337 972	0	1 221 979	0	115 992	9.49	
63513000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	48 319	0	43 053	0	5 265	12.23	
63514000 TAXES SAVHICULES TOURISME	93 681	0	105 619	0	(11 938)	(11.30)	
63531000 TAXE A L'ESSIEU	4 544	0	2 516	0	2 028	80.60	
63532000 TAXES MALUS ECOLOGIQUE	0	0	1 864	0	(1 864)	100.00	
63533000 DROITS DE DOUANE CHARG. ENT	1	0	40	0	(39)	(97.50)	
63545000 VIGNETTES	181	0	152	0	28	18.86	
63545200 CARTES GRISES	2 909	0	2 077	0	832	40.08	
63580000 AUTRES DROITS	140	0	1 218	0	(1 078)	(88.51)	
63710000 COTISATION SOCIALE DE SOLIDARITE	140 000	0	120 582	0	19 417	16.10	
63720000 TAXE HANDICAPES	17 424	0	34 975	0	(17 551)	(50.18)	
63773000 FRAIS DE CONTROLES	0	0	2 400	0	(2 400)	100.00	
63778000 ACCISES	359	0	471 560	0	(471 200)	(99.92)	
63780000 TAXES DIVERSES	50 678	0	51 623	0	(944)	(1.83)	
Salaires et traitements	42 269 054	0	40 063 698	0	2 215 356	5.43	
64110000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	41 556 928	0	38 797 458	0	2 759 469	7.11	
64110097 REMBOURSEMENT CHOMAGE PARTIEL	47 697	0	(47 697)	0	95 394	200.00	
64120000 PROVISION CONGES PAYES	(117 744)	0	125 223	0	(242 967)	194.03	
64130000 PROV.PRIMES ETGRATIFICATIONS	2 111	0	0	0	2 111	-	
64135000 PROV. COMMISSIONS S/RESULTATS	742 312	0	13 490	0	728 821	402.33	

COMPTE DE RESULTAT

		12 mois 01/01/2021 - 31/12/2021		12 mois 01/01/2020 - 31/12/2020		Variation		%	
64140000	INDEMNITES AVANTAGES DIVERS	900	0	5 400	0	(4 500)	(83.33)		
64141000	AVANTAGES EN NATURE(VEHICULES)	(306 670)	0	(278 184)	0	(28 486)	10.24		
64142000	AVANTAGES EN NATURE(LOGEMENTS)	(3 364)	0	(3 364)	0	0	-		
64143000	INDEMNITES DE PREVOYANCE SOUMISES A CHARG	636	0	(60 091)	0	60 728	101.06		
64144000	INDEMNITES CHOMAGE PARTIEL	0	0	1 235 312	0	(1 235 312)	100.00		
64800000	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	152 914	0	124 757	0	28 157	22.57		
64802000	FRAIS DE FORMATION DU PERSONNEL	193 333	0	141 384	0	51 949	36.74		
Charges sociales		15 235 758	0	14 329 943	0	905 815	5.70		
64510000	URSSAF	8 848 344	0	8 365 108	0	483 236	5.78		
64511000	C.F.E (CAISSE URSSAF FRANCAISE A L'ETRANGER)	6 979	0	6 778	0	200	2.96		
64520000	COTISATIONS AUX MUTUELLES	978 385	0	956 024	0	22 361	2.34		
64521000	COTISATIONS AUX MUTUELLES EXPATRIES	3 325	0	3 230	0	94	2.93		
64531000	COT.RETRAITE CADRE TR A.B.C	1 306 326	0	1 139 734	0	166 592	14.62		
64532000	COT. RETRAITES NON CADRES	1 474 549	0	1 274 427	0	200 122	15.70		
64540000	COTISATIONS ASSEDIC	1 745 510	0	1 625 366	0	120 144	7.39		
64580100	COTISATIONS PREVOYANCE CADRES	216 117	0	192 286	0	23 831	12.39		
64580200	COTISATIONS PREVOYANCE NON CADRES	185 439	0	171 219	0	14 219	8.30		
64580300	COTISATIONS IPRIAC	15 321	0	28 691	0	(13 369)	(46.60)		
64580400	COTISATIONS FONGECFA	114 777	0	99 411	0	15 365	15.46		
64580600	COTISATIONS PREVOYANCE EXPATRIES	1 396	0	1 281	0	114	8.95		
64590000	PROV.CHARG.S/DETTES CONG. PAYES	(46 961)	0	51 514	0	(98 475)	(191.16)		
64720000	COMITE D'ENTREPRISE	249 761	0	239 273	0	10 488	4.38		
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	127 799	0	124 591	0	3 208	2.57		
64760000	VETEMENTS DE TRAVAIL	62 724	0	51 003	0	11 720	22.98		
Dotations d'exploitation sur immobilisations (amortissements)		866 973	0	844 768	0	14 205	1.63		
68111400	DOT. AMORT. AUTRES IMMO. INCOR	18 135	0	34 526	0	(16 390)	(47.47)		
68112310	DOT. AMORT. CONSTRUCT GROS OEUVRE	27 309	0	27 351	0	(41)	(0.15)		
68112311	DOT. AMORT. CONSTRUCT.COUVERTURE	8 762	0	8 762	0	0	-		
68112312	DOT. AMORT. CONSTRUCT.PARACHEVEMENT	8 963	0	8 963	0	0	-		
68112313	DOT. AMORT. CONSTRUCT.TECHNIQUE	8 419	0	8 820	0	(401)	(4.55)		
68112350	DOT. AMORT. A.A.I. CONSTRUC.	42 834	0	61 253	0	(18 419)	(30.07)		
68112500	DOT. AMORT. MAT. OUTILLAGE	66 167	0	67 299	0	(1 132)	(1.68)		
68112710	DOT. AMORT. VEHICULES MOTEURS MARCH.	80	0	3 997	0	(3 916)	(97.98)		
68112720	DOT. AMORT. VEHICULES REMORQUE ET SEMI REM	7 408	0	4 901	0	2 507	51.15		
68112730	DOT. AMORT. CONTENEURS MAXICADES CAISSE	1 751	0	1 660	0	90	5.48		
68112770	DOT. AMORT. VEHICULES TOURISME	32 348	0	31 443	0	905	2.88		
68112771	DOT. AMORT. VEH. UTIL. COMMERC	2 376	0	86	0	2 289	640.11		
68112810	DOT. AMORT. AGENCT INSTALLAT.	585 171	0	531 211	0	53 960	10.16		
68112831	DOT. AMORT. MATERIEL DE BUREAU	11 235	0	13 421	0	(2 186)	(16.29)		
68112832	DOT. AMORT. MAT. INFORMATIQUE	299	0	127	0	171	134.33		
68112840	DOT. AMORT. MOBILIER DE BUREAU	37 708	0	40 940	0	(3 231)	(7.89)		
Dotations d'exploitation sur actif circulant		449 389	0	807 478	0	(358 109)	(44.32)		
68174000	DOT. PROV. TIERS CONTENTIEUX	79 561	0	251 086	0	(171 525)	(68.31)		
68174100	DOT. PROV. TIERS DOUTEUX	76 485	0	248 039	0	(171 554)	(69.16)		
68174200	DOT. PROV. AUTRES TIERS	293 322	0	308 352	0	(15 029)	(4.87)		
Dotations d'exploitation pour risques et charges		619 771	0	547 681	0	72 109	(13.17)		
68150000	DOT. PROV. RISQUES CHARG. EXPL	619 771	0	547 661	0	72 109	13.17		
Autres charges		1 007 887	0	644 733	0	403 153	48.09		
65110000	VISITES TECHNIQUE	640	0	1 404	0	(763)	(54.36)		
65180000	REDEVANCES SOFI	113 659	0	107 672	0	5 987	5.56		
65300000	REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS	60 000	0	0	0	60 000	-		
65410000	PERTES S/CREANCES EXERCICE	39 060	0	981	0	38 078	879.67		
65440000	PERTES S/CREANCES EXERC. ANTER	784 452	0	432 456	0	351 995	81.39		
65800000	CHARGES DIV.GESTION COURANTE	10 074	0	2 218	0	7 855	354.01		
CHARGES D'EXPLOITATION		408 228 681	0	317 717 388	0	90 509 293	28.89		
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 573 148	0	(239 076)	0	3 811 223	800.84		
PRODUITS FINANCIERS									
Autres intérêts et produits assimilés		4 840	0	10 383	0	(5 542)	(54.52)		

COMPTES DE RESULTAT

		12 mois		12 mois		Variation		%	
		01/01/2021 - 31/12/2021		01/01/2020 - 31/12/2020					
76310000	INTERETS CREANCES COMMERCIALES	2 117	0	8 179	0	(6 061)	(74.11)		
76500000	ESCOMPTE OBTENUS	1	0	1	0	0	(37.11)		
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	2 821	0	483	0	2 338	483.67		
76845100	INTERETS RETARD DE PAIEMENT GROUPE FRANCE	0	0	2 198	0	(2 198)	100.00		
Reprises sur provisions et transferts de charges		21 594	0	65 950	0	(44 355)	(67.20)		
78650000	REPR. S/PROV.RISQ. CH. FINAN	21 594	0	60 767	0	(39 172)	(64.46)		
78662000	REPR. S/PROV.DEPREC. IMMOB.	0	0	5 183	0	(5 183)	100.00		
Différences positives de change		74 923	0	60 248	0	24 675	48.11		
76610000	GAINS DE CHANGE S/OP. COURANTE	74 923	0	50 248	0	24 675	49.11		
PRODUITS FINANCIERS		101 469	0	127 082	0	(25 603)	(20.16)		
CHARGES FINANCIERES									
Dotations financières aux amortissements		245 271	0	21 594	0	223 676	035.79		
68650000	DOT. PROV. RISQ. CHARG. FINAN.	245 271	0	21 594	0	223 676	035.79		
Intérêts et charges assimilées		936 219	0	1 146 940	0	(210 720)	(18.37)		
66116000	INTERETS DES EMPRUNTS DIVERS	2 043	0	473	0	1 570	332.04		
66152000	INTERETS C/C GROUPE FRANCE	39 623	0	277 317	0	(237 694)	(85.71)		
66154000	INTERETS AVANCES FINANCIERES GROUPE ETRAN	31 076	0	912	0	30 164	306.46		
66155000	INTERETS ET PRIMES DE GARANTIE PGE	93 728	0	33 750	0	59 978	177.71		
66160300	COMMISSIONS FINANCEMENT AFFACTURAGE	11 875	0	10 198	0	1 676	16.44		
66160400	COMMISSIONS ANTICIPATION AFFACTURAGE SG	395 344	0	358 353	0	36 991	10.32		
66180000	INTERETS DEBIT AGIOS BANCAIRES	240 650	0	249 106	0	(8 455)	(3.39)		
66181000	INTERETS DES DETTES COMMERCIALES	2 780	0	129 764	0	(126 984)	(97.86)		
66250000	COMMISSIONS AFFACTURAGE	770	0	0	0	770	-		
66500000	ESCOMPTE ACCORDES	96 147	0	77 753	0	18 393	23.66		
66846400	INTERETS RETARD PAIEMENT GROUPE ETRANGER	22 179	0	9 311	0	12 868	138.20		
Différences négatives de change		837 242	0	265 224	0	572 017	215.67		
66600000	PERTES DE CHANGE	837 242	0	265 224	0	572 017	215.67		
CHARGES FINANCIERES		2 016 733	0	1 433 759	0	584 973	40.90		
RESULTAT FINANCIER		(1 517 273)	0	(1 306 696)	0	(610 576)	48.73		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 865 873	0	(1 544 773)	0	3 200 646	207.19		
PRODUITS EXCEPTIONNELS									
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 037 621	0	2 027 608	0	9 914	0.48		
77140000	RENTRES S/CREANCES AMORTIES	1 947	0	2 167	0	(220)	(10.15)		
77180000	AUTRES PROD. EXCEPT. S/OP.GEST	300 002	0	2 457	0	297 545	110.11		
77200000	PROD. EXCEPT. S/EXERCICES ANT.	1 735 570	0	2 022 981	0	(287 411)	(14.21)		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		43 905	0	37 700	0	6 205	16.46		
77520000	PROD. CES. IMMOB. CORPOR.	43 905	0	37 700	0	6 205	16.46		
Reprises sur provisions et transferts de charges		698 580	0	222 245	0	476 335	214.33		
78750000	REPR. S/PROV.RISQ. CH. EXCEP	698 580	0	222 245	0	476 335	214.33		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 780 006	0	2 287 551	0	492 454	21.53		
CHARGES EXCEPTIONNELLES									
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 643 477	0	1 312 280	0	231 196	17.62		
67125000	MAJ.INT.DE RETARD ORG. SOCIAUX	9 487	0	11 627	0	(2 139)	(18.40)		
67126000	AMENDES FISCALES	130 600	0	5 960	0	124 639	091.02		
67126100	AMENDES PENALES	3 728	0	4 486	0	(758)	(16.90)		
67128000	REGLTS TRANSACTIONNELS DOUANE	2 550	0	600	0	1 950	325.00		
67140000	CREANCES DEVENUES IRRECOURABLE SUR EXEP	0	0	307	0	(307)	100.00		
67180000	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OP.GESTI	498 801	0	197 361	0	301 440	152.74		
67181000	INDEMNITES DE LICENCIEMENT	241 424	0	141 603	0	99 820	70.49		
67182000	INDEMNITES TRANSACTIONNELLES	143 915	0	0	0	143 915	-		
67183000	INDEMNITES DEPART RETRAITE	163 875	0	157 736	0	6 138	3.99		
67199000	CHARGES DE RESTRUCTURATION	0	0	549 222	0	(549 222)	100.00		
67210000	CHARGES EXCEPT. S/EXERCICES ANTERIEUR	349 094	0	243 374	0	105 719	43.44		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		133 378	0	66 236	0	77 142	137.18		
67520000	V.N.C. IMMOB. CORPORELLES	133 378	0	44 048	0	89 329	202.80		
67560000	V.N.C. IMMOB. FINANCIERES	0	0	5 183	0	(5 183)	100.00		

COMPTE DE RESULTAT

	12 mois		12 mois		Variation	
	01/01/2021 - 31/12/2021		01/01/2020 - 31/12/2020			%
67880000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	0	0	7 004	0	(7 004)	100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 252 650	0	1 126 750	0	125 900	11,17
68750000 DOT. PROV. RSIQ. CHARG. EXCEPT	1 252 650	0	1 126 750	0	125 900	11,17
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 522 895	0	2 495 258	0	434 238	17,48
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(149 459)	0	(207 718)	0	86 218	(28,03)
Impôts sur les bénéfices	86 207	0	0	0	86 207	-
69500000 IMPOTS SUR LESBENEFICES	86 207	0	0	0	86 207	-
TOTAL DES PRODUITS	414 881 194	0	319 893 918	0	94 787 276	28,83
TOTAL DES CHARGES	413 261 027	0	321 848 407	0	91 614 520	28,48
BENEFICE OU PERTE	1 428 167	0	(1 762 488)	0	3 172 655	181,04

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début	Augmentations	
		Réévaluations courant	Acquisitions courant
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 201 211		0
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	26 201 211		0
Immobilisations corporelles			
Terrains	11 200		
Constructions :			
- Constructions sur sol propre	1 188 617		
- Constructions sur sol d'autrui	21 342		
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	219 986		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 427 698		98 692
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	9 623 427		1 307 626
- Matériel de transport	574 753		33 595
- Matériel de bureau et mobilier informatique	4 273 141		57 097
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			59 273
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	17 340 169		1 556 284
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	14 544 818		
Autres titres immobilisés	32 424		2 073
Prêts et autres immobilisations financières	1 911 355		1 145 650
<i>Total immobilisations financières</i>	16 488 598		1 147 723
TOTAL GENERAL	60 029 978		2 704 007

	Diminutions		Valeur brute fin	Valeur d'origine
	Virements courant	Cessions courant		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		78 373	26 122 837	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>		78 373	26 122 837	
Immobilisations corporelles				
Terrains			11 200	
Constructions :				
- Sur sol propre			1 188 617	
- Sur sol d'autrui			21 342	
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			219 986	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		96 251	1 430 140	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers		459 488	10 471 565	
- Matériel de transport		69 440	538 908	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		948 604	3 381 634	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			59 273	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>		1 573 783	17 322 669	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			14 544 818	
Autres titres immobilisés			34 497	
Prêts et autres immobilisations financières		810 440	2 246 566	
<i>Total immobilisations financières</i>		810 440	16 825 881	
TOTAL GENERAL		2 462 596	60 271 389	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dev.				
Autres immobilisations incorporelles	4 489 157	18 135	78 374	4 428 918
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	4 489 157	18 135	78 374	4 428 918
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 200			11 200
Constructions :				
- Constructions sur sol propre	784 331	53 456		837 787
- Constructions sur sol d'autrui	21 342			21 342
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.	217 223	510		217 733
Installations techniques, matériel et outillage indust.	1 262 002	66 167	92 162	1 236 008
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	6 575 182	627 495	337 910	6 864 767
- Matériel de transport	466 303	43 965	69 034	441 235
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 069 205	49 243	941 300	3 177 149
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	13 406 792	840 837	1 440 406	12 807 223
TOTAL GENERAL	17 895 949	858 972	1 518 780	17 236 141

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2021
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	1 030 512	1 069 220			863 917	1 235 816
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	21 594	245 270			21 594	245 271
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>1 052 107</i>	<i>1 314 490</i>			<i>885 511</i>	<i>1 481 087</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges	543 479	53 199			424 176	172 503
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 595 587	1 367 690			1 309 687	1 653 591
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	3 887 204	750 000				4 637 204
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	50 000					50 000
Sur autres immobilisations financières	11 613	0			11 613	
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	1 668 666	449 369			908 010	1 210 026
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 617 484	1 199 368			919 623	5 897 230
TOTAL GENERAL	7 213 072	2 567 069			2 229 310	7 550 821
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 069 140			1 509 137	
Dont dotations et reprises financières		245 271			21 594	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		1 252 650			698 580	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	2 246 566	0	2 246 566	1 911 355
<i>Total actif immobilisé</i>	<i>2 246 566</i>	<i>0</i>	<i>2 246 566</i>	<i>1 911 355</i>
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	982 298	0	982 298	1 570 154
Autres créances clients	83 053 891	83 053 891		58 827 653
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	36 081	36 081		48 769
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				47 697
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 022 370	2 022 370		2 350 403
Autres impôts, taxes et versements assimilés				3 182
Divers	321 493	321 493		313 705
Groupe et associés (2)	17 220 224	37 506	17 182 718	22 601 866
Débiteurs divers	5 975 889	5 975 889		4 268 068
<i>Total actif circulant</i>	<i>109 612 249</i>	<i>91 447 233</i>	<i>18 165 016</i>	<i>90 031 500</i>
Charges constatées d'avance	4 701 708	4 701 708		1 424 976
TOTAL DES CRÉANCES	116 560 524	96 148 942	20 411 582	93 367 832
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	56 231 353	46 587 826	9 643 527		47 709 049
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	48 211		48 211		49 199
Fournisseurs et comptes rattachés	51 201 176	51 201 176			43 095 868
Personnel et comptes rattachés	6 373 056	6 373 056			5 791 976
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 459 020	3 459 020			3 301 725
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	6 375 796	6 375 796			6 094 201
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	13 063 214	13 063 214			7 270 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 442	20 442			77 165
Groupe et associés (2)	2 610	1 341	1 269		400 440
Autres dettes	5 711 204	5 711 204			4 660 202
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 201 826	1 201 826			742 038
TOTAL DES DETTES	143 687 913	133 994 906	9 693 007		119 192 801
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		297 465			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		43 667			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

FONDS COMMERCIAL

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail				
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique				
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	21 492 004			21 492 004
Fonds résultant d'une réévaluation légale				
Fonds résultant d'une réévaluation libre				
Autres				
TOTAL	21 492 004			21 492 004

Une provision de 4 507 622 euros a été comptabilisée à ce jour.

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2021	2020
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	2 146 252	1 180 376
Autres créances	560 198	608 636
<i>Total créances</i>	<i>2 706 450</i>	<i>1 789 012</i>
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
TOTAL	2 706 450	1 789 012

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2021	2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56 852	84 082
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>	<i>56 852</i>	<i>84 082</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 077 736	9 861 739
Dettes fiscales et sociales	6 354 882	5 858 548
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>22 432 618</i>	<i>15 720 287</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	696 530	223 839
<i>Total dettes diverses</i>	<i>696 530</i>	<i>223 839</i>
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	23 186 000	16 028 208

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation :		
ACHATS COMPTES 60...	9 322	508
LOCATIONS ENTRETIENS ASSURANCES SAUF SOUS TRAITANCE TPS COMPTES 6...	621 179	340 376
AUTRES SERVICES EXTERIEURS COMPTES 62...	36 753	37 308
SOUS TRAITANCE	4 005 727	1 033 176
DIVERS	28 727	13 608
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>4 701 708</i>	<i>1 424 976</i>
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 701 708	1 424 976
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	4 701 708	1 424 976

Nature des produits	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation :		
PRESTATIONS TRANSPORTS CSW	28 191	39 539
PRESTATIONS TRANSPORTS SEABIRD	760 335	168 061
PRESTATIONS DOUANE	413 300	534 438
<i>Total produits d'exploitation</i>	<i>1 201 826</i>	<i>742 038</i>
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 201 826	742 038
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	1 201 826	742 038

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
---	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2021	2020
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	146 366	22 075
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	927 893	504 612
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	<i>1 074 259</i>	<i>526 687</i>
Charges sur exercices antérieurs	349 094	243 374
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	133 378	49 232
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>	<i>133 378</i>	<i>49 232</i>
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses	120 123	549 223
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>	<i>120 123</i>	<i>549 223</i>
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	1 252 650	1 126 750
Total des charges exceptionnelles	2 929 504	2 495 266

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2021	2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties	1 948	2 168
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 457
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	1 948	4 625
Produits sur exercices antérieurs	1 735 570	2 022 981
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	43 905	37 700
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>	43 905	37 700
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers	300 000	
<i>Total autres produits exceptionnels</i>	300 000	
Autres		
<i>Total autres</i>		
Reprises sur provisions et transferts de charges	698 580	222 245
TOTAL	2 780 003	2 287 551

CRÉDIT BAIL

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	1 946 831	371 792	1 420 430	526 401
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	1 946 831	371 792	1 420 430	526 401

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, ...	482 764	1 304 450	401 522	428 397		829 919	19 228
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
TOTAL	482 764	1 304 450	401 522	428 397		829 919	19 228

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	6 545 648			6 545 648	2.67
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	6 545 648			6 545 648	

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Rubriques	Montant
A Situation à l'ouverture de l'exercice	
1 Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	10 545 476
2 Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	(1 752 488)
3 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	8 792 988
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
1 Variation du capital	
2 Variation des autres postes	
C (= A3 + B) Capitaux propres de l'exercice après apports rétroactifs	8 792 988
D Variations en cours d'exercice	
1 Variations du capital	
2 Variations des primes, réserves, report à nouveau	
3 Variations des "provisions" relevant des capitaux propres	
4 Contreparties de réévaluations	
5 Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
6 Autres variations	
7 Résultat de l'exercice	1 420 167
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO (= C + ou - D)	10 213 155
F VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)	1 420 167
G dont : variations dues à des modifications de structures au cours de l'exercice	
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F - G)	1 420 167

TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SOU MIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORIGINES	Montant
Report à nouveau de l'exercice	(8 707 029)
Résultat de l'exercice	1 420 167
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	(7 286 862)

AFFECTATIONS	Montant
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	(7 286 862)
TOTAL	(7 286 862)

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat avant report déficitaire	report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	1 655 873		1 655 873	86 207	1 569 666	(1 544 773)
Résultat exceptionnel	(149 499)		(149 499)		(149 499)	(207 715)
Résultat comptable (hors participation)	1 506 374		1 506 374	86 207	1 420 167	(1 752 488)

Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
<i>Total avant impôt</i>	1 506 374		1 506 374	86 207	1 420 167	(1 752 488)

Autres						
<i>Total autres</i>						

Total général	1 506 374		1 506 374	86 207	1 420 167	(1 752 488)
----------------------	-----------	--	-----------	--------	-----------	-------------

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
TRANSCO SAS	3 000 000	2 225 333	33	6 800 000	6 800 000	0	0	45 425 637	676 564	0
CHATEL SAS	520 000	2 497 389	99	3 000 125	3 000 125	0	0	15 886 707	189 227	0
TRANS SERVICES SAS	1 256 700	2 655 209	99	4 600 425	4 600 425	0	0	18 426 114	526 912	0

EFFECTIF AU : 31/12/2021

Catégories	Effectif salarié		Effectif mis à disposition		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Cadres	188	177			188	177
Agents de maîtrise	433	450			433	450
Employés et techniciens	203	185	16	5	219	190
<u>Autres :</u>						
Ouvriers Roulants	212	217	32	31	244	248
Ouvriers sédentaires	184	168	82	47	266	215
TOTAL	1220	1 197	130	83	1 350	1 280

L'engagement retraite s'élève à 2 674 395 euros. Cet engagement n'est pas comptabilisé comme la loi nous l'y autorise.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 500 000	14 500 000	14 500 000	17 500 000	17 500 000
Nombre des actions ordinaires existantes	4 675 464	5 423 536	5 423 536	6 545 648	6 545 648
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	310 923 834	321 167 012	323 991 187	313 943 065	409 155 190
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(717 439)	399 880	2 152 270	57 745	2 703 096
Impôt sur les bénéfices					86 207
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(1 980 932)	(981 036)	74 031	(1 752 488)	1 420 167
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	-0.16	0.07	0.39	0.01	0.40
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-0.42	-0.18	0.01	-0.27	0.22
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1 141	1 181	1 219	1 197	1 220
Montant de la masse salariale de l'exercice	35 432 929	36 969 713	40 161 003	40 053 688	42 269 054
Sommes versées au titre des avantages sociaux	16 509 904	16 682 953	14 907 159	14 329 943	15 289 798

ETATS DE GESTION

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	2021	%	2020	%
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	17 056 714	10.96	17 824 850	13.72
Immobilisations corporelles	4 515 445	2.90	3 933 377	3.03
Immobilisations financières	16 775 881	10.78	16 426 984	12.64
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	38 348 042	24.65	38 185 211	29.39
Stocks	197 836	0.13	229 659	0.18
Créances	108 402 223	69.68	88 362 833	68.02
Disponibilités	3 661 921	2.35	1 662 045	1.28
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	112 261 981	72.17	90 254 538	69.47
Comptes de régularisation actif	4 951 081	3.18	1 473 081	1.13
TOTAL DE L'ACTIF	155 561 106	100.00	129 912 831	100.00

PASSIF	2021	%	2020	%
Capital social ou individuel	17 500 000	11.25	17 500 000	13.47
Résultat de l'exercice	1 420 167	0.91	(1 752 488)	-1.35
Autres capitaux propres	(8 707 011)	-5.60	(6 954 523)	-5.35
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	10 213 155	6.57	8 792 988	6.77
Emprunts et dettes financières	56 282 175	36.18	48 158 688	37.07
Autres dettes	86 203 911	55.41	70 292 073	54.11
TOTAL DES DETTES	142 486 087	91.59	118 450 762	91.18
Autres fonds propres				
Provisions pour risques et charges	1 653 591	1	1 595 587	1
Comptes de régularisation passif	1 208 272	0.78	1 073 493	0.83
TOTAL DU PASSIF	155 561 106	100.00	129 912 831	100.00

COMpte DE RÉSULTAT COMPARATIF

	2021	2020	Variation	
			Montant	%
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises	225 638	187 933	37 705	20.06
Production vendue de biens				
Production vendue de services	408 929 551	313 755 132	95 174 418	30.33
Chiffre d'affaires net	409 155 190	313 943 065	95 212 124	30.33
Production stockée				
Production immobilisée		50 000	(50 000)	-100.00
Subventions d'exploitation	51 787	22 094	29 692	134.39
Reprises sur amortissements et provisions	1 516 053	2 506 733	(990 679)	-39.52
Autres produits	1 076 697	957 410	119 286	12.46
Total produits d'exploitation	411 799 728	317 479 304	94 320 424	29.71
Charges d'exploitation				
Achat de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements	2 044 495	1 847 172	197 322	10.68
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	31 822	(17 777)	49 599	-279.00
Autres achats et charges externes	341 074 425	253 261 881	87 812 543	34.67
Impôts, taxes et assimilés	4 580 983	5 497 828	(916 844)	-16.68
Salaires et traitements	42 269 054	40 053 688	2 215 365	5.53
Charges sociales	15 289 798	14 329 943	959 854	6.70
Dotations	858 973	844 768	14 205	1.68
sur immobilisations				
- amortissements				
- provisions				
Dotations d'exploitation	449 369	807 478	(358 109)	-44.35
sur actif circulant : provisions	619 771	547 661	72 109	13.17
pour risques et charges : provisions	1 007 887	544 733	463 153	85.02
Autres charges				
Total charges d'exploitation	408 226 581	317 717 380	90 609 201	28.49
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 573 146	(238 076)	3 811 223	-1 600.84
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	4 940	10 863	(5 922)	-54.52
Reprises sur provisions et transferts de charges	21 594	65 950	(44 355)	-67.26
Différences positives de change	74 923	50 248	24 675	49.11
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers	101 459	127 062	(25 603)	-20.15
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions	245 271	21 594	223 676	1 035.79
Intérêts et charges assimilées	936 219	1 146 940	(210 720)	-18.37
Différences négatives de change	837 242	265 224	572 017	215.67
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières	2 018 733	1 433 759	584 973	40.80
RESULTAT FINANCIER	(1 917 273)	(1 306 696)	(610 576)	46.73
RESULTAT AVANT IMPÔTS	1 655 873	(1 544 773)	3 200 646	-207.19
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 037 521	2 027 606	9 914	0.49
Produits exceptionnels sur opérations en capital	43 905	37 700	6 205	16.46
Reprises sur provisions et transferts de charges	698 580	222 245	476 335	214.33
Total produits exceptionnels	2 780 006	2 287 551	492 454	21.53
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 543 477	1 312 280	231 196	17.62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	133 378	56 236	77 142	137.18
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 252 650	1 126 750	125 900	11.17
Total charges exceptionnelles	2 929 506	2 495 266	434 238	17.40
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(149 499)	(207 715)	58 215	-28.03
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	86 207		86 207	
TOTAL DES PRODUITS	414 681 194	319 893 918	94 787 275	29.63
TOTAL DES CHARGES	413 261 027	321 646 407	91 614 620	28.48
BENEFICE ou PERTE	1 420 167	(1 752 488)	3 172 655	-181.04

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	2021		2020		VARIATION	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Ventes de marchandises	225 638	100.00	187 933	100.00	37 705	20.06
- Coût d'achat des marchandises						
Marge commerciale	225 638	100.00	187 933	100.00	37 705	20.06
Production vendue	408 929 551	99.94	313 755 132	99.92	95 174 418	30.33
+ Production stockée						
+ Production immobilisée			50 000	0.02	(50 000)	-100.00
- Destockage de production						
Production de l'exercice	408 929 551	99.94	313 805 132	99.94	95 124 418	30.31
Ventes de marchandises						
+ Production de l'exercice	409 155 190	100.00	313 993 065	100.00	95 162 124	30.31
- Coût d'achat des marchandises						
- Consommation de l'exerc en provenance de tiers	343 150 743	83.87	255 091 277	81.24	88 059 466	34.52
Valeur ajoutée	66 004 446	16.13	58 901 788	18.76	7 102 657	12.06
+ Subventions d'exploitation	51 787	0.01	22 094		29 692	134.39
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 580 983	1.12	5 497 828	1.75	(916 844)	-16.68
- Charges de personnel	57 558 853	14.07	54 383 632	17.32	3 175 220	5.84
Excédent brut d'exploitation	3 916 396	0.96	(957 578)	-0.30	4 873 975	-508.99
+ Reprise sur charges et transferts de charges	1 516 053	0.37	2 506 733	0.80	(990 679)	-39.52
+ Autres produits	1 076 697	0.26	957 410	0.30	119 286	12.46
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1 928 113	0.47	2 199 908	0.70	(271 794)	-12.35
- Autres charges	1 007 887	0.25	544 733	0.17	463 153	85.02
Résultat d'exploitation	3 573 146	0.87	(238 076)	-0.08	3 811 223	-1 600.84
+ Quotes-parts de résultat sur opé. en commun						
- Quotes-parts de résultat sur opé. en commun						
+ Produits financiers	101 459	0.02	127 062	0.04	(25 603)	-20.15
- Charges financières	2 018 733	0.49	1 433 759	0.46	584 973	40.80
Résultat courant avant impôt	1 655 873	0.40	(1 544 773)	-0.49	3 200 646	-207.19
+ Produits exceptionnels	2 780 006	0.68	2 287 551	0.73	492 454	21.53
- Charges exceptionnelles	2 929 505	0.72	2 495 266	0.79	434 238	17.40
Résultat exceptionnel	(149 499)	-0.04	(207 715)	-0.07	58 215	-28.03
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	86 207	0.02			86 207	
Résultat de l'exercice	1 420 167	0.35	(1 752 488)	-0.56	3 172 655	-181.04
Produits de cessions d'éléments d'actif	43 905	0.01	37 700	0.01	6 205	16.46
- Valeur comptable des éléments cédés	133 378	0.03	49 231	0.02	84 146	170.92
Plus et moins values de cessions d'éléments d'actif	(89 473)	-0.02	(11 531)		(77 941)	675.88

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Calcul à partir de l'Excédent Brut d'Exploitation	2021	2020	VARIATION	
	Montant	Montant	Montant	%
Excédent Brut d'Exploitation	3 916 396	(957 578)	4 873 975	-508.99
+ Transfert de charges d'exploitation	6 916	1 256 909	(1 249 993)	-99.45
+ Autres produits de gestion courante	1 076 697	957 410	119 286	12.46
- Autres charges de gestion courante	1 007 887	544 733	463 153	85.02
+ Q-P des produits du résultat sur opé communes				
- Q-P des charges du résultat sur opé communes				
+ Produits financiers hors reprises	79 864	61 112	18 752	30.69
+ Transfert des charges financières				
- Charges financières hors dotations	1 773 462	1 412 165	361 296	25.58
+ Pdts exceptionnels hors reprises, cessions et subv.	2 037 521	2 027 606	9 914	0.49
+ Transferts de charges exceptionnelles				
- Charges exceptionnelles hors dotations	1 543 477	1 319 284	224 192	16.99
- Participation des salariés				
- Impôts sur les bénéfices	86 207		86 207	
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	2 706 363	69 278	2 637 084	3 806.52

Calcul à partir du Résultat Net	2021	2020	VARIATION	
	Montant	Montant	Montant	%
Résultat net	1 420 167	(1 752 488)	3 172 655	-181.04
EXPLOITATION				
+ Dotations aux amort et prov sur immobilisations	858 973	844 768	14 205	1.68
+ Dotations aux amort et prov sur actif circulant	449 369	807 478	(358 109)	-44.35
+ Dotations aux amort et prov pour risques et charges	619 771	547 661	72 109	13.17
+ Dotations aux amort et prov des charges à répartir				
- Reprise sur amortissements et provisions	1 509 137	1 249 823	259 313	20.75
FINANCIER				
+ Dotations aux amortissements et provisions	245 271	21 594	223 676	1 035.79
- Reprise sur amortissements et provisions	21 594	65 950	(44 355)	-67.26
EXCEPTIONNEL				
+ Dotations aux amortissements et provisions	1 252 650	1 126 750	125 900	11.17
- Reprise sur amortissements et provisions	698 580	222 245	476 335	214.33
- Produit des cessions d'éléments d'actif	43 905	37 700	6 205	16.46
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	133 378	49 231	84 146	170.92
- Q-P des subv. d'investissement virée au résultat				
Capacité ou insuffisance d'autofinancement	2 706 363	69 278	2 637 084	3 806.52

TABLEAU DE FINANCEMENT

Calcul de la variation du fonds de roulement net global

EMPLOIS	2021	2020	RESSOURCES	2021	2020
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	2 706 363	69 278
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
- Immobilisations incorporelles	0	98 200	- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	1 556 284	827 158	- Immobilisations corporelles	43 905	37 700
- Immobilisations financières	337 284	(234 675)	- Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Augmentation des cap. propres :		
Réduction des capitaux propres			Capital ou apports		3 000 000
			Autres capitaux propres		
Remboursement dettes financières	43 667		Augmentation dettes financières	297 464	11 000 000
- Emprunts			- Emprunts	297 464	
- Participation			- Participation		
- CC Intégration Fiscale			- CC Intégration Fiscale		
Total des emplois	1 937 234	690 683	Total des ressources	3 047 732	14 106 978
Ressource nette	1 110 497	13 416 294	Emploi net		

TABLEAU DE FINANCEMENT

Utilisation de la variation du fonds de roulement net global

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	2021			2020
	Besoins	Dégagements	Solde	Solde
VARIATION EXPLOITATION				
Variation des actifs d'exploitation				
Stocks et en-cours		31 822		
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploit.	28 472 898			
Variation des dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes d'exploitation		16 045 627		
Totaux	28 472 898	16 077 449		
A : VARIATION NETTE EXPLOITATION			(12 395 449)	(4 430 758)
VARIATION HORS EXPLOITATION				
Variation des autres débiteurs		5 414 146		
Variation des autres créditeurs	397 829			
Totaux	397 829	5 414 146		
B : VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			5 016 317	(5 632 617)
A + B :	Besoins de l'exercice en fonds de roulement		(7 379 132)	(10 063 375)
	Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			
VARIATION TRESORERIE				
Variation des disponibilités	1 999 877			
Variation des concours courants et soldes créd. bancaires		8 268 515		
Totaux	1 999 877	8 268 515		
C : VARIATION NETTE TRESORERIE			6 268 638	(3 352 919)
A + B + C : VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				
- Emploi net			(1 110 494)	(13 416 294)
- Ressource nette				

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL

	MONTANT DU BILAN 2021	MONTANT DU BILAN 2020
+ CAPITAUX PROPRES	10 213 155	8 792 988
+ PROVISIONS		
SUR ACTIF IMMOBILISE	21 923 347	21 844 767
SUR ACTIF CIRCULANT	1 210 026	1 668 666
POUR RISQUES ET CHARGES	1 653 591	1 595 587
- ACTIF IMMOBILISE	60 271 389	60 029 978
- CHARGES A REPARTIR		
+ DETTES FINANCIERES + DETTES SOCIETES DU GROUPE	11 256 397	11 399 170
TOTAL	(14 014 873)	(14 728 800)

ZIEGLER FRANCE
Société Anonyme
Au capital de 17 500 000 euros
Siège Social : CIT Roncq
1, Avenue Konrad Adenauer
59 223 RONCQ

R.C.S LILLE METROPOLE B 354 500 225

TEXTE DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 ET DE LA RESOLUTION
D'AFFECTATION VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 22 JUIN 2022.

1 - Texte de la proposition d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale propose d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice social s'élevant à 1 420 167.00 euros.

- Report à nouveau 1 420 167.00 Euros

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

2 - Texte de la résolution d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice social s'élevant à 1 420 167.00 euros.

- Report à nouveau 1 420 167.00 Euros

L'Assemblée Générale reconnaît en outre, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Le président du Conseil d'Administration

Alain R. ZIEGLER



Ziegler France SA
Président Directeur Général

ZIEGLER FRANCE

Société anonyme
au capital de 17 500 000 euros
Siège Social : CIT de Roncq
1, rue Konrad Adenauer
59 223 Roncq
RCS LILLE METROPOLE SIREN 354 500 225

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Le rapport de votre commissaire aux comptes vous donnera toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

□ PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification de méthode, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

*** COMPTE DE RESULTAT**

Le chiffre d'affaires de l'exercice est de 409 155 KE contre 313 943 KE l'exercice précédent.

Les charges salariales s'élèvent à 57 558 KE contre 54 384 KE en 2020.

Les dotations pour dépréciation des comptes clients ont été dotées pour 449 KE contre 807 KE en 2020.

Le bénéfice comptable s'élève à 1 420 KE à la clôture de l'exercice contre une perte de 1 752 KE en 2020.

***RESULTAT EXCPETIONNEL**

Le résultat exceptionnel est négatif de 150 KE.



*** BILAN**

ACTIF IMMOBILISE CORPOREL

Les investissements corporels réalisés en 2021 sont de 827 KE. Compte tenu des cessions ou mises hors services représentant 321 KE, l'actif immobilisé corporel est porté à fin 2020 à 17 340 KE contre 16 833 KE à fin 2019.

ACTIF IMMOBILISE FINANCIER

Les investissements financiers sont de 1 147 KE. Les cessions ou diminutions sont de 810 KE, portant l'actif immobilisé financier à 16 16 826 KE contre 16 488 à fin 2020.

CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés après dépréciation d'une somme de 1 210 KE présentent un solde de 82 826 KE.

Echéanciers des créances au 31/12/2021
Tableau joint.

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Notre endettement global bancaire s'élève à 56 231
Dont factor 44 511 KE.
Dont PGE 11 000 KE

EMPRUNT ET DETTES FINANCIERES DIVERS

Au 31/12/2021, les dettes financières diverses s'élèvent à 51 KE contre 450 KE en 2020.

*** DETTES D'EXPLOITATION**

Le poste fournisseurs et comptes de rattachés est de 51 201 KE contre 43 096 KE en 2020.

Echéancier des dettes fournisseurs au 31/12/2021
Tableau joint.

SITUATION FINANCIERE GLOBALE

Les Dettes Financières s'élèvent à 56 282 KE
Les Dettes d'Exploitation sont de 87 405 KE
Les Capitaux Propres sont positifs de 10 213 KE
L'Excédent Brut d'Exploitation est positif de 3 916 KE

*** EFFECTIF**

L'effectif est de 1 220 salariés contre 1 197 en 2020.

Il se décompose comme suit :

Catégorie	2 020	2 021
Cadres	177	188
Agents de maîtrise	450	433
Employés et techniciens	185	203
Chauffeurs et manutentionnaires	385	396
Total	1 197	1 220

PROPOSITION D’AFFECTATION DES RESULTATS

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat positif de 1 420 167.00 euros.

Nous vous proposons d’affecter ce résultat comme il est prévu dans le projet de texte de résolutions :

- Report à nouveau 1 420 167.00 euros

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 242 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que, pour les trois exercices précédents aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D’AVENIR

Bon début d’année 2022.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous informons qu’au cours de l’exercice écoulé il a été conclu de nouvelles conventions donnant lieu à application de l’article L 225-38 du Code de Commerce.

Nous joignons au présent rapport tableau reprenant les conventions réglementées anciennes.
Votre commissaire aux comptes en a été informé pour la rédaction de son rapport spécial.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le mandat des administrateurs de Monsieur Alain Ziegler et de Balspeed France venant à expirer à l’issue de l’assemblée générale ordinaire, nous vous proposons de le renouveler.

REMUNERATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous proposons de fixer la rémunération des Administrateur à 160 000 euros soit Madame Govaerts 80 000 euros soit Monsieur Ziegler 80 000 euros.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Néant

Nous espérons que les résolutions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain R. Ziegler



Ziegler France SA
Président Directeur Général

3/3



RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 500 000	14 500 000	14 500 000	17 500 000	17 500 000
Nombre des actions ordinaires existantes	4 675 464	5 423 536	5 423 536	6 545 648	6 545 648
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	310 923 834	321 167 012	323 991 187	313 943 065	409 155 190
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(717 439)	399 880	2 152 270	57 745	2 703 096
Impôt sur les bénéfices					86 207
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(1 980 932)	(981 036)	74 031	(1 752 488)	1 420 167
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	-0.16	0.07	0.39	0.01	0.40
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-0.42	-0.18	0.01	-0.27	0.22
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1 141	1 181	1 219	1 197	1 220
Montant de la masse salariale de l'exercice	35 432 929	36 969 713	40 161 003	40 053 688	42 269 054
Sommes versées au titre des avantages sociaux	16 509 904	16 682 953	14 907 159	14 329 943	15 289 798

		Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: <u>Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</u>					Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: <u>Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</u>						
		0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (Préciser TTC)	5 718 051	20 076 848	4 441 770	1 192 914	1 736 828	33 166 411		15 792 306	32 462 978	22 041 240	3 613 407	2 926 487	76 836 418
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)													
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)													
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées													
Nombre des factures exclues	NEANT							NEANT					
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NEANT							NEANT					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		X Délais contractuels : pour les factures autres que sous traitance						X Délais contractuels : pour les factures autres que les prestations de IPTs.					
		X Délais légaux : Sous traitance Transports 30 jours						X Délais légaux : Prestations de transports 30 jours					

Pour la partie pourcentage, cela ne peut être fait étant donné que dans nos factures émises ou reçues, il y a notamment les débours douanes et autres.

CABINET CARTIER

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

inscrite au tableau de l'ordre du Conseil Régional de Rouen

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rouen

25, Rue Raymond Aron – 76130 MONT SAINT AIGNAN - Tél. 02 35 71 00 73

SOCIETE ANONYME

ZIEGLER FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2021

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2022**

I - OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ZIEGLER FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ZIEGLER FRANCE à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

1°) Motivation de la réserve

Votre société, dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe dont elle fait partie, a accordé des avances financières à la société de tête du groupe France pour un montant de 17 183 K€. La récupération de cette somme qui figure au poste Autres créances, est conditionnée au redressement du groupe.

2°) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

3°) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

4°) Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'inscription au niveau exceptionnel du compte de résultat des indemnités transactionnelles et des indemnités de licenciement pour des montants respectifs de 308 K€ et 241 K€ décrite dans partie « Règles et méthodes comptable » de l'annexe des comptes annuels.

III – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- l'annexe précise la règle de provisionnement des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, et en l'absence d'outils internes d'évaluation permettant de s'assurer de la juste valeur des titres de participation, nous avons procédé à des tests afin de valider les évaluations retenues. Cependant, dans la conjoncture présente, les perspectives économiques et d'activité demeurent incertaines compte tenu du manque de visibilité, ce qui pourrait affecter l'évaluation des titres de participation.

- l'annexe précise les méthodes d'évaluation et de provisionnement des créances. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié en particulier pour les créances clients, le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations correspondantes fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux

normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

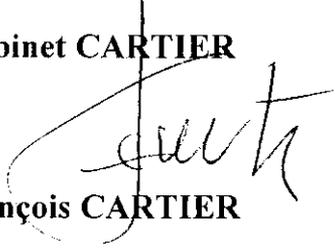
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont Saint Aignan, le 18 juin 2022

Cabinet CARTIER


François CARTIER

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : AVENUE KONRAD ADENAUER 59223 RONCQ

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2021		Exercice N-1		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC				
		Frais de développement	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 595 032	4 543 727	51 305	57 505
		Fonds commercial (1)	AH	AI	21 492 004	4 507 622	16 984 382	17 734 382
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	35 800	14 773	21 026	32 962
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	11 200	11 200		
		Constructions	AP	AQ	1 429 947	1 076 864	353 083	407 049
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 430 140	1 236 008	194 132	165 695
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	14 392 108	10 483 151	3 908 956	3 360 631
		Immobilisations en cours	AV	AW	59 273		59 273	
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	14 544 818	50 000	14 494 818	14 494 818
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE	34 497		34 497	32 424	
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières	BH	BI	2 246 566		2 246 566	1 899 741	
TOTAL (II)		BJ	BK	60 271 389	21 923 347	38 348 042	38 185 211	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	197 836	197 836	229 659	
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	84 036 189	1 210 026	82 826 163	58 729 140
		Autres créances (3)	BZ	CA	25 576 059		25 576 059	29 633 692
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valours mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	3 661 921		3 661 921	1 662 045	
	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	4 701 708		4 701 708	1 424 976	
	TOTAL (III)	CJ	CK	118 173 716	1 210 026	116 963 690	91 679 514	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)	CN	CO	249 373		249 373	48 105	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	178 694 479	23 133 373	155 561 106	129 912 831	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 17 500 000)	DA	17 500 000	17 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	17	17
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	(8 707 029)	(6 954 541)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 420 167	(1 752 488)
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK		
	TOTAL (I)		DL	10 213 155	8 792 988
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	1 653 591	1 595 587
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	1 653 591	1 595 587
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	56 231 353	47 709 049
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	50 821	449 639
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	51 201 176	43 095 868
	Dettes fiscales et sociales		DY	29 271 087	22 458 836
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	20 442	77 165
	Autres dettes		EA	5 711 204	4 660 202
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	1 201 826	742 038
TOTAL (IV)		EC	143 687 914	119 192 801	
Écarts de conversion passif	(V)	ED	6 445	331 454	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	155 561 106	129 912 831	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	133 994 906	107 743 162	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	44 920 713	36 624 966	

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA		Néant <input type="checkbox"/>								
		Exercice N				Exercice N-1				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	225 638	FB		FC	225 638	187 933		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF			
		services	FG	236 321 937	FH	172 607 614	FI	408 929 551	313 755 132	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	236 547 576	FK	172 607 614	FL	409 155 190	313 943 065	
	Production stockée						FM			
	Production immobilisée						FN		50 000	
	Subventions d'exploitation						FO	51 787	22 094	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	1 516 053	2 506 733	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 076 697	957 410	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	411 799 728	317 479 304	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
	Variation de stock (marchandises)						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	2 044 495	1 847 172	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	31 822	(17 777)	
	Autres achats et charges externes (3)						FW	341 074 425	253 261 881	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	4 580 983	5 497 828	
	Salaires et traitements						FY	42 269 054	40 053 688	
	Charges sociales (10)						FZ	15 289 798	14 329 943	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	858 973	844 768	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	449 369	807 478
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	619 771	547 661
	Autres charges (12)						GE	1 007 887	544 733	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	408 226 581	317 717 380	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 573 146	(238 076)		
opérations et commun	Bénéfice attribué ou perte transférée						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	4 940	10 863	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	21 594	65 950	
	Différences positives de change						GN	74 923	50 248	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	101 459	127 062		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	245 271	21 594	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	936 219	1 146 940	
	Différences négatives de change						GS	837 242	265 224	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 018 733	1 433 759	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 917 273)	(1 306 696)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 655 873	(1 544 773)		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise : ZIEGLER FRANCE SA

Néant

		Exercice N		Exercice N-1		
		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 037 521		2 027 606	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	43 905		37 700	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	698 580		222 245	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 780 006		2 287 551	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 543 477		1 312 280	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	133 378		56 236	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 252 650		1 126 750	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 929 505		2 495 266	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(149 499)		(207 715)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	86 207			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	414 681 194		319 893 918	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	413 261 027		321 646 407	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 420 167		(1 752 488)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 735 570		2 022 981
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	482 764		408 362
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	349 094		243 374	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	A9				
	obligatoires	A7				
	dont cotisations facultatives Madelin	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
DÉTAIL - CI-JOINT			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL			2 580 410		1 044 434	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
DÉTAIL - CI-JOINT			Charges antérieures		Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL			349 094		1 735 570	

© invote - formulaires DFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Sommaire

ANNEXES

Règles	1
Résultat de l'exercice	3
Bilan actif	4
Détail comptes bilan actif	5
Bilan passif	8
Détail comptes bilan passif	9
Compte de résultat (en liste)	13
Compte de résultat (suite)	14
Détail comptes de résultat	15
Immobilisations	23
Amortissements	24
Provisions	25
Créances et dettes	26
Fonds commercial	27
Produits à recevoir	28
Charges à payer	29
Charges et produits constatés d'avance	30
Charges exceptionnelles	31
Produits exceptionnels	32
Charges et produits sur exercices antérieurs	33
Crédit-bail	34
Composition du capital social	35
Variations des capitaux propres	36
Affectation du résultat soumis ag	37
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	38
Identité des sociétés mères conso	39
Filiales et participations	40
Effectif à fin d'exercice	41
Résultats des 5 derniers exercices	42

ETATS DE GESTION

Bilan synthétique	43
Compte de résultat comparatif	44
Soldes intermédiaires de gestion	45
Capacité d'autofinancement	46
Calcul de la variation du fonds de roulement net global	47
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global	48
Fonds de roulement net global	49

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général :

- Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat y compris droits de douane et taxes non récupérables, majoré des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leur utilisation envisagée.

- Amortissements des biens non décomposables : la période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur leur durée d'utilisation

* Agencements et aménagements des constructions	10 ans
* Matériel et outillages	4-5 ans
* Agencements divers	10 ans
* Matériel de transport	4-5 ans
* Matériel de bureau	5 ans
* Mobilier de bureau	10 ans

- Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement : la valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Compte tenu de l'interdépendance des sociétés du groupe, une provision pour dépréciation est constituée sur l'évaluation globale des titres de participations.

- Créances : les créances sont valorisées à leurs valeurs nominales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Elles sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu

- Opérations en devises : les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. A la date de clôture, les dettes et créances non soldées ainsi que les disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la revalorisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en " écart de conversion"

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités suivantes :

Lorsque pour des opérations sur une même devise dont les termes sont suffisamment voisins les pertes et les gains peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation est limitée à l'excédent des pertes sur les gains.

Contrat d'affacturage

Rappel

En juin 2008, nous avons arrêté notre collaboration avec CGA Factor, ce dernier a été remplacé par Natixis Factor, avec gestion par nos soins du poste clients.

Produits et charges exceptionnelles

Nous avons en charges exceptionnelles

Frais de déménagement Bordeaux	109 123 euros
Arrêt Projet Blauquefort, problème technique	100 000 euros
Indemnités de licenciements	241 424 euros
Ruptures conventionnelles et autres	307 791 euros
Dossier non respect des conditions	173 091 euros
Amende non respect paiement fournisseurs	120 000 euros

Rappel

En date du 01/01/2016, Ziegler France a absorbé la société Moiroud SA. le fonds de commerce d'une valeur de 13 673 321.62 a été amorti à fin 2021 pour un montant de 4 500 000 euros.

Les autres éléments du fonds de commerce sont détaillés dans l'annexe.

Le résultat est un bénéfice de 1 420 KE.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 3 573 KE,

Au cours de l'exercice 2020, la société a bénéficié de PGE pour un montant globale de 11 000 KE, la société a opté pour un remboursement sur 5 ans avec un report d'un an.

L'année 2022 a bien démarré.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

TOTAL DU BILAN	155 561 106
TOTAL DES PRODUITS	414 681 194
TOTAL DES CHARGES	413 261 027
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 420 167

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début	Augmentations	
		Réévaluations courant	Acquisitions courant
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	26 201 211		0
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	26 201 211		0
Immobilisations corporelles			
Terrains	11 200		
Constructions :			
- Constructions sur sol propre	1 188 617		
- Constructions sur sol d'autrui	21 342		
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	219 986		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	1 427 698		98 692
Autres immobilisations corporelles :			
- Installations générales, agencements, aménagements divers	9 623 427		1 307 626
- Matériel de transport	574 753		33 595
- Matériel de bureau et mobilier informatique	4 273 141		57 097
- Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			59 273
Avances et acomptes			
<i>Total immobilisations corporelles</i>	17 340 169		1 556 284
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	14 544 818		
Autres titres immobilisés	32 424		2 073
Prêts et autres immobilisations financières	1 911 355		1 145 650
<i>Total immobilisations financières</i>	16 488 598		1 147 723
TOTAL GENERAL	60 029 978		2 704 007

	Diminutions		Valeur brute fin	Valeur d'origine
	Virements courant	Cessions courant		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		78 373	26 122 837	
<i>Total immobilisations incorporelles</i>		78 373	26 122 837	
Immobilisations corporelles				
Terrains			11 200	
Constructions :				
- Sur sol propre			1 188 617	
- Sur sol d'autrui			21 342	
- Installations générales, agencements et amgt des constructions			219 986	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		96 251	1 430 140	
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements et amgt divers		459 488	10 471 565	
- Matériel de transport		69 440	538 908	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		948 604	3 381 634	
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			59 273	
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>		1 573 783	17 322 669	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			14 544 818	
Autres titres immobilisés			34 497	
Prêts et autres immobilisations financières		810 440	2 246 566	
<i>Total immobilisations financières</i>		810 440	16 825 881	
TOTAL GENERAL		2 462 596	60 271 389	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dev.				
Autres immobilisations incorporelles	4 489 157	18 135	78 374	4 428 918
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	4 489 157	18 135	78 374	4 428 918
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 200			11 200
Constructions :				
- Constructions sur sol propre	784 331	53 456		837 787
- Constructions sur sol d'autrui	21 342			21 342
- Inst générales, agcemnts et améngmt des const.	217 223	510		217 733
Installations techniques, matériel et outillage indust.	1 262 002	66 167	92 162	1 236 008
Autres immobilisations corporelles :				
- Installations générales, agencements, amén. divers	6 575 182	627 495	337 910	6 864 767
- Matériel de transport	466 303	43 965	69 034	441 235
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 069 205	49 243	941 300	3 177 149
- Emballages récupérables et divers				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	13 406 792	840 837	1 440 406	12 807 223
TOTAL GENERAL	17 895 949	858 972	1 518 780	17 236 141

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions :							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
Autres immobilisations corporelles							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL non ventilé							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2021
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	1 030 512	1 069 220			863 917	1 235 816
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change	21 594	245 270			21 594	245 271
<i>Sous total provisions pour risques</i>	<i>1 052 107</i>	<i>1 314 490</i>			<i>885 511</i>	<i>1 481 087</i>
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
<i>Sous total provisions pour charges</i>						
Autres provisions pour risques et charges	543 479	53 199			424 176	172 503
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 695 587	1 367 690			1 309 687	1 653 591
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	3 887 204	750 000				4 637 204
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisations de titres mis en équivalence						
Sur immobilisations de titres de participation	50 000					50 000
Sur autres immobilisations financières	11 613	0			11 613	
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	1 668 666	449 369			908 010	1 210 026
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	5 617 484	1 199 368			919 623	5 897 230
TOTAL GENERAL	7 213 072	2 567 059			2 229 310	7 550 821
		Dont dotations et reprises d'exploitation			1 509 137	
		Dont dotations et reprises financières			21 594	
		Dont dotations et reprises exceptionnelles			698 580	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	N-1
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	2 246 566	0	2 246 566	1 911 355
Total actif immobilisé	2 246 566	0	2 246 566	1 911 355
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	982 298	0	982 298	1 570 154
Autres créances clients	83 053 891	83 053 891		58 827 653
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	36 081	36 081		48 769
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				47 697
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 022 370	2 022 370		2 350 403
Autres impôts, taxes et versements assimilés				3 182
Divers	321 493	321 493		313 705
Groupe et associés (2)	17 220 224	37 506	17 182 718	22 601 866
Débiteurs divers	5 975 889	5 975 889		4 268 068
Total actif circulant	109 612 249	91 447 233	18 165 016	90 031 500
Charges constatées d'avance	4 701 708	4 701 708		1 424 976
TOTAL DES CREANCES	116 560 524	96 148 942	20 411 582	93 367 832
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	N-1
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
- à un an maximum	56 231 353	46 587 826	9 643 527		47 709 049
- à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	48 211		48 211		49 199
Fournisseurs et comptes rattachés	51 201 176	51 201 176			43 095 868
Personnel et comptes rattachés	6 373 056	6 373 056			5 791 976
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 459 020	3 459 020			3 301 725
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée	6 375 796	6 375 796			6 094 201
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	13 063 214	13 063 214			7 270 933
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 442	20 442			77 165
Groupe et associés (2)	2 610	1 341	1 269		400 440
Autres dettes	5 711 204	5 711 204			4 660 202
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	1 201 826	1 201 826			742 038
TOTAL DES DETTES	143 687 913	133 994 906	9 693 007		119 192 801
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		297 465			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		43 667			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

FONDS COMMERCIAL

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail				
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique				
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	21 492 004			21 492 004
Fonds résultant d'une réévaluation légale				
Fonds résultant d'une réévaluation libre				
Autres				
TOTAL	21 492 004			21 492 004

Une provision de 4 507 622 euros a été comptabilisée à ce jour.

PRODUITS À RECEVOIR

Produits à recevoir	2021	2020
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
<i>Total immobilisations financières</i>		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	2 146 252	1 180 376
Autres créances	560 198	608 636
<i>Total créances</i>	2 706 450	1 789 012
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<i>Total disponibilités et divers</i>		
Autres		
<i>Total autres</i>		
TOTAL	2 706 450	1 789 012

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2021	2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56 852	84 082
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>	<i>56 852</i>	<i>84 082</i>
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 077 736	9 861 739
Dettes fiscales et sociales	6 354 882	5 858 548
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>22 432 618</i>	<i>15 720 287</i>
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	696 530	223 839
<i>Total dettes diverses</i>	<i>696 530</i>	<i>223 839</i>
Autres		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	23 186 000	16 028 208

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Nature des charges	31/12/2019	31/12/2018
Charges d'exploitation :		
ACHATS COMPTES 60...	9 322	508
LOCATIONS ENTRETIENS ASSURANCES SAUF SOUS TRAITANCE TPS COMPTES 6	621 179	340 376
AUTRES SERVICES EXTERIEURS COMPTES 62...	36 753	37 308
SOUS TRAITANCE	4 005 727	1 033 176
DIVERS	28 727	13 608
<i>Total charges d'exploitation</i>	4 701 708	1 424 976
Charges financières :		
<i>Total charges financières</i>		
Charges exceptionnelles :		
<i>Total charges exceptionnelles</i>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 701 708	1 424 976
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	4 701 708	1 424 976

Nature des produits	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation :		
PRESTATIONS TRANSPORTS CSW	28 191	39 539
PRESTATIONS TRANSPORTS SEABIRD	760 335	168 061
PRESTATIONS DOUANE	413 300	534 438
<i>Total produits d'exploitation</i>	1 201 826	742 038
Produits financiers :		
<i>Total produits financiers</i>		
Produits exceptionnels :		
<i>Total produits exceptionnels</i>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 201 826	742 038
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)	1 201 826	742 038

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
---	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature des charges	2021	2020
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	146 366	22 075
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	927 893	504 612
<i>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	1 074 259	526 687
Charges sur exercices antérieurs	349 094	243 374
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	133 378	49 232
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total valeur comptables des éléments d'actifs cédés</i>	133 378	49 232
Autres charges exceptionnelles		
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses	120 123	549 223
<i>Total autres charges exceptionnelles</i>	120 123	549 223
Autres		
<i>Total autres</i>		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	1 252 650	1 126 750
Total des charges exceptionnelles	2 929 504	2 495 266

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des produits	2021	2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties	1 948	2 168
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 457
<i>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	1 948	4 625
Produits sur exercices antérieurs	1 735 570	2 022 981
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	43 905	37 700
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<i>Total produits des cession d'éléments d'actif</i>	43 905	37 700
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat		
Autres produits exceptionnels		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers	300 000	
<i>Total autres produits exceptionnels</i>	300 000	
Autres		
<i>Total autres</i>		
Reprises sur provisions et transferts de charges	698 580	222 245
TOTAL	2 780 003	2 287 551

CRÉDIT BAIL

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	1 946 831	371 792	1 420 430	526 401
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	1 946 831	371 792	1 420 430	526 401

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total	
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, ...	482 764	1 304 450	401 522	428 397		829 919	19 228
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles en cours							
TOTAL	482 764	1 304 450	401 522	428 397		829 919	19 228

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	6 545 648			6 545 648	2.67
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	6 545 648			6 545 648	

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Rubriques	Montant
A Situation à l'ouverture de l'exercice	
1 Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	10 545 476
2 Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	(1 752 488)
3 Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	8 792 988
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
1 Variation du capital	
2 Variation des autres postes	
C (= A3 + B) Capitaux propres de l'exercice après apports rétroactifs	8 792 988
D Variations en cours d'exercice	
1 Variations du capital	
2 Variations des primes, réserves, report à nouveau	
3 Variations des "provisions" relevant des capitaux propres	
4 Contreparties de réévaluations	
5 Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	
6 Autres variations	
7 Résultat de l'exercice	1 420 167
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO (= C + ou - D)	10 213 155
F VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)	1 420 167
G dont : variations dues à des modifications de structures au cours de l'exercice	
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F - G)	1 420 167

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORIGINES	Montant
Report à nouveau de l'exercice	(8 707 029)
Résultat de l'exercice	1 420 167
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	(7 286 862)

AFFECTATIONS	Montant
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	(7 286 862)
TOTAL	(7 286 862)

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Résultat avant report déficitaire	report déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	1 655 873		1 655 873	86 207	1 569 666	(1 544 773)
Résultat exceptionnel	(149 499)		(149 499)		(149 499)	(207 715)
Résultat comptable (hors participation)	1 506 374		1 506 374	86 207	1 420 167	(1 752 488)
Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
<i>Total avant impôt</i>	1 506 374		1 506 374	86 207	1 420 167	(1 752 488)
Autres						
<i>Total autres</i>						
Total général	1 506 374		1 506 374	86 207	1 420 167	(1 752 488)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
TRANSCO SAS	3 000 000	2 225 333	33	6 800 000	6 800 000	0	0	45 425 637	676 564	0
CHATEL SAS	520 000	2 497 389	99	3 000 125	3 000 125	0	0	15 886 707	189 227	0
TRANS SERVICES SAS	1 256 700	2 655 209	99	4 600 425	4 600 425	0	0	18 426 114	526 912	0

EFFECTIF AU : 31/12/2021

Catégories	Effectif salarié		Effectif mis à disposition		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Cadres	188	177			188	177
Agents de maîtrise	433	450			433	450
Employés et techniciens	203	185	16	5	219	190
<u>Autres :</u>						
Ouvriers Roulants	212	217	32	31	244	248
Ouvriers sédentaires	184	168	82	47	266	215
TOTAL	1220	1 197	130	83	1 350	1 280

L'engagement retraite s'élève à 2 674 395 euros. Cet engagement n'est pas comptabilisé comme la loi nous l'y autorise.

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	2017	2018	2019	2020	2021
Capital en fin d'exercice					
Capital social	12 500 000	14 500 000	14 500 000	17 500 000	17 500 000
Nombre des actions ordinaires existantes	4 675 464	5 423 536	5 423 536	6 545 648	6 545 648
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
<u>Nombre maxi d'actions futures à créer :</u>					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	310 923 834	321 167 012	323 991 187	313 943 065	409 155 190
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(717 439)	399 880	2 152 270	57 745	2 703 096
Impôt sur les bénéfices					86 207
Participation, intéressement des salariés					
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(1 980 932)	(981 036)	74 031	(1 752 488)	1 420 167
Résultat distribué					
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	-0.16	0.07	0.39	0.01	0.40
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	-0.42	-0.18	0.01	-0.27	0.22
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	1 141	1 181	1 219	1 197	1 220
Montant de la masse salariale de l'exercice	35 432 929	36 969 713	40 161 003	40 053 688	42 269 054
Sommes versées au titre des avantages sociaux	16 509 904	16 682 953	14 907 159	14 329 943	15 289 798

Annexe A8 Analyse du Risque Foudre et Etude Technique Foudre

ANALYSE DU RISQUE Foudre

Pour le projet de construction d'un
SITE LOGISTIQUE de

ZIEGLER
ZAC des LONGCHAMPS 2,
Rue des Longchamps
14400 SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES

Référence de l'Emetteur	Destinataire
Thierry OLIVIER Ingénieur Génie Electrique SYNELIOS 38 rue d'Hastings 14000 CAEN thierry.olivier@synelios.fr	SCI THEIX Avenue Konrad Adenauer 59435 RONCQ Contact : Le coordinateur du projet LID Ingénierie Sebastien FAULIN

Référence document	Date	Nature	Rédaction
AR2302ZIE	16/02/2023	Version 1	T. OLIVIER
VISA			

SYNELIOS est titulaire de l'attestation de conformité :

1 CONCLUSION DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre

Les conclusions de l'Analyse Risque Foudre du projet de site logistique de ZEIGLER sont présentes dans le tableau ci-dessous.

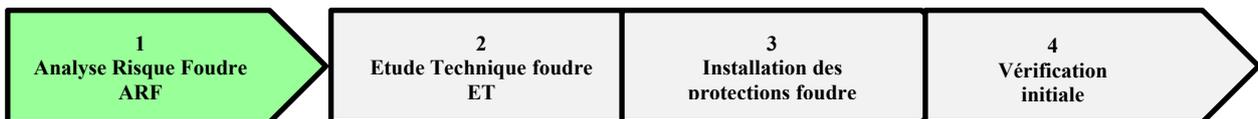
Structures à protéger	Protection primaire et niveau.	Niveau IV de protection secondaire (de type parafoudre) pour
Bâtiment principal (Cellule 1 à 4)	Sans obligation de protection de type paratonnerre en toiture.	<ul style="list-style-type: none"> Entrées et sorties des réseaux électriques Basse Tension. Entrées/sorties des télécommunications (TBT).
Bureaux		<ul style="list-style-type: none"> Entrées et sorties des réseaux électriques Basse Tension Système de sécurité (détection) incendie Report d'alarmes du site et appel des secours.
Atelier		<ul style="list-style-type: none"> Entrées et sorties des réseaux électriques Basse Tension Système de sécurité (détection) incendie si présent dans le bâtiment. Report d'alarmes du site et appel des secours si présent dans le bâtiment.
Installation photovoltaïque		<ul style="list-style-type: none"> Câbles en courant continu (DC) en toiture et dans le bâtiment. Câbles courant alternatif AC de(s) l'onduleur(s). Report des suivis de données et/ou alarmes.
Pour l'ensemble du site	Mise en liaison équipotentielle avec la terre à réaliser pour : <ul style="list-style-type: none"> les terres des structures métallique du site, les canalisations métalliques entrantes et sortantes des structures, 	

L'Etude Technique devra également définir les mesures de prévention à mettre en place, lors des périodes orageuses. L'ARF précise que **les Mesures de Maîtrise des Risques** du site sont :

- le système de sécurité (détection) incendie et le sprinkler
- le système de télécommunications de report des alarmes

La mise en place des protections contre la foudre permettra d'obtenir un niveau de risques tolérable pour les activités des bâtiments traités par cette ARF.

La prochaine étape recommandée par SYNELIOS est **l'Etude Technique** foudre.



En complément des obligations de l'ARF la protection de certaines fonctions importantes pour la continuité des services de l'entreprise pourra être décidée par le responsable de l'entreprise.

SOMMAIRE

1	CONCLUSION DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre	2
2	HISTORIQUE DU DOCUMENT	5
3	GLOSSAIRE : ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS	5
4	COMPÉTENCES DE SYNELIOS POUR LES MÉTIERS DE LA PROTECTION Foudre	5
5	GÉNÉRALITÉS	6
5.1	Origine et objet de la mission	6
5.2	Le risque foudre et son évaluation	6
5.3	Limites d'intervention	7
6	MODALITÉS DE LA RÉALISATION DE L'ARF	7
6.1	Documents fournis	8
6.2	Outils informatiques	8
6.2.1	Valeurs utilisées par défaut dans le logiciel.....	8
6.3	Données statistiques de foudroiement pour le site	9
7	DESCRIPTION DU SITE ET DES STRUCTURES CONCERNÉES PAR L'ARF	10
7.1	Description du site	10
7.2	Aménagement du site et des bâtiments.	11
7.3	Bâtiments et structures concernés par l'ARF et méthode d'analyse	12
7.4	Éléments présents et activité dans les cellules	13
7.5	Nombre de personnes présentes sur le site.	13
7.6	Étude de dangers	13
7.6.1	Dangers pris en compte.....	14
7.6.2	Les mesures de maîtrise des risques	14
7.6.3	Évaluation des risques liés à l'activité du site	15
7.6.4	Évaluation du risque lié aux fumées d'incendie	15
7.6.5	Zones ATEX et évaluation du risque d'explosion selon l'étude de danger.....	16
7.7	Évaluation du risque lié à la foudre pour le site	16
7.7.1	« Danger Particulier » retenu par l'ARF	16
7.7.2	« Risque Incendie » retenu par l'ARF	17
7.8	Réseaux entrants et sortants du site	18
7.9	Réseaux de canalisation internes au site	19
7.10	Éléments en toitures	19
7.11	Protections contre la foudre déjà en place	19

7.12 Description des moyens de lutte contre l'incendie	19
8 ÉTUDE ET ANALYSE DES RISQUES Foudre POUR LE SITE	20
8.1 Principal (cellules 1 à 4)	20
8.1.1 Données d'entrée du bâtiment	20
8.1.2 Caractéristiques de la zone.....	21
8.1.3 Caractéristiques des réseaux internes.....	21
8.1.4 Valeur des pertes humaines prises en compte.....	22
8.1.5 Les composantes du risque retenu pour cette zone.....	22
8.1.6 Résultats de l'ARF pour ce bâtiment.....	23
8.1.7 Résultats graphiques	24
8.1.8 Conclusions.....	25
8.2 Bureaux	26
8.2.1 Données d'entrée du bâtiment	26
8.2.2 Caractéristiques des réseaux internes.....	26
8.3 Résultats de l'ARF pour ce bâtiment	27
8.4 Atelier	28
8.4.1 Données d'entrée du bâtiment	28
8.4.2 Caractéristiques des réseaux internes.....	28
8.5 Résultats de l'ARF pour ce bâtiment	29
8.6 Installation photovoltaïque	30
8.6.1 Données d'entrée du bâtiment	30
8.6.2 Caractéristiques des réseaux internes.....	30
8.7 Résultats de l'ARF pour ce bâtiment	31
8.8 Eléments d'évaluation utilisés par le logiciel DEHNTTools pour l'ARF.	32
8.8.1 Bâtiment principal (Cellule 1 à 4).....	32
8.9 GENERALITES ET REFERENCES NORMATIVES DE L'ARF	34
8.9.1 Référentiels	35

2 HISTORIQUE DU DOCUMENT

Révision	Date	Nature	Rédaction
V1.0	16/02/2023	Version applicable	T.OLIVIER

3 GLOSSAIRE : ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Abréviation	Définition
ARF	Analyse du Risque Foudre
BT	Basse Tension
ET	Etude Technique foudre
MMR	Mesures de Maîtrise des Risques
IEMF	Impulsion ElectroMagnétique de Foudre
m	mètre
SPF	Système de Protection Foudre
TGBT	Tableau Général Basse Tension
TBT	Très Basse Tension (réseau de communication)

4 COMPÉTENCES DE SYNELIOS POUR LES MÉTIERS DE LA PROTECTION Foudre

SYNELIOS possède les attestations, **QUALIFOUDRE N°1123122140091**, pour les prestations suivantes :

- ARF
- Étude Technique.
- Vérification – Visuelle et Complète.

Le rédacteur possède une attestation QUALIFOUDRE de niveau 3 délivrée par l'INERIS en juillet 2020 : ce certificat est valable jusqu'en juin 2023.

Le document est vérifié selon les contraintes imposées par le référentiel QUALIFOUDRE V 4.0 par le partenaire de SYNELIOS qui a une attestation de niveau 3 et qui a été validée par l'INERIS.

Les déplacements sur les sites et les relevés sont réalisés par le rédacteur c'est-à-dire Thierry OLIVIER.

5 GÉNÉRALITÉS

5.1 Origine et objet de la mission

A la demande de l'entreprise de la **SCI THEIX, SYNELIOS** a réalisé l'Analyse du Risque Foudre (ARF) selon la norme NF EN 62305-2, pour le projet d'entrepôt logistique dans la ZAC de SAINT-MARTIN-DES ENTRÉES (14400). Il assurera les activités de stockage de matières combustibles non dangereuses à usage courant et de messagerie.

Le site est une ICPE, mais ses activités ne sont soumises qu'au seuil de l'enregistrement. Néanmoins, l'exploitant doit, pour ce site, mettre en œuvre les dispositions de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510. Pour une réalisation en toute rigueur nous avons appliqué les directives de l'arrêté du 4 août 2010 modifié pour la réalisation de cette ARF. Elle a été réalisée à l'état de projet, en fonction des documents et éléments qui ont été fournis. Elle devra être mise à jour en fonction de l'évolution et des changements du projet.

5.2 Le risque foudre et son évaluation

La foudre est un phénomène naturel de décharge d'électricité accumulée dans les nuages d'orage, occasionnant un arc de courant très élevé (jusqu'à 200 kA) sous haute tension, pendant des durées très brèves (de l'ordre des microsecondes).

Elle se traduit via les structures proéminentes qui la captent ou sont au voisinage du point d'impact ainsi que les lignes :

- par des effets directs : thermiques, mécaniques, électrisations, sonores et lumineux,
- par des effets indirects : électromagnétiques induits, qui peuvent donner lieu à :
 - des blessures aux êtres vivants,
 - des dommages matériels, principalement par étincelage conduisant à des incendies ou des explosions,
 - la destruction d'appareils par surtensions induites ou courant de foudre.

La norme internationale EN 62305-2 adopte une analyse statistique du phénomène en fonction de la structure à protéger.

La norme propose de limiter le risque à un niveau acceptable au regard des pertes :

- Humaines → **Risque R1**
- De service public → **Risque R2**
- D'héritage culturel → **Risque R3**
- Economiques → **Risque R4**

Dans le cas d'une installation industrielle, l'obligation réglementaire porte sur l'évaluation du « Risque Humain » : c'est-à-dire le **Risque R1**. Le niveau de Risque R1 tolérable, à l'intérieur ou l'extérieur d'un site, est défini pour $RT = 1^{E-5}$.

L'Analyse du Risque Foudre se réalise suivant une « approche générale statistique », en décomposant le Risque R1 dans toutes ses composantes et ceci afin de **déterminer si le Risque R1 est supérieur ou inférieur au niveau de tolérance RT : $RT = 1^{E-5}$** .

Le risque total est la somme de composantes du risque R1. Chaque composante du risque est calculée de la façon suivante :

$$\text{➤ } R = \sum (N \times P \times L)$$

- **N** : Nombre annuel d'agressions de la foudre dans la zone géographique du site.
- **P** : Probabilité pour qu'un événement dangereux cause un dommage à une structure à protéger.
- **L** : Montant moyen de pertes (personnes) consécutif à un type spécifique de dommage dû à un événement dangereux par rapport aux personnes et à leur environnement à protéger. Ainsi pour les ICPE ce risque intègre un paramètre (hz) qui permet de considérer un danger pour l'environnement ou une contamination de l'environnement.

Le calcul prend en compte une trentaine de variables ou paramètres. La pertinence de l'ARF est donc liée aux données communiquées par le responsable du site.

5.3 Limites d'intervention

Ce type d'Analyse du Risque Foudre concerne exclusivement les installations sur lesquelles une agression de la foudre est susceptible de porter gravement atteinte à la sécurité des personnes. L'ARF est réalisée à partir des documents et des données qui ont été fournis par l'entreprise la SCI THEIX et Monsieur FAULIN, de l'entreprise LID Ingénierie, pour maîtrise d'œuvre du projet.

La nature même du phénomène naturel qu'est la foudre, fait que la probabilité de ses effets sur une installation ne peut jamais être réduite à zéro. Une installation de protection contre la foudre ne peut, comme tout ce qui concerne les éléments naturels, assurer la protection absolue des structures, des personnes ou des objets. L'application des principes de protection permet de réduire de façon significative les risques de dégâts dus à la foudre sur les structures protégées.

Il appartient au destinataire de cette analyse de vérifier que les données et hypothèses prises en compte soient correctes et exhaustives.

6 MODALITÉS DE LA RÉALISATION DE L'ARF

Cette ARF est réalisée sur plan et sur l'état de projet du site, qui est en cours d'étude. Cette ARF n'est applicable que dans l'état du projet en cours.

Pour la réalisation de ce document SYNELIOS s'est basée sur les documents listés dans le chapitre suivant.

La personne qui a fourni les documents et répondu aux questions est :

- Sébastien FAULIN, du **bureau de maîtrise d'œuvre LID Ingénierie**

Les données utilisées pour cette ARF sont sous la responsabilité du responsable du projet.

Il lui appartient donc de les vérifier :

- Si ces données ne sont pas correctes, l'ARF devra être revue.
- Si des changements sont intervenus après la visite de SYNELIOS alors cette ARF devra également être revue.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ARF	16/02/2023	AR2302ZIE	1.0	7/35

6.1 Documents fournis

Documents fournis et utilisés	Date de référence	Identifiant du document reçu	Format	Reçu par SYNELIOS le
Plan de masse et toiture	08/12/2022	1000735_PC2a_0 - signé	pdf	02/02/2023
Plan des réseaux	08/12/2022	1000735_PC2b_0 - signé		
Plan de défense incendie	08/12/2022	1000735_PC2c- signé	pdf	02/02/2023
Plan de coupe	08/12/2022	1000735_PC3_0 - signé	pdf	02/02/2023
Notice architecturale	08/12/2022	1000735_PC4 - signé	pdf	02/02/2023
Plan des façades et des toiture	08/12/2022	1000735_PC5_0 - signé	pdf	02/02/2023
Insertion projet	08/12/2022	1000735_PC6 - signé	pdf	02/02/2023

Document non fournis	Commentaires
Classement ATEX	Non porté à la connaissance de SYNELIOS
Étude de danger	Non portée à la connaissance de SYNELIOS (elle ne semble pas nécessaire à ce type d'activité)
Etude de propagation du feu	Non portée à la connaissance de SYNELIOS

6.2 Outils informatiques

Les outils informatiques utilisés par **SYNELIOS** pour la réalisation de l'Analyse du Risque Foudre, sont :

- DEHN Risk Tool 22/22 version 3.251,
- Base de calcul NF EN62305-2 :2012-12

6.2.1 VALEURS UTILISÉES PAR DÉFAUT DANS LE LOGICIEL

Pour ce site, les valeurs utilisées par défaut dans ce logiciel sont les suivantes :

- Résistivité du sol: 500 ohms par mètre
- Protection contre les tensions de contact : aucune
- Précaution de câblage : superficie de boucle de l'ordre de 0,5 m²

6.3 Données statistiques de foudroiement pour le site

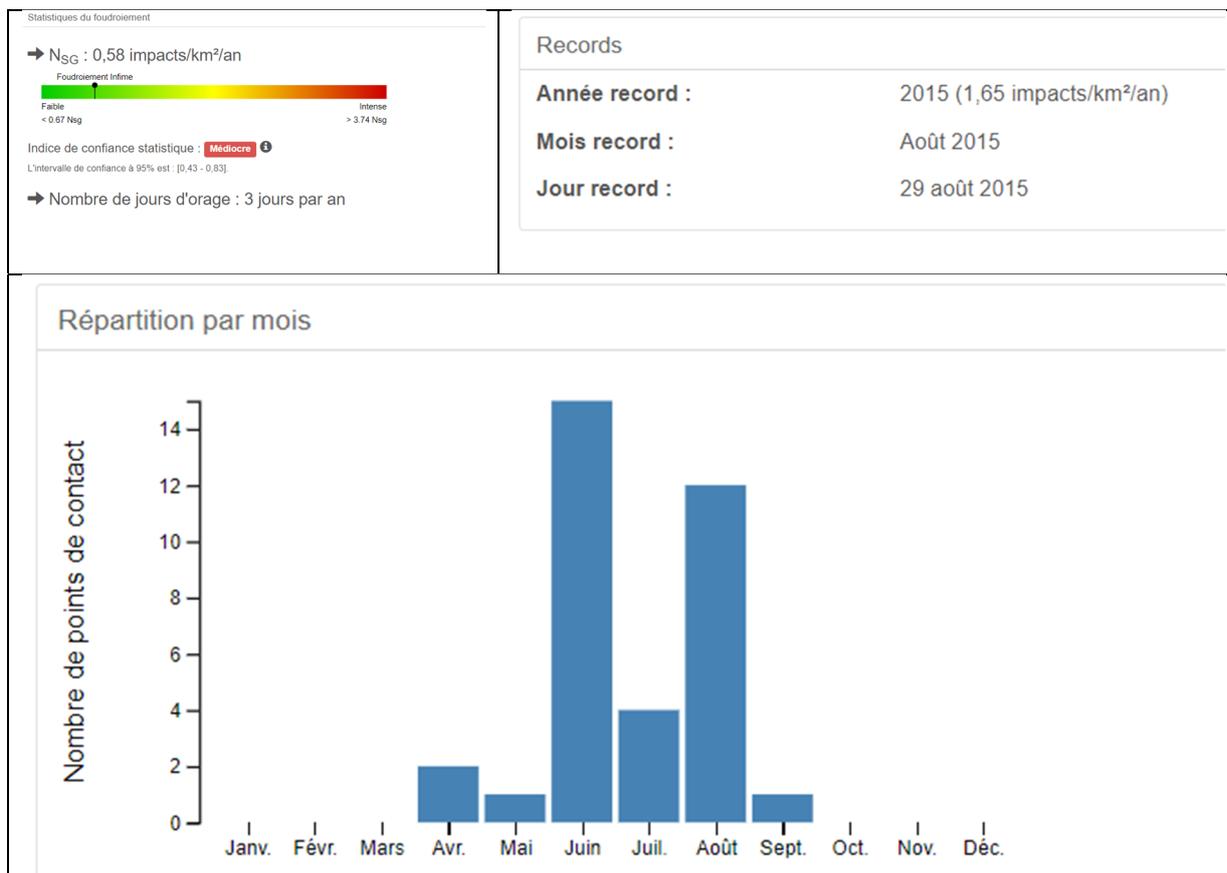
Le texte et les résultats ci-dessous sont fournis par **Météorage** à partir des données du réseau de détection des impacts de foudre pour la période 21 janvier 2013- 31 décembre 2022.

Commune.	SAINT-MARTIN-DES-ENTREES (14400)
Département.	CALVADOS
Densité de foudroiement NSG.	0,58 impacts par an et par km ²

La fréquence de foudroiement (Ng) retenue, conformément à la note de Météorage pour le site est :

- Densité de foudroiement (NSG) = Ng
- Soit : **Ng = 0,58 km² / an.**
 - Note : la meilleure représentation actuelle de l'activité orageuse est la densité de foudroiement qui est le nombre d'arcs de foudre au sol par km² et par an.
 - Le Nsg est, depuis la récente norme IEC 62858 transposée en NF EN 62858, la valeur de référence. Cette entité reproduit le plus fidèlement possible la réalité en termes de foudroiement au sol et est le résultat de travaux et d'évolutions technologiques récentes.

Pour information nous communiquons les autres données collectées par l'intermédiaire du site de Météorage :



7 DESCRIPTION DU SITE ET DES STRUCTURES CONCERNÉES PAR L'ARF

7.1 Description du site

Le site s'inscrit dans un projet de réalisation d'un bâtiment industriel à usage de stockage et messagerie dans la ZAC des LONGCHAMPS à SAINT-MARTIN-DES ENTRÉES (14400) dans le département du CALVADOS.

Sa localisation est repérée sur la photo aérienne ci-dessous.



Ce site sera composé principalement des éléments suivants (voir plan page suivante)

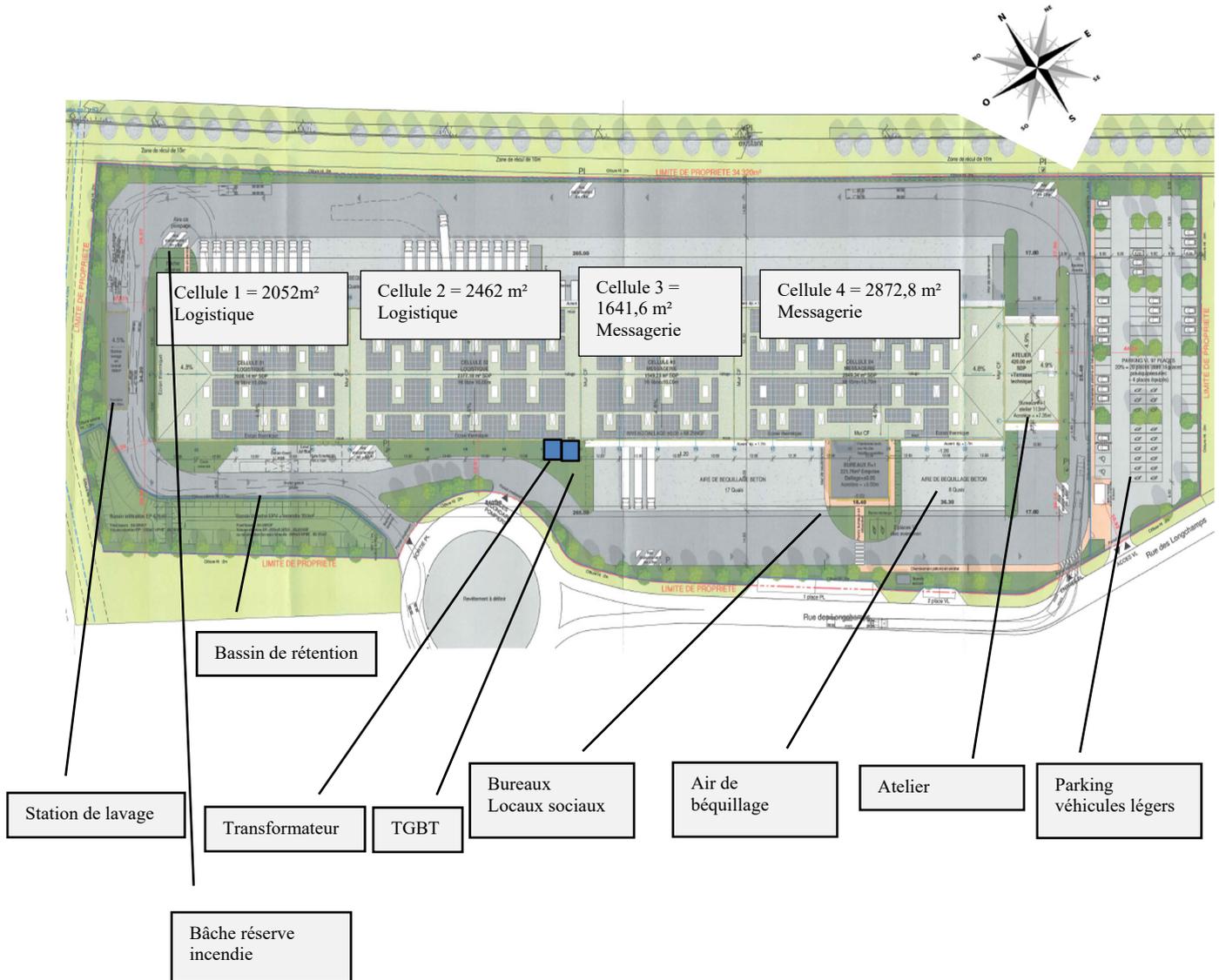
1 structure (bâtiment) principale qui contiendra notamment des éléments suivants.

- 4 cellules séparées par des murs coupe-feu 2 heures.
 - 2 cellules de stockage
 - 2 cellules pour la messagerie.
- 1 atelier ;
- 1 bloc de bureaux et locaux sociaux ;
- 1 bloc de bureaux d'accueil pour les chauffeurs ;

- 1 aire de béquillage ;
- 1 station de lavage ;
- 1 parking pour véhicules-légers de 97 places avec des bornes de recharge de Véhicules Electrique (VE) ;
- 1 réseau de voiries d'accès et périphériques à l'entrepôt ;
- 1 bassin de rétention des eaux pluviales et d'incendie de 350 m² ;
- 1 local transformateur et 1 local TGBT accolé à la cellule 2 ;
- 1 installation photovoltaïque.

7.2 Aménagement du site et des bâtiments.

L'implantation des structures du site est représentée dans le schéma ci-dessous.



7.3 Bâtiments et structures concernés par l'ARF et méthode d'analyse

Cette ARF a été réalisée sur l'ensemble du bâtiment qui contient toutes les cellules 1 à 4. Ce choix a été retenu car le transformateur et le TGBT principal sont accolés à ce bâtiment : ils font partie du bâtiment. Aussi après des prés analyses des cellules nous avons retenu le choix économique le plus favorable pour l'exploitant tout en respectant l'arrêté et les normes en vigueur. De plus, la « densité de foudroiement (NSG) » est selon « Météorage » faible.

Ce choix a aussi été fait sur la base du manque de précision au sujet des produits qui seront stockés dans les cellules du bâtiment.

L'ARF a donc analysé le site comme décrit dans le tableau ci-dessous

Structure	Référence donnée par l'ARF	Méthode utilisée pour l'Analyse du Risque Foudre
Cellules 1 à 4,	Bâtiment principal*	Probabiliste* et déterministe.
Bureaux et sociaux	Bureaux	Déterministe** car ils sont susceptibles d'abriter des systèmes de sécurité incendie et reports d'alarmes
Atelier	Atelier	Déterministe** car ils sont susceptibles d'abriter des systèmes de sécurité incendie et reports d'alarmes
Installation photovoltaïque	Installation photovoltaïque	Déterministe*** car elle est une ligne entrante issue de la toiture et ne doit pas être un élément à risque.

Note* : La méthode probabiliste est calculatoire. Nous appliquons en complément la méthode déterministe selon nos arguments ci-dessous.

Le site n'est pas un ICPE soumis à autorisation. Les produits présents sur le site sont à usage courant. Les cellules sont séparées par des murs coupe-feu de 2 heures et ils sont de même hauteur. Les cellules ont des activités connexes.

- La cellule 1 et la cellule 2 ont la même activité, c'est-à-dire le stockage
- L'activité des cellules 3 et 4 est la messagerie, qui est sensiblement différente des cellules 1 et 2 (le stockage). Les produits stockés sont en transit et/ou en provenance (avant expédition) des autres cellules. Ils sont de même nature : usages courants, peut combustibles et peu inflammables.
- Les cellules sont de même hauteur de toiture.

Le transformateur et le TGBT principal qui sont accolés à la cellule 2 sont pris en compte dans la surface totale du bâtiment. Ils sont d'une hauteur bien inférieure au bâtiment et n'influencent pas la surface de capture de la foudre du bâtiment.

Note**. Les bureaux et l'ateliers sont de surfaces et de hauteurs beaucoup moins importantes que celles des cellules. Aussi la méthode calculatoire (probabiliste) n'aurait pas de signification. De plus les activités ne sont pas soumises à autorisation et ces locaux sont séparés des cellules par des murs coupe-feu 2 heures. Mais ces structures sont sensibles à l'activité et la sécurité du site. Elles sont donc traitées sur la base des résultats obtenus par la méthode calculatoire pour les cellules. De plus, certaines cellules sont concomitantes aux bureaux et à l'atelier qui sont susceptibles d'accueillir des Équipements Importants Pour la Sécurité (EIPS) du site : la détection d'incendie avec renvoi d'alarmes.

Note***. L'installation photovoltaïque est un générateur d'alimentation Basse Tension issue de la toiture. C'est une production d'énergie issue du rayonnement solaire.

Les câbles ne sont pas retenus comme aérien car ils devront être en contact avec le bâtiment principal. L'installation doit faire l'objet d'une attention particulière qui est traitée dans cette analyse selon la méthode déterministe en fonction des résultats obtenus pour le bâtiment principal. Les arguments de ce traitement sont dans le chapitre « installation photovoltaïque ».

7.4 Eléments présents et activité dans les cellules

Pour ce site les activités listées et connues à la date de l'ARF dans la « Rubrique de la nomenclature des installations classées » sont :

N° de rubrique	Libellé de la rubrique	Structure	Soumise à
1510-2 b	« Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques : b) Supérieur ou égal à 50 000 m ³ mais inférieur à 900 000 m ³	Cellule 1 : 2052m ² Cellule 2 : 2462 m ² Cellule 3 : 1641,6 m ² Cellule 4 : 2872,8 m ² Hauteur de la toiture 12,5 m	Enregistrement
1435-2	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules. 2. Supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m ³ (DC)	Station-service accolée au bâtiment principal	Déclaration

7.5 Nombre de personnes présentes sur le site.

Selon les données communiquées nous retenons que moins de 100 personnes seront présentes simultanément sur le site et dans les cellules :

L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, du contrôle et de la préparation des commandes, de l'expédition, de la maintenance et de la surveillance.

7.6 Étude de dangers

Aucune étude de danger n'a été réalisée car ce bâtiment est seulement soumis à enregistrement. Aussi pour le « Danger Particulier » et le « Risque Incendie » liés à l'activité et à la situation géographique du site, les éléments retenus pour cette ARF, sont sous le contrôle et l'entière

responsabilité du responsable du projet. Ils sont présentés et argumentés sur la base des documents reçus dans les chapitres suivants.

7.6.1 DANGERS PRIS EN COMPTE

Sur la base des éléments communiqués, l'ARF prend en compte les dangers suivants.

- Aucune activité du site n'est soumise à autorisation. Mais une ARF est obligatoire selon l'arrêté en vigueur pour ce type de site.
- Il n'y aura que des produits combustibles en forte quantité, selon les éléments communiqués.
- Les départs de feu et les fumées d'incendies sont sous le contrôle des mesures de maîtrise des risques décrites dans le chapitre suivant.
- Aucun élément n'a été rapporté à la connaissance de l'ARF qu'en cas de sinistre généralisé dans l'une ou l'autre des cellules, des éléments susceptibles d'être emportés dans les fumées soient toxiques pour l'environnement.

7.6.2 LES MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES

Sur la base des éléments communiqués, l'ARF prend en compte les mesures de maîtrise et de prévention des risques suivantes.

Les protections contre la propagation des incendies sont les suivantes.

- La structure (murs) entre chaque cellule **sera coupe-feu de degré 2 heures (REI120)** : toutes les cellules seront donc séparées par au moins un mur coupe-feu de degré 2 heures et des portes coulissantes coupe-feu de degré 2 heures.
- Le désenfumage sera assuré dans les cellules par des exutoires de fumées en toiture
- Les bureaux et locaux sociaux secondaires seront isolés des cellules de stockage adjacentes par des murs et des portes coupe-feu de degré deux heures.

Les équipements de lutte contre l'incendie sont les suivantes

- Le bâtiment sera **accessible aux Sapeurs-Pompiers** sur tout son périmètre. Le SDIS le plus proche est à BAYEUX soit à environ 10 minutes d'intervention. Nous retenons par sécurité une intervention supérieure à 10 minutes.
- Le bâtiment sera doté d'une installation RIA conçue et réalisée conformément aux normes et règles en vigueur.
- Le bâtiment sera doté d'extincteurs portatifs normalisés répartis dans les cellules de stockage, dans les bureaux et dans les locaux techniques.
- Les cellules seront équipées d'une **alarme d'incendie**.
 - Report des alarmes dans les bureaux et/ou le poste de garde avec **renvoi en télétransmetteur**.
- Un bassin de rétention étanche et planté d'une contenance pour retenir les eaux de pluie et les eaux polluées en cas d'incendie avec pompe relevage.

Aussi pour le « Danger Particulier » et le « Risque Incendie » liés à l'activité et à la situation géographique du site, les éléments retenus pour cette ARF, sous le contrôle et l'entière responsabilité du responsable du projet du site, sont présentés et argumentés dans les chapitres suivants.

7.6.3 ÉVALUATION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DU SITE

Les produits stockés dans l'établissement seront des produits de consommation courante. Il n'y a aura que des produits fortement combustibles (pas d'inflammables).

7.6.4 ÉVALUATION DU RISQUE LIÉ AUX FUMÉES D'INCENDIE

L'ARF retient que le site n'est pas une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation.

Aucun élément n'a été rapporté à la connaissance de l'ARF qu'en cas de sinistre généralisé dans l'une ou l'autre des cellules dédiées au stockage, les éléments toxiques susceptibles d'être emportés dans les fumées soient toxiques pour l'environnement.

De plus l'ARF note la mise en œuvre d'un sprinkler pour limiter la probabilité de développement d'un incendie dans les cellules des bâtiments du site

Ainsi l'ARF sous le contrôle du responsable du projet, ne retient pas de « Risque pour l'environnement ».

7.6.5 ZONES ATEX ET ÉVALUATION DU RISQUE D'EXPLOSION SELON L'ÉTUDE DE DANGER

Il n'existe pas d'étude des zones ATEX. Aucune zone ATEX classée 0 ou 20 n'a été portée à la connaissance de l'ARF.

Pour les locaux de charge, il n'y a pas de prise en compte de risque d'explosion. Les locaux de charge seront ventilés et les batteries seront régulièrement contrôlées.

L'ARF ne retient donc pas, selon le sens strict de la norme NF C 62 305-2 de zone ATEX classée 0 ou 20.

7.7 Évaluation du risque lié à la foudre pour le site

L'évaluation du risque lié à la foudre prend en compte les éléments de l'étude de danger et les Mesures de Maîtrise des Risques qui ont été repris dans ce document.

7.7.1 « DANGER PARTICULIER » RETENU PAR L'ARF

Pour le « **Danger Particulier** », l'ARF a listé dans le tableau ci-dessous le risque retenu pour chacun des bâtiments :

Référence donnée par l'ARF et communiquée	« Danger Particulier » retenu par l'ARF	Commentaires
Bâtiment principal	« Niveau de panique faible » *.	Moins de 100 personnes seront présentes en même temps dans chacune de ces cellules et des autres structures du site
Bureaux	« Niveau de panique faible » *.	
Atelier	« Niveau de panique faible » *.	
Installation photovoltaïque	« Niveau de panique faible » *.	

Note* : l'ARF ne retient pas de risque ou de contamination de l'environnement car,

- Les fumées d'incendies ne sont pas considérées comme nocives pour les personnes présentes dans les bâtiments et dans l'environnement du site,
- Des zones de rétention des eaux sont prévues pour contenir les eaux d'incendie (la pollution des eaux par les eaux d'incendie est maîtrisée).
- L'accès au site est facilité par des voies d'accès dégagées.
- Des Mesures de Maîtrise des Risques sont prévues et ont été listées dans ce document.
- Le site n'est pas classé en ICPE soumis à autorisation.
- Les produits sont stockés dans des cellules séparées les unes des autres par des murs coupe-feu 2 heures.

7.7.2 « RISQUE INCENDIE » RETENU PAR L'ARF

Pour le « **Risque d'incendie** », l'ARF a listé dans le tableau ci-dessous le risque retenu pour chacun des bâtiments :

Référence donnée par l'ARF et communiquée	Niveau de « Risque d'incendie » retenu par l'ARF	Commentaires
Bâtiment principal	Ordinaire	Voir note*
Bureaux	Ordinaire	Niveau retenu par précaution selon la méthode déterministe et l'activité du bâtiment principal
Atelier	Ordinaire	
Installation photovoltaïque	Ordinaire	

Note* : pour toutes ces cellules et bâtiments du site : la foudre est un facteur aggravant du risque incendie.

- La toiture pourra être en bac acier haute isolation. **L'ARF retient qu'un point chaud en toiture ou/et une étincelle dû à un impact de foudre direct ou indirect, sont des facteurs de déclenchement d'incendie non négligeables dans l'isolation du bac acier et/ou dans les cellules.**
- La charge calorifique spécifique de l'ensemble des éléments stockés n'est pas déterminable en l'état du projet en cours. Nous avons été informés le 03/02/2023 par courriel de Monsieur FAULIN qu'ils ne sont pas combustibles. Néanmoins nous considérons cette information avec réserve, car il nous semble difficile de contrôler systématiquement que les produits stockés et/ou en transit soient réellement toujours non combustibles.
- Aussi nous retenons par défaut et par sécurité une charge calorifique supérieure à 400 MJ/m² pour chacune des cellules mais inférieure à 800 MJ/m² car les produits sont d'usages courants et non soumis à autorisation. Nous n'avons pas été informés que les produits stockés soient de matières inflammables, fortement combustibles et/ou dangereuses. Ils sont notamment des produits finis à usage courant et des matières annexes nécessaires aux activités de logistique (palettes, emballages, etc.).

- **2 réseaux Très Basse Tension n°1 → de type Type T0 et/ou ADSL en cuivre et/ou en fibre optique (l'ensemble est non confirmé à la date de cette version d'ARF)**
 - **2 lots entrées/sorties** des réseaux des télécommunications par les cellules et/ou les bureaux et/ou l'atelier. Soit une entrée principale pour le site (non confirmé à la date de cette version d'ARF)
 - Entrées/sorties enterrées
 - 1 pour les communications et les reports d'alarme → 400 mètres,
- Les salariés de l'entreprise, qui sont chargés de la sécurité, sont équipés de téléphones portables cellulaires.

7.9 Réseaux de canalisation internes au site

- **Eau (2) non métalliques (non confirmé à la date de cette version d'ARF)**
 - 1 pour les bureaux.
 - 1 pour l'atelier.
- **RIA métalliques (non confirmé à la date de cette version d'ARF)**
 - 1 pour les cellules du bâtiment principal.

7.10 Eléments en toitures

Les éléments significatifs métalliques en toiture des bâtiments ou en hauteur sont les systèmes d'aération et d'ouverture, les crinolines.

7.11 Protections contre la foudre déjà en place

Il n'y a pas de protection contre la foudre en place en toiture des bâtiments et dans les TGBT.

7.12 Description des moyens de lutte contre l'incendie

Les mesures de sécurité et de lutte contre l'incendie ont été traitées et décrites dans ce document voir chapitre « LES MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES ».

8 ÉTUDE ET ANALYSE DES RISQUES Foudre POUR LE SITE

Cette partie a pour objectifs de:

- collecter toutes les caractéristiques nécessaires à l'Analyse et de préciser les valeurs prises pour les différents facteurs indispensables aux calculs des composantes du Risque R1* qui ont été justifiées dans les chapitres précédents de ce document.
- présenter les résultats de l'Analyse du Risque R1*.
- proposer, si nécessaire, des niveaux de protection pour ramener le Risque R1* en dessous du seuil tolérable.

Note * : Risque R1 = risque de « Pertes Humaines ».

8.1 Principal (cellules 1 à 4)

8.1.1 DONNEES D'ENTREE DU BATIMENT

Les données d'entrée pour l'analyse de cette cellule sont les suivantes.

Date de construction :	2023
Type de structure :	Industrielle
Blindage ou maillage :	Non
Environnement :	Entouré d'objets plus bas – Rural (à date du projet)
Longueur (m) :	72
Largeur (m):	265
Hauteur (m):	12,5 (au niveau des acrotères)
Sol :	Béton
Couverture :	Acier isolation et bi-couche plus pax alu
Isolation toiture :	Non communiquée
Charpente :	Poteaux béton et charpente bois
Murs (structures porteuses) :	Panneaux sandwich coupe-feu 2heures en façades et panneaux béton sur 2m. Panneaux béton cellulaire murs séparatifs coupe-feu 2 heures
Piliers :	Béton avec écran thermique
Mur coupe-feu :	2 heures entre les cellules
Mise à la terre :	Non précisée.
Zone :	Unique
Local (activité) supplémentaire pris en compte	Le transformateur et le TGBT principal qui sont accolé à la cellule n°2. Ils sont d'une hauteur bien inférieure au bâtiment et n'influencent pas la surface de capture de la foudre.

8.1.2 CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE

Les bâtiment sont traités en une seule et unique zone interne. Cette zone a les caractéristiques suivantes:

Type de zone :	Intérieur – présence de personnes	
Zone ATEX 0 ou 20 :	Non	Voir l'Etude de danger
Danger particulier :	Niveau de panique faible	
Risque d'incendie :	Ordinaire	
Protections contre le feu :	Manuelles	
Ecran de zone :	Aucun	Donnée prise par défaut
Type de surface au sol :	Béton	
Protection contre les surtensions de contact :	Aucune	

8.1.3 CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX INTERNES

Cette zone est desservie par les lignes électriques suivantes.

1. 1 entrée d'alimentation principale de la cellule par le Point De Livraison

- TGBT alimenté avec transformateur interne (il est alimenté à partir du local externe transformateur situé à 500 mètres ou directement du Point De Livraison)

- ↳
 - La tension délivrée est de 400 V triphasé.
 - Régime de neutre : TT (à confirmer)
 - Câbles non blindés, enterrés, avec transformateur.

2. 1 entrée d'alimentation du TGBT de la cellule par l'installation photovoltaïque en toiture

- ↳
 - La tension délivrée est de 400 V triphasé.
 - Régime de neutre : TT (à confirmer)
 - Câbles non blindés, enterrés, sans transformateur.

En l'absence d'informations nous retenons les départs suivants à partir du TGBT de chaque cellule

- ↳
 - La tension délivrée est de 400 V triphasé.
 - Régime de neutre : TT (à confirmer)
 - Câbles non blindés, enterrés, sans transformateur.
 - Longueur 500 mètres

3. 1 sortie d'alimentation de la station de carburant.

4. 1 sortie d'alimentation de la barrière levante

5. 1 sortie d'alimentation de la station de lavage.

Pour les lignes de communication

1. 1 réseau entrées/sortie des télécommunications (non confirmé)
 - ADSL-métallique (par défaut en l'absence d'information)

2. Les réseaux en fibre optique ne seront pas à prendre en compte par l'ARF.

La donnée prise par défaut pour tous les réseaux est la : « superficie de boucle de l'ordre de 0,5m² ».

Les entrées et sorties des canalisations suivantes

- Eau en provenance du réseau externe, en enterré et non métalliques
- RIA métallique.

8.1.4 VALEUR DES PERTES HUMAINES PRISES EN COMPTE

- **Le nombre total maximum de personnes dans ce bâtiment est inférieur à 100.**
 - Les personnes sont susceptibles d'être présentes à proximité et dans le bâtiment en horaire jour
 - Le risque de panique est retenu comme faible

8.1.5 LES COMPOSANTES DU RISQUE RETENU POUR CETTE ZONE

L'ARF limite le risque à un niveau acceptable au regard des pertes humaines c'est-à-dire le Risque R1. Dans le cas de ce bâtiment, le niveau de Risque R1 tolérable (RT) est défini pour $RT = 1^E-5$.

- **Les composantes du Risque R1 retenu sont: RB; RU; RV**

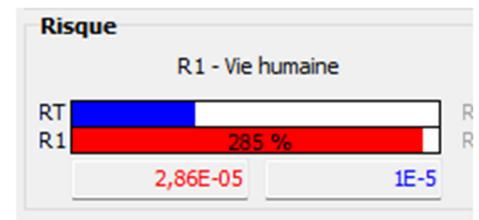
Ces composantes caractérisent des types de blessures, de dommages, de défaillance en fonction des types d'impacts. Ces types d'impacts sont décrits ci-dessous :

- **Impacts sur la structure**
RA : blessures d'êtres vivants dues au choc électrique du fait des tensions de contact et de pas dans la structure et à l'extérieur dans les zones jusqu'à 3 m autour des conducteurs de descente.
- **Impacts sur la structure**
RB : dommages physiques dus à un étincelage dans la structure (incendie, explosion, ...)
- **Les impacts sur un service sont retenus**
RU : blessures d'êtres vivants dues aux tensions de contact à l'intérieur de la structure.
RV : dommages physiques dus à un étincelage entre une installation extérieure et les parties métalliques (généralement au point de pénétration de la ligne) dus au courant de foudre transmis par la ligne.

L'Analyse du Risque Foudre va **déterminer si le Risque R1 est supérieur ou inférieur au niveau de tolérance RT : $RT = 1^E-5$.**

8.1.6 RESULTATS DE L'ARF POUR CE BÂTIMENT

- Le résultat de l'Analyse du Risque R1 est de $2,86 \times 10^{-5}$
 - Le risque tolérable, RT, est supérieur à 1×10^{-5} .
- R1 est supérieur à RT :
 - **Ce bâtiment doit être protégé contre la foudre,** afin que le risque de pertes humaines (Risque R1) redevienne tolérable pour l'activité de ce bâtiment.



8.1.6.1 Synthèse des niveaux de protection pour le bâtiment

Les niveaux de protection à mettre en œuvre sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Structure à protéger	<u>Protection primaire*</u> à réaliser	Niveau de <u>protection secondaire**</u> à réaliser
Bâtiment principal = cellules 1 à 4	Protection de niveau IV	Protection de niveau IV sur les lignes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Entrée TGBT du site. • Sorties d'alimentations des fonctions externes • Entrées/sortie des télécommunications (TBT).
	Mise en liaison équipotentielle avec la terre à réaliser	
	➤ Canalisations et conducteurs métalliques entrants et sortants du bâtiment.	

L'Etude Technique devra définir aussi :

- **Les mesures de prévention à mettre en place autour des activités à risques lors des périodes orageuses.**

Note* : Les protections primaires sont des protections de type paratonnerre pour limiter les chocs de foudre directes sur la structure.

Note** : Les protections secondaires sont des protections de type parafoudres, sur les lignes électriques, qui devront être spécifiées par une Etude Technique.

L'ARF précise que **les Moyens de Maîtrise des Risques** du site à prendre en compte par l'Etude Technique sont :

- le système de sécurité incendie.
- le système de télécommunications pour le report de l'alarme incendie.

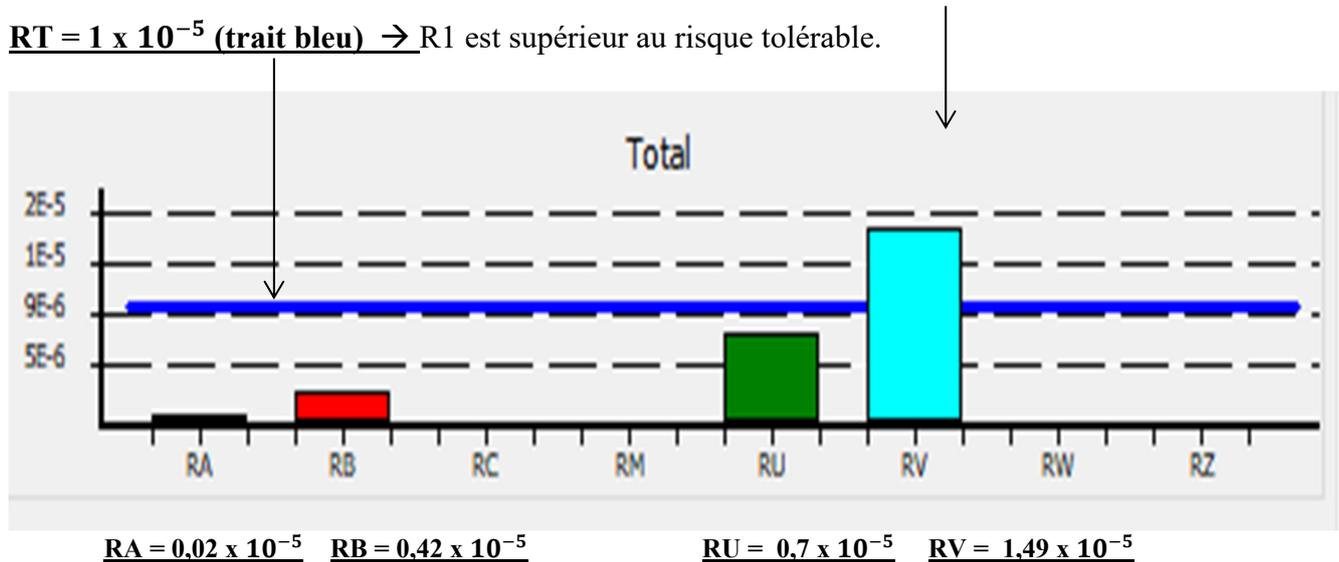
8.1.7 RESULTATS GRAPHIQUES

8.1.7.1 Sans protections

Le résultat des composantes des pertes R1 est représenté dans le graphique ci-dessous :

- $R1 = 2,86 \times 10^{-5}$

$RT = 1 \times 10^{-5}$ (trait bleu) → R1 est supérieur au risque tolérable.



Les risques RB^* ; RV^* et RU^* sont les risques dominants du Risque R1.

Pour diminuer le Risque R1, il peut suffire de diminuer les risques RU et RV.

RU : blessures d'êtres vivants dues aux tensions de contact à l'intérieur de la structure.

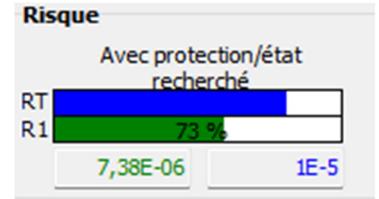
RV : dommages physiques dus à un étincelage entre une installation extérieure et les parties métalliques (généralement au point de pénétration de la ligne) dus au courant de foudre transmis par la ligne.

Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures de protection appropriées pour réduire le risque de foudroiement.

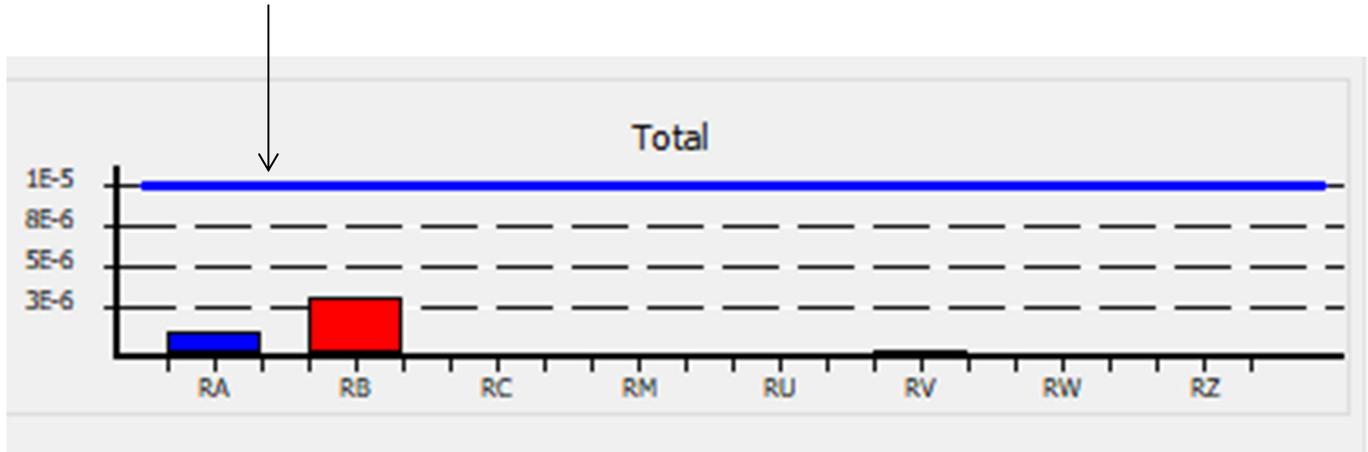
8.1.7.2 Avec protections

La mise en place de protections de **Niveau IV**, permet d'avoir un risque tolérable pour l'activité dans ce bâtiment.

Ainsi le résultat des pertes R1 est représenté dans le graphique ci-dessous:
 $R1 = 0,73 \times 10^{-5}$



$RT = 1 \times 10^{-5}$ (trait bleu) → R1 est inférieur au risque tolérable.



$RA = 0,2 \times 10^{-5}$

$RB = 0,42 \times 10^{-5}$

$RU = 0,04 \times 10^{-5}$

$RV = 0,09 \times 10^{-5}$

Avec la mise en place de protections de Niveau IV pour ce bâtiment **les risques RU* et RV* sont diminués : ceci permet d'avoir un risque tolérable** pour l'activité du bâtiment.

*** : définition des composantes des risques pour cette structure.**

Impacts sur la structure

RB : dommages physiques dus à un étincelage dans la structure (incendie, explosion, ...).

Impacts sur un service

RU : blessures d'êtres vivants dues aux tensions de contact à l'intérieur de la structure.

RV : dommages physiques dus à un étincelage, entre une installation extérieure et les parties métalliques (généralement au point de pénétration de la ligne), dus au courant de foudre transmis par la ligne.

8.1.8 CONCLUSIONS

La mise en place des protections contre la foudre permettra d'obtenir un niveau de risques tolérable pour les activités de l'entreprise.

8.2 Bureaux

Les bureaux sont traités selon la méthode déterministe car ils sont susceptibles d'accueillir les entrées des réseaux de télécommunications du site et la centrale de détection d'incendie. Ils ont une hauteur de 7,85 mètres et ils sont à l'Ouest des cellules 1 et 2 qui ont une hauteur de 16,27 mètres

8.2.1 DONNEES D'ENTREE DU BATIMENT

Les données d'entrée pour l'analyse de ce bâtiment sont les suivantes.

Date de construction :	2023
Type de structure :	Industrielle
Blindage ou maillage :	Non
Environnement :	Non significatif pour l'analyse déterministe.
Longueur (m) :	
Largeur (m):	
Hauteur (m):	
Couverture :	
Isolation toiture :	
Charpente :	
Mur coupe-feu :	2 heures
Mise à la terre :	Localisée
Zone :	Unique pour l'ensemble

8.2.2 CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX INTERNES

Cette zone est desservie par la ligne électrique suivante.

1. **1 entrée d'alimentation par un Tableau Divisionnaire (TD) dans le bâtiment**
 - Alimentée à partir du TGBT principal. Sans transformateur
 - Longueur, via l'intérieur du bâtiment principal = 200 m.
 - La tension délivrée est de 400 V triphasé.
 - Régime de neutre : TT
 - Câbles non blindés.
2. **1 sortie d'alimentation des bornes pour les Véhicules Electrique (VE) à partir du Tableau Divisionnaire (TD) dans ce bâtiment.**
3. **1 sortie d'alimentation des éclairages et fonctions parking partir du Tableau Divisionnaire (TD) dans ce bâtiment.**
 - Alimentée à partir du TD. Sans transformateur
 - Longueur, via l'intérieur du bâtiment principal = 500 m.
 - La tension délivrée est de 400 V triphasé.
 - Régime de neutre : TT
 - Câbles non blindés.
4. **L'entrée du réseau de télécommunications (TBT n°1) pour l'ensemble du site**
 - Longueur des lignes enterrées (câbles) = 100 m.
 - Tête de lignes T0 et ADSL en cuivre par défaut

La donnée prise par défaut est la : « superficie de boucle de l'ordre de 0,5m² ».

5. Les entrées et sorties des canalisations suivantes

- Eau en provenance du réseau externe, en enterré

La donnée prise par défaut est la : « superficie de boucle de l'ordre de 0,5m² ».

1. Les entrées et sorties des canalisations suivantes

- Eau en provenance du réseau externe, en enterré

8.3 Résultats de l'ARF pour ce bâtiment

Les niveaux de protection à mettre en œuvre sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Bâtiments à protéger	<u>Protection primaire*</u> à réaliser	Niveau de <u>protection secondaire**</u> à réaliser
Bureaux	Sans obligation	-Protection de niveau IV sur les lignes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Entrées et sorties des réseaux électriques Basse Tension • Système de sécurité (détection) incendie • Report d'alarmes du site et appel des secours.
	Mise en liaison équipotentielle avec la terre à réaliser	
	➤ Canalisations et conducteurs métalliques entrants et sortants du bâtiment.	

L'Etude Technique devra définir aussi :

- **Les mesures de prévention à mettre en place autour des activités à risques lors des périodes orageuses.**

Note* : Les protections primaires sont des protections de type paratonnerre.

Note** : Les protections secondaires sont des protections par parafoudres qui devront être spécifiées par une Etude Technique.

8.4 Atelier

L'atelier est traité selon la méthode déterministe car ils sont susceptibles d'accueillir les entrées des réseaux de télécommunications du site, la centrale de détection d'incendie et des activités en relations avec les cellules.

Il a une hauteur de 7,35 mètres et il est accolé au bâtiment principal qui a une hauteur de 12,5 mètres

8.4.1 DONNEES D'ENTREE DU BATIMENT

Les données d'entrée pour l'analyse de ce bâtiment sont les suivantes.

Date de construction :	2023
Type de structure :	Industrielle
Blindage ou maillage :	Non
Environnement :	Non significatif pour l'analyse déterministe.
Longueur (m) :	
Largeur (m) :	
Hauteur (m) :	
Couverture :	
Isolation toiture :	
Charpente :	
Mur coupe-feu :	2 heures
Mise à la terre :	Localisée
Zone :	Unique pour l'ensemble

8.4.2 CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX INTERNES

Cette zone est desservie par la ligne électrique suivante.

1. **1 entrée d'alimentation par un Tableau Divisionnaire (TD) dans le bâtiment**
 - Alimentée à partir du TGBT principal. Sans transformateur
 - Longueur, via l'intérieur du bâtiment principal = 200 m.
 - La tension délivrée est de 400 V triphasé.
 - Régime de neutre : TT
 - Câbles non blindés.
2. **L'entrée du réseau de télécommunications (TBT n°1) pour l'ensemble du site**
 - Longueur des lignes enterrées (câbles) = 100 m.
 - Tête de lignes T0 et ADSL en cuivre par défaut

La donnée prise par défaut est la : « superficie de boucle de l'ordre de 0,5m² ».

3. **Les entrées et sorties des canalisations suivantes**
 - Eau en provenance du réseau externe, en enterré

8.5 Résultats de l'ARF pour ce bâtiment

Les niveaux de protection à mettre en œuvre sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Bâtiments à protéger	Protection <u>primaire*</u> à réaliser	Niveau de <u>protection secondaire**</u> à réaliser
Atelier	Sans obligation	-Protection de niveau IV sur les lignes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Entrées et sorties des réseaux électriques Basse Tension • Système de sécurité (détection) incendie si présente dans le bâtiment. • Report d'alarmes du site et appel des secours si présent dans le bâtiment.
		Mise en liaison équipotentielle avec la terre à réaliser
		➤ Canalisations et conducteurs métalliques entrants et sortants du bâtiment

L'Etude Technique devra définir aussi :

- Les mesures de prévention à mettre en place autour des activités à risques lors des périodes orageuses.

Note* : Les protections primaires sont des protections de type paratonnerre.

Note** : Les protections secondaires sont des protections par parafoudres qui devront être spécifiées par une Etude Technique.

8.6 Installation photovoltaïque

L'installation photovoltaïque est traitée selon la méthode déterministe car elle est en toiture et sur une surface qui est susceptible d'être importante. Elle ne doit pas être un vecteur de surtension en cas de choc de foudre dans l'environnement du site.

La génération d'énergie issue du rayonnement solaire est réalisée en 2 étapes. Premièrement, le rayonnement par l'intermédiaire des modules photovoltaïques génère une énergie en courant continu aux propriétés particulières. Puis cette énergie est ensuite convertie en courant alternatif dans le bâtiment. Ceci afin qu'elle soit injectable dans le réseau du site pour l'autoconsommation par le bâtiment. Aussi, pour son traitement de selon la méthode déterministe. nous avons pris en compte la particularité de ces deux type d'énergies, les câblages qu'elles engendrent, son type d'utilisation, les résultat de l'ARF du bâtiment principal.

8.6.1 DONNEES D'ENTREE DU BATIMENT

Les données d'entrée pour l'analyse de cette installation sont les suivantes.

Date de construction :	2023
Type de structure :	Industrielle
Blindage ou maillage :	Non
Environnement :	Non significatif pour l'analyse déterministe.
Longueur (m) :	
Largeur (m):	
Hauteur (m):	
Couverture :	
Isolation toiture :	
Charpente :	
Mur coupe-feu :	
Mise à la terre :	Localisée
Zone :	Unique pour l'ensemble

8.6.2 CARACTÉRISTIQUES DES RÉSEAUX INTERNES

Cette zone est desservie par la ligne électrique suivante.

1. 1 sortie électrique vers l'intérieur du bâtiment

- Alimentée vers le TGBT principal du site pour une éventuelle conversion du courant continu. Sans transformateur
- Longueur des lignes en courant continue en toiture avant leur pénétration à l'intérieur du bâtiment = 300 m.
 - Nous ne retenons pas que les lignes sont aériennes, car elles sont en contact avec la toiture. Mais les conclusions de l'ARF prennent en compte leur particularité
- Régime : Courant continu
- Câbles non blindés avec respect du guide technique UTE 15 712-1 en vigueur des boucles d'inductions.

8.7 Résultats de l'ARF pour ce bâtiment

Les niveaux de protection à mettre en œuvre sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Bâtiments à protéger	Protection <u>primaire*</u> à réaliser	Niveau de <u>protection secondaire**</u> à réaliser
Installation photovoltaïque en toiture	Sans obligation	<p>-Protection de type niveau IV sur les lignes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Câbles en courant continu (DC) en toiture et dans le bâtiment. • Câbles courant alternatif AC de(s) l'onduleur(s). • Report des suivis de données ou alarmes.
	Mise en liaison équipotentielle avec la terre à réaliser	
	➤ Les chemins des câbles métalliques capotés des câbles de l'installation photovoltaïque.	

L'Etude Technique devra définir aussi :

- **Les mesures de prévention à mettre en place autour de l'installation photovoltaïque lors des périodes orageuses.**

Note* : Les protections primaires sont des protections de type paratonnerre.

Note** : Les protections secondaires pourront être des protections par parafoudres ou des blindages métalliques équipotentiels qui devront être spécifiées par une Etude Technique.

8.8 Éléments d'évaluation utilisés par le logiciel DEHNTools pour l'ARF.

8.8.1 BATIMENT PRINCIPAL (CELLULE 1 A 4)

8.8.1.1 Sans protection.

Bâtiments-/Données de bases			L3cc	0
Id	173	m	L4ca	0
PrjId	59	a	L4cb	0
LinkId	173	at	L4cc	0
Name	ZEIGLER TOUT L	L4unknown	L4cs	0
VariantName	Sans protection.	EraseDate	L1Lo_CalcBy	0
Td	5,8	rt	L2Lf	0
NgBasis	0,58	rt_	L2Lf_	0
NgSpread	0	ra	L2Lo	0
Ng	0,58	ra_	L2Lo_	0
Cdb	2	pa	L2Lf_nt	0
Cdb_	1	pa_	L2Lf_np	0
CalcStructBy	1	ru	L2Lf_t	0
Lb	266	ru_	L2Lo_CalcBy	0
Wb	34,2	pu	L2Lo_nt	0
Hb	12,5	pu_	L2Lo_np	0
Hpb	0	rf	L2Lo_t	0
WithZones		rf_	L2Lo_CalcBy	0
pBminBT	0	rp	L3Lf	0
pBminUT	0	rp_	L3Lf_	0
pBminHR		KS2	L3Lf_ct	0
pBmin	0	KS2_	L3Lf_c	0
pSPDmin	0	KS2W	L3Lf_CalcBy	0
pB	0	L1Lt	L4Lt	0
pB_	1	L1Lt_	L4Lt_	0
pEB	0	L1La	L4La	0
pEB_	1	L1La_	L4La_	0
KS1	0	L1Lu	L4Lu	0
KS1_	1	L1Lu_	L4Lu_	0
KS1W	0	L1Lf	L4Lf	0
L1nt	0	L1Lf_	L4Lf_	0
L2nt	0	L1hz	L4hz	0
L3ct	0	L1hz_	L4hz_	1
L4ct	0	L1Lo	L4Lo	0
L1te	8760	L1Lo_	L4Lo_	0
L4ce	0	L1La_nt	L4La_ct	0
CalcCostEstimates		L1La_np	L4La_c	0
BuildingType		L1La_t	L4La_CalcBy	0
WithAnimals		L1La_CalcBy	L4Lu_ct	0
CostReconstruc	0	L1Lu_nt	L4Lu_c	0
L1RT	1	L1Lu_np	L4Lo_CalcBy	0
L1RT_	0,00001	L1Lu_t	CA	0
L2RT	0	L1Lu_CalcBy	CS	0
L2RT_	0,001	L1Lf_nt	CB	0
L3RT	0	L1Lf_np	CC	0
L3RT_	0,0001	L1Lf_t	CP	0
L4RT	0	L1Lf_CalcBy	L1tz	8760
L4RT_	0,001	L1Lo_nt	L1nz	0
CostCalcZones	Y	L1Lo_np	L2nz	0
i	0	L1Lo_t	L3cb	0
			L3cc	0
			L4ca	0
			L4cb	0
			L4cc	0
			L4cs	0
			L1Lo_CalcBy	0
			L2Lf	0
			L2Lf_	0
			L2Lo	0
			L2Lo_	0
			L2Lf_nt	0
			L2Lf_np	0
			L2Lf_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L2Lo_nt	0
			L2Lo_np	0
			L2Lo_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L3Lf	0
			L3Lf_	0
			L3Lf_ct	0
			L3Lf_c	0
			L3Lf_CalcBy	0
			L4Lt	0
			L4Lt_	0
			L4La	0
			L4La_	0
			L4Lu	0
			L4Lu_	0
			L4Lf	0
			L4Lf_	0
			L4hz	0
			L4hz_	0
			L4Lo	0
			L4Lo_	0
			L4La_ct	0
			L4La_c	0
			L4La_CalcBy	0
			L4Lu_ct	0
			L4Lu_c	0
			L4Lo_CalcBy	0
			CA	0
			CS	0
			CB	0
			CC	0
			CP	0
			L1tz	8760
			L1nz	0
			L2nz	0
			L3cb	0
			L3cc	0
			L4ca	0
			L4cb	0
			L4cc	0
			L4cs	0
			L1Lo_CalcBy	0
			L2Lf	0
			L2Lf_	0
			L2Lo	0
			L2Lo_	0
			L2Lf_nt	0
			L2Lf_np	0
			L2Lf_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L2Lo_nt	0
			L2Lo_np	0
			L2Lo_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L3Lf	0
			L3Lf_	0
			L3Lf_ct	0
			L3Lf_c	0
			L3Lf_CalcBy	0
			L4Lt	0
			L4Lt_	0
			L4La	0
			L4La_	0
			L4Lu	0
			L4Lu_	0
			L4Lf	0
			L4Lf_	0
			L4hz	0
			L4hz_	0
			L4Lo	0
			L4Lo_	0
			L4La_ct	0
			L4La_c	0
			L4La_CalcBy	0
			L4Lu_ct	0
			L4Lu_c	0
			L4Lo_CalcBy	0
			CA	0
			CS	0
			CB	0
			CC	0
			CP	0
			L1tz	8760
			L1nz	0
			L2nz	0
			L3cb	0
			L3cc	0
			L4ca	0
			L4cb	0
			L4cc	0
			L4cs	0
			L1Lo_CalcBy	0
			L2Lf	0
			L2Lf_	0
			L2Lo	0
			L2Lo_	0
			L2Lf_nt	0
			L2Lf_np	0
			L2Lf_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L2Lo_nt	0
			L2Lo_np	0
			L2Lo_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L3Lf	0
			L3Lf_	0
			L3Lf_ct	0
			L3Lf_c	0
			L3Lf_CalcBy	0
			L4Lt	0
			L4Lt_	0
			L4La	0
			L4La_	0
			L4Lu	0
			L4Lu_	0
			L4Lf	0
			L4Lf_	0
			L4hz	0
			L4hz_	0
			L4Lo	0
			L4Lo_	0
			L4La_ct	0
			L4La_c	0
			L4La_CalcBy	0
			L4Lu_ct	0
			L4Lu_c	0
			L4Lo_CalcBy	0
			CA	0
			CS	0
			CB	0
			CC	0
			CP	0
			L1tz	8760
			L1nz	0
			L2nz	0
			L3cb	0
			L3cc	0
			L4ca	0
			L4cb	0
			L4cc	0
			L4cs	0
			L1Lo_CalcBy	0
			L2Lf	0
			L2Lf_	0
			L2Lo	0
			L2Lo_	0
			L2Lf_nt	0
			L2Lf_np	0
			L2Lf_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L2Lo_nt	0
			L2Lo_np	0
			L2Lo_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L3Lf	0
			L3Lf_	0
			L3Lf_ct	0
			L3Lf_c	0
			L3Lf_CalcBy	0
			L4Lt	0
			L4Lt_	0
			L4La	0
			L4La_	0
			L4Lu	0
			L4Lu_	0
			L4Lf	0
			L4Lf_	0
			L4hz	0
			L4hz_	0
			L4Lo	0
			L4Lo_	0
			L4La_ct	0
			L4La_c	0
			L4La_CalcBy	0
			L4Lu_ct	0
			L4Lu_c	0
			L4Lo_CalcBy	0
			CA	0
			CS	0
			CB	0
			CC	0
			CP	0
			L1tz	8760
			L1nz	0
			L2nz	0
			L3cb	0
			L3cc	0
			L4ca	0
			L4cb	0
			L4cc	0
			L4cs	0
			L1Lo_CalcBy	0
			L2Lf	0
			L2Lf_	0
			L2Lo	0
			L2Lo_	0
			L2Lf_nt	0
			L2Lf_np	0
			L2Lf_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L2Lo_nt	0
			L2Lo_np	0
			L2Lo_t	0
			L2Lo_CalcBy	0
			L3Lf	0
			L3Lf_	0
			L3Lf_ct	0
			L3Lf_c	0
			L3Lf_CalcBy	0
			L4Lt	0
			L4Lt_	0
			L4La	0
			L4La_	0
			L4Lu	0
			L4Lu_	0
			L4Lf	0
			L4Lf_	0
			L4hz	0
			L4hz_	0
			L4Lo	0
			L4Lo_	0
			L4La_ct	0
			L4La_c	0
			L4La_CalcBy	0
			L4Lu_ct	0
			L4Lu_c	0
			L4Lo_CalcBy	0
			CA	0
			CS	0
			CB	0
			CC	0
			CP	0
			L1tz	8760
			L1nz	0
			L2nz	0
			L3cb	0
			L3cc	0
			L4ca	0
			L4cb	0
			L4cc	0
			L4cs	0
			L1Lo_CalcBy	0
			L2Lf	0
			L2Lf_	0

8.8.1.2 Avec protection

Bâtiments-/Données de bases							
Id	174	m	0	L1Lo_CalcBy	0	L3cc	0
PrjId	59	a	0	L2Lf	0	L4ca	0
LinkId	173	at	0	L2Lf_	0	L4cb	0
Name	ZEIGLER TOUT L	L4unknown	0	L2Lo	0	L4cc	0
VariantName	Avec protection	EraseDate	0	L2Lo_	0	L4cs	0
Td	5,8	rt	0	L2Lf_nt	0	CostVolume	0
NgBasis	0,58	rt_	0,01	L2Lf_np	0	CostEmployees	0
NgSpread	0	ra	0	L2Lf_t	0	CalcL1Lfe	
Ng	0,58	ra_	0,01	L2Lf_CalcBy	0	CalcL4Lfe	
Cdb	2	pa	0	L2Lo_np	0	L1Lfe	100
Cdb_	1	pa_	1	L2Lo_t	0	L4Lfe	100
CalcStructBy	1	ru	0	L2Lo_CalcBy	0	ExZone	0
Lb	266	ru_	0,01	L3Lf	0	tex	0
Wb	34,2	pu	0	L3Lf_	0	CalcHUNrfB	
Hb	12,5	pu_	1	L3Lf_ct	0	rfB	0
Hpb	0	rf	2	L3Lf_c	0	Ad	36030
WithZones		rf_	0,01	L3Lf_CalcBy	0	Am	1085598
pBminBT	0	rp	1	L4Lt	0	ND	0,020897
pBminUT	0	rp_	0,5	L4Lt_	0	NM	0,62964684
pBminHR	0	KS2	0	L4La	0	CL	0
pBmin	0	KS2_	1	L4La_	0	CRL	0
pSPDmin	0	KS2W	0	L4Lu	0	CPM	0
pB	0	L1Lt	0	L4Lu_	0	S	0
pB_	1	L1Lt_	0	L4Lf	0	CostVolumeTota	0
pEB	1	L1La	1	L4Lf_	0	CostEmployees1	0
pEB_	0,05	L1La_	0,01	L4hz	1	R1RA	2,0897E-06
KS1	0	L1Lu	1	L4hz_	1	R1RB	4,1794E-06
KS1_	1	L1Lu_	0,01	L4Lo	0	R1RC	0
KS1W	0	L1Lf	4	L4Lo_	0	R1RM	0
L1nt	0	L1Lf_	0,02	L4La_ct	0	R2RB	0
L2nt	0	L1hz	1	L4La_c	0	R2RC	0
L3ct	0	L1hz_	2	L4La_CalcBy	0	R2RM	0
L4ct	0	L1Lo	0	L4Lu_ct	0	R3RB	0
L1te	8760	L1Lo_	0	L4Lu_c	0	R4RA	0
L4ce	0	L1Lo_CalcBy	0	L4Lu_	0	R4RB	0
CalcCostEstimates		L1La_nt	0	L4Lu_CalcBy	0	R4RC	0
BuildingType		L1La_np	0	L4Lf_ct	0	R4RM	0
WithAnimals		L1La_t	0	L4Lf_c	0	R1RU	3,7178E-07
CostReconstruc	0	L1La_CalcBy	0	L4Lf_CalcBy	0	R1RV	7,4356E-07
L1RT	1	L1Lu_nt	0	L4Lo_ct	0	R1RW	0
L1RT_	0,00001	L1Lu_np	0	L4Lo_c	0	R1RZ	0
L2RT	0	L1Lu_t	0	L4Lo_CalcBy	0	R2RV	0
L2RT_	0,001	L1Lu_CalcBy	0	CA	0	R2RW	0
L3RT	0	L1Lf_nt	0	CS	0	R2RZ	0
L3RT_	0,0001	L1Lf_np	0	CB	0	R3RV	0
L4RT	0	L1Lf_t	0	CC	0	R4RU	0
L4RT_	0,001	L1Lf_	0	CP	0	R4RV	0
CostCalcZones	Y	L1Lf_CalcBy	0	L1tz	8760	R4RW	0
i	0	L1Lo_nt	0	L1nz	0	R4RZ	0
		L1Lo_np	0	L2nz	0	PC	0
		L1Lo_t	0	L3cb	0	PM	0
						R1	7,38444E-06
						R2	0
						R3	0
						R4	0

8.9 GENERALITES ET REFERENCES NORMATIVES DE L'ARF

L'Analyse du Risque Foudre (ARF) est la première étape de la réalisation de la protection contre les effets de la foudre d'une structure. Ainsi, si à la suite de l'ARF un ou des niveaux de risques foudre s'avèrent présents, il faudra faire une « Étude Technique » Foudre.

L'Étude Technique en fonction des résultats de l'ARF définit précisément :

- Les mesures de prévention
- Les dispositifs de protection
- Le lieu de leur implantation
- Les modalités de leur vérification et de leur maintenance :
 - une notice de vérification et de maintenance est rédigée lors de l'Étude Technique et est complétée si besoin après la mise en place des dispositifs de protection.
 - un carnet de bord dont les chapitres sont rédigés lors de l'Étude Technique est tenu par l'exploitant.

A la suite de l'Étude Technique il faudra réaliser l'« **Installation** » des protections en conformité avec le rapport d'Étude Technique.

L'installation des protections doit faire l'objet d'une « **Vérification** » complète par un organisme indépendant de l'installateur au plus tard 6 mois après sa réalisation.

La **Vérification** doit être réalisée par un organisme distinct de l'installateur :

- de façon complète au plus tard 6 mois après la réalisation de l'installation (sur la base de l'Étude Technique).
- de façon visuelle et complète alternativement tous les ans.

Si l'une de ces vérifications fait apparaître la nécessité d'une remise en état, celle-ci doit être réalisée dans un délai maximum d'un mois.

Tous les événements survenus dans l'installation de protection foudre sont à consigner dans le carnet de bord : les enregistrements des agressions de la foudre sont à dater et, si possible, à localiser sur le site.

En cas de coup de foudre enregistré, une vérification visuelle des dispositifs de protection est à réaliser dans un délai maximum d'un mois.

8.9.1 RÉFÉRENTIELS

Cette Analyse du Risque Foudre est effectuée en référence aux normes et textes réglementaires suivants :

- Arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection contre la foudre des Installations Classés Pour l'Environnement.
- Normes applicables
 - EN 62561-1:2012 Prescriptions pour les composants de connexion
 - EN 62561-2:2012 Caractéristiques des conducteurs et des électrodes de terre
 - EN 62561-3:2012 Prescriptions pour les éclateurs d'isolement
 - EN 62561-4:2011 Prescriptions pour les fixations de conducteur
- UTE 15 712-1 : GUIDE PRATIQUE Installations photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution en vigueur à la date de réalisation du projet d'installation photovoltaïque.
- la note QUALIFOUDRE n° 6

ETUDE TECHNIQUE Foudre

Pour le projet de construction d'un
SITE LOGISTIQUE de

ZIEGLER
ZAC des LONGCHAMPS 2,
Rue des Longchamps
14400 SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES

Référence de l'Emetteur	Porteur du projet
Thierry OLIVIER Ingénieur Génie Electrique SYNELIOS 38 rue d'Hastings 14000 CAEN thierry.olivier@synelios.fr	SCI THEIX Avenue Konrad Adenauer 59435 RONCQ <u>Contact</u> : Le coordinateur du projet LID Ingénierie Sebastien FAULIN

Référence document	Date de délivrance	Nature	Rédaction
ET2301ZIE	23/03/2023	V1.0	T. OLIVIER
		VISA	

SYNELIOS est titulaire de l'attestation de conformité :

1 CONCLUSION DE L'ÉTUDE TECHNIQUE

L'Etude Technique a répondu aux données issues de l'Analyse du Risque Foudre. Ainsi, les travaux à réaliser sont :

Structures à protéger	Protection primaire	Protection secondaire (par parafoudre)	Liaisons équipotentielles avec la terre
Bâtiment principal	Sans obligation de protection de type paratonnerre.	1 parafoudre Type 1+2, pour l'AGBT. 1 compteur de coup de foudre. 1 parafoudre Type 2.	-Entre les terres des bâtiments. -Entre les parties métalliques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. -Des chemins des câbles et équipement métalliques en toiture. -Des chemins des câbles capotés de l'installation photovoltaïque.
Bureaux		1 parafoudre Type 1+2, pour le TD. 2 parafoudres Type 2 (si nécessaire) pour le SSI et la baie de brassage. Parafoudres Type 1+2 TBT lignes SSI et appel des secours (si métalliques)	
Atelier		1 parafoudre Type 1+2, pour le TD.	
Installation photovoltaïque		1 parafoudre Type 1+2, sur les lignes entrantes dans le bâtiment.	
Pour l'ensemble du site	<u>Mesures de prévention et de précautions pour tous les bâtiments</u>		
	-Aucun élément électrique ne doit être présent en toiture sans protection. -Notification des zones de restriction en période orageuse. -Mise en place de procédures en période orageuse. -Recommandation de l'utilisation du service « Météorage ».		

La prochaine étape à prévoir est l'« **Installation** » des protections foudre conformément aux préconisations de cette Etude Technique.



Sommaire

<u>1</u>	<u>CONCLUSION DE L'ÉTUDE TECHNIQUE</u>	2
<u>2</u>	<u>HISTORIQUE DU DOCUMENT</u>	4
<u>3</u>	<u>GLOSSAIRE : ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS</u>	4
<u>4</u>	<u>COMPÉTENCES DE SYNELIOS POUR LES MÉTIERS DE LA PROTECTION Foudre</u>	4
<u>5</u>	<u>OBJET ET DESCRIPTION DU DOCUMENT</u>	5
<u>6</u>	<u>RAPPELS ET RÉGLEMENTATIONS</u>	5
<u>7</u>	<u>ÉTAPES RÉALISÉES</u>	6
7.1	Documents fournis :	6
<u>8</u>	<u>NOTIFICATIONS SUR LES DONNÉES COLLECTÉES POUR CETTE ÉTUDE TECHNIQUE</u>	6
<u>9</u>	<u>DONNÉES D'ENTRÉES DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre (ARF)</u>	7
<u>10</u>	<u>PRÉSENTATION DU SITE ET PLAN</u>	8
<u>11</u>	<u>ÉTUDE DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES DE PROTECTIONS Foudre</u>	8
<u>12</u>	<u>ÉTUDE DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE PROTECTIONS Foudre</u>	9
12.1	Notification de l'ARF et précision	9
12.2	Plan de localisation des protections par parafoudres.	9
12.3	Protection par parafoudres de Type 1+2	10
12.4	ENREGISTREMENT DES ÉVÉNEMENTS DUS À LA Foudre POUR	12
12.5	Protection par parafoudres de type 2 (ou type 3)	13
12.6	Protection des réseaux de télécommunications (TBT).	14
<u>13</u>	<u>INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE</u>	15
<u>14</u>	<u>LIAISONS ÉQUIPOTENTIELLES AVEC LA TERRE</u>	16
14.1	Liaisons équipotentielles du bâtiment	16
14.2	Liaisons équipotentielles des éléments en toiture et en façade du bâtiment	16
<u>15</u>	<u>LES BOUCLES DES CÂBLES</u>	17
<u>16</u>	<u>CONTINUITÉ DES SERVICES DU SITE → PROTECTION PAR PARAFoudRES DE TYPE 2 (OU TYPE 3)</u>	17
<u>17</u>	<u>ZONE DE RESTRICTION PHYSIQUE</u>	18
<u>18</u>	<u>PROCÉDURE ET RECOMMANDATIONS EN CAS D'ORAGE</u>	18
<u>19</u>	<u>VÉRIFICATIONS ET MAINTENANCE</u>	19
19.1	Description des vérifications	19
19.2	Méthode de la vérification visuelle	20
19.3	Méthode de la vérification complète	20

19.4	Description de la maintenance	21
20	<u>ANNEXES</u>	22
20.1	Mises à la terre et en équipotentialité des éléments intérieurs	22
20.2	Textes et Normes à respecter	22

2 HISTORIQUE DU DOCUMENT

Révision	Date	Nature	Rédaction
V1.0	23/03/2023	Version applicable	T. OLIVIER

3 GLOSSAIRE : ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

Abréviation	Définition
ARF	Analyse du Risque Foudre
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
ET	Etude Technique foudre
EIPS	Eléments Importants Pour la Sécurité
ERP	Etablissement Recevant du Public
IPN	I à Profil Normal
m	mètre
MMR	Mesures de Maitrise des Risques
PDA	Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage
SPF	Système de Protection Foudre
SSI	Système de Sécurité Incendie

4 COMPÉTENCES DE SYNELIOS POUR LES MÉTIERS DE LA PROTECTION Foudre

SYNELIOS possède les attestations, **QUALIFOUDRE N°1123122140091**, pour les prestations suivantes :

- ARF
- Étude Technique.
- Vérification – Initiale, Visuelle et Complète.

Le rédacteur a une attestation QUALIFOUDRE de niveau 3 délivrée par l'INERIS en juin 2020 : ce certificat est valable jusqu'en juin 2023.

Le document est vérifié selon les directives du référentiel QUALIFOUDRE V 4.0 par le partenaire de SYNELIOS qui a une attestation de niveau 3 validé par l'INERIS.

Les déplacements sur les sites et les relevés sont réalisés par le rédacteur c'est-à-dire Thierry OLIVIER.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	4/22

5 OBJET ET DESCRIPTION DU DOCUMENT

Ce document est l'Étude Technique (ET) foudre pour le projet d'entrepôt logistique ZIEGLER dans la ZAC de SAINT-MARTIN-DES ENTRÉES (14400).

Ce projet est une ICPE, mais ses activités ne sont soumises qu'au seuil de l'enregistrement : rubrique 1510-2.b (Entrepôts couverts). Néanmoins, l'exploitant doit, pour ce site, mettre en œuvre les dispositions de la section III de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

Ce projet est donc traité, par rigueur, comme une ICPE soumise à autorisation et concernée par l'arrêté en vigueur.

L'Étude Technique fait ainsi suite au rapport d'Analyse du Risque Foudre (ARF) :

- Réalisé par l'entreprise : SYNELIOS
- Référence du rapport : AR2302ZIE
- Version : 1.0
- Date : 16/02/2023
- Rédigé par T.OLIVIER

6 RAPPELS ET RÉGLEMENTATIONS

La nature même du phénomène naturel qu'est la foudre, fait que la probabilité de ses effets sur une installation ne peut jamais être réduite à zéro. Cette Étude Technique, réalisée par **SYNELIOS**, se base sur le document d'Analyse Risque Foudre qui lui a été remis. Comme dans toute analyse, on ne peut donc pas garantir l'efficacité totale des mesures qui sont prises. L'Étude Technique est consécutive à l'ARF et ainsi la responsabilité de **SYNELIOS**, en cas de foudroiement des installations étudiées, ne saurait être engagée.

L'ARF et l'Étude Technique répondent aux contraintes des sites classés ICPE. Ainsi L'Étude Technique définit seulement, dans le cadre strict du classement ICPE, les mesures de prévention et les dispositifs de protection à mettre en œuvre, le lieu de leur implantation, ainsi que les modalités de leur vérification et de leur maintenance. Pour rappel, la continuité de l'ensemble des services n'est pas prise en compte dans la réglementation ICPE.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	5/22

7 ÉTAPES RÉALISÉES

Il n'y a pas eu de visite sur site. L'Etude Technique est réalisée sur plan dans l'état du projet en cours. Toutes modifications du projet devront faire l'objet d'une mise à jour de ce document.

7.1 Documents fournis :

Documents fournis et utilisés	Date de référence	Identifiant du document reçu	Format	Reçu par SYNELIOS le
Insertion projet	08/12/2022	1000735 PC6 - signé	pdf	02/02/2023
Plan étage bureau	Sans	BUREAUX R+1 - PROVISoire	pdf	14/03/2023
Plan RDC	Sans	BUREAUX RDC - PROVISoire	pdf	14/03/2023
Plan entrepôt	Sans	ENTREPÔT - PROVISoire	pdf	14/03/2023

8 NOTIFICATIONS SUR LES DONNÉES COLLECTÉES POUR CETTE ÉTUDE TECHNIQUE

Les données ont été collectées sur la base du projet de réalisation de ce site. Toute évolution du site à partir de la date de ce document sera susceptible de modifier les protections spécifiées par cette Étude Technique. Il appartient donc aux responsables du projet de contrôler que les données présentes dans ce document soient conformes avec ce site et son évolution.

9 DONNÉES D'ENTRÉES DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre (ARF)

L'Étude Technique détermine les niveaux de protection à réaliser pour obtenir les niveaux de protection établis par l'ARF.

Les résultats de l'Analyse du Risque Foudre sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Structures à protéger	<u>Protection primaire et niveau.</u>	<u>Niveau IV de protection secondaire (de type parafoudre) pour</u>
Bâtiment principal (Cellule 1 à 4)	Sans obligation de protection de type paratonnerre en toiture.	<ul style="list-style-type: none"> Entrées et sorties des réseaux électriques Basse Tension. Entrées/sorties des télécommunications (TBT).
Bureaux		<ul style="list-style-type: none"> Entrées et sorties des réseaux électriques Basse Tension Système de sécurité (détection) incendie Report d'alarmes du site et appel des secours.
Atelier		<ul style="list-style-type: none"> Entrées et sorties des réseaux électriques Basse Tension Système de sécurité (détection) incendie si présent dans le bâtiment. Report d'alarmes du site et appel des secours si présent dans le bâtiment.
Installation photovoltaïque		<ul style="list-style-type: none"> Câbles en courant continu (DC) en toiture et dans le bâtiment. Câbles courant alternatif AC de(s) l'onduleur(s). Report des suivis de données et/ou alarmes.
Pour l'ensemble du site	Mise en liaison équipotentielle avec la terre à réaliser pour :	
	<ul style="list-style-type: none"> les terres des structures métallique du site, les canalisations métalliques entrantes et sortantes des structures, 	

L'ARF précise que **les Mesures de Maîtrise des Risques** du site sont :

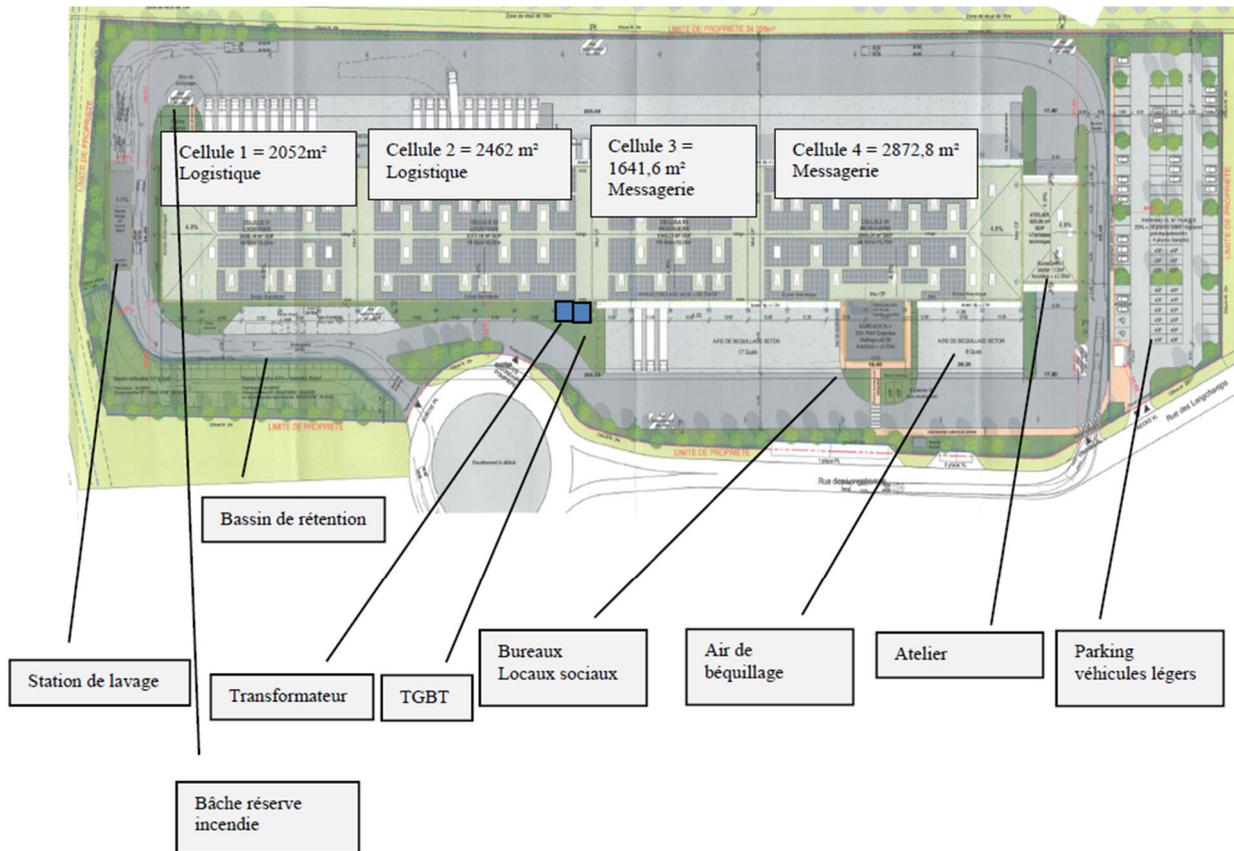
- le système de sécurité incendie et le sprinkler
- le système de télécommunications de report des alarmes

Remarques sur l'ARF :

L'Étude Technique, en fonction des niveaux de protection déterminés par l'ARF et des normes en vigueur a fait des propositions de protection appropriées et conformes.

10 PRÉSENTATION DU SITE ET PLAN

L'implantation des structures du site est représentée dans le schéma ci-dessous.



11 ÉTUDE DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES DE PROTECTIONS Foudre

Non réalisée car ce type de protection n'a pas été rendu obligatoire par l'ARF.

12 ÉTUDE DES INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE PROTECTIONS Foudre

12.1 Notification de l'ARF et précision

L'ARF mentionne que chaque structure doit être protégée par un « **Système de Protection Foudre** » de Niveau IV.

12.2 Plan de localisation des protections par parafoudres.

Les extraits du plan en cours de projet du site ci-dessous permettent d'estimer la position des parafoudres spécifiés dans les paragraphes suivants. Elles pourront varier en fonction des placements de l'AGBT, du TGBT et des localisations réelles des entrées/sorties des lignes électriques.

Légende :



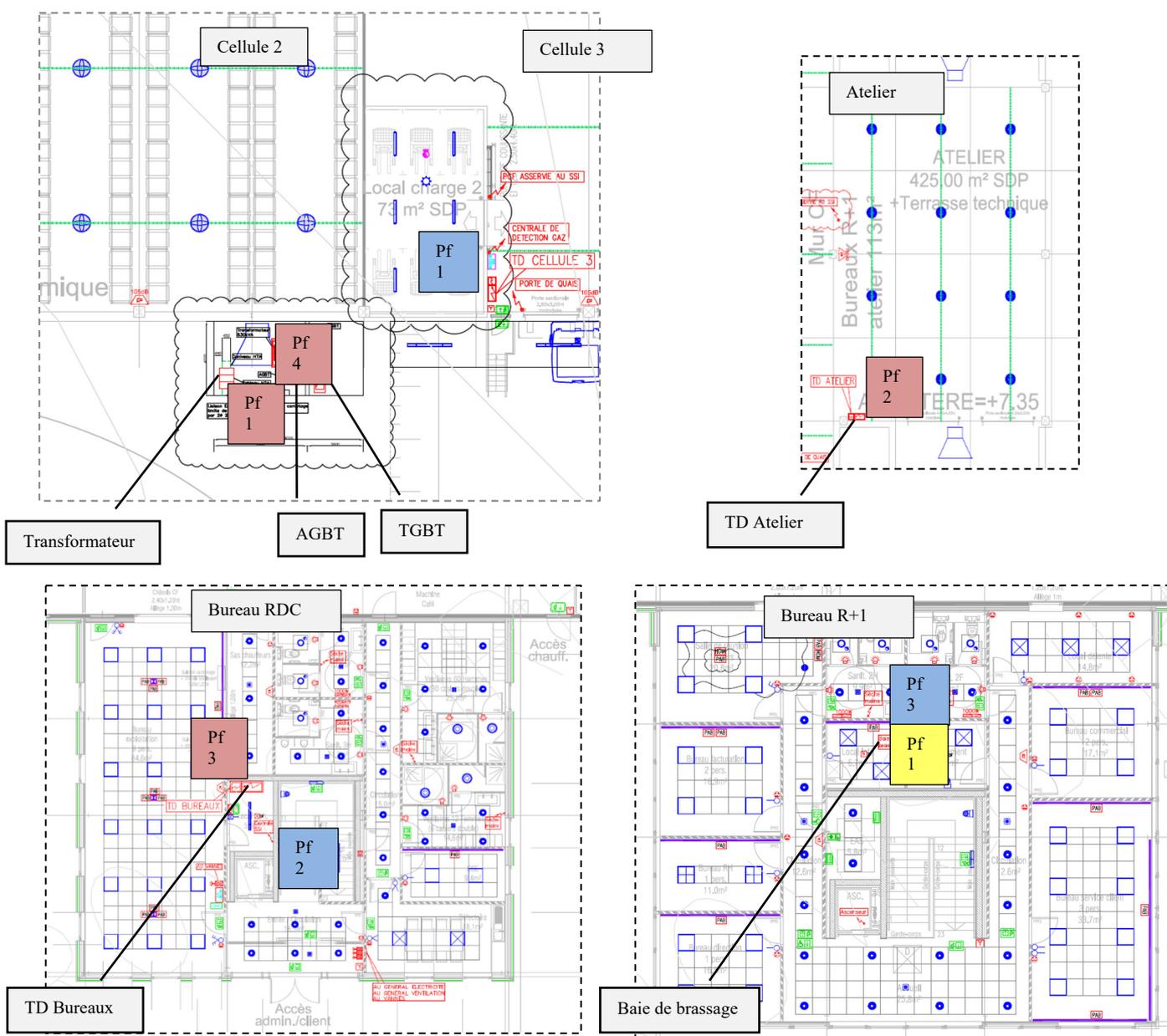
Parafoudres T1+T2



Parafoudres T2



Parafoudres télécommunication (TBT n°1)



12.3 Protection par parafoudres de Type 1+2

La distribution définitive du réseau électrique à partir de l'AGBT ainsi que la localisation des armoires de type TD n'était pas connue à la date de la première version de cette Étude. De plus, la distribution du réseau prise en compte de la première version de l'ARF ne semble correspondre à l'évolution en cours pour ce projet. Aussi selon les éléments communiqués pour cette étude, les arrivées et départs des réseaux électriques dans les structures suivantes sont à protéger par des parafoudres de Type 1+2 (les caractéristiques de ces parafoudres sont présentes page suivante) comme il suit.

- **1 parafoudre** (PF1) minimum en tête de **l'AGBT principal dans le local transformateur** pour la protection de **l'arrivée du réseau électrique du site**
 - L'installateur doit utiliser dans la mesure du possible ce parafoudre pour la protection des départs d'alimentation des autres fonctions du site.
 - Si cela ne s'avère pas possible alors **chaque départ vers l'extérieur et/ou chaque autre entrée issue de l'extérieur sera à protéger par un parafoudre de même type.**

- **1 parafoudre minimum dans le TD atelier** (PF2).
 - 1 pour la protection de **l'entrée Tableau Divisionnaire (TD) des bureaux.**
 - L'installateur doit utiliser dans la mesure du possible ce parafoudre pour les lignes d'alimentation qui sont susceptibles d'être sortantes de l'atelier et qui peuvent être du type: portail à l'entrée du site, portail à l'entrée du parking VL, pour la barrière levante PL à l'entrée du site, éclairage externe.
 - Si cela ne s'avère pas possible alors les départs des lignes vers l'extérieur seront à protéger.

- **1 parafoudre minimum dans le TD bureaux** ((PF3).
 - 1 pour la protection de **l'entrée Tableau Divisionnaire (TD) des bureaux.**
 - L'installateur doit utiliser dans la mesure du possible ce parafoudre pour les lignes d'alimentation sortantes du bâtiment du type: portail à l'entrée du site, portail à l'entrée du parking VL, pour la barrière levante PL à l'entrée du site, éclairage externe.
 - Si cela ne s'avère pas possible alors les départs des lignes vers l'extérieur seront à protéger.
 - Le **Système de Sécurité Incendie (SSI) pourra être protégé** par le parafoudre de Type 1+2 de ce TD à condition qu'il respecte les contraintes de niveau Up et de distance présentes dans les normes en vigueur et rappelées pages suivantes.

- **1 parafoudre** (PF4) pour la protection de **l'arrivée de l'énergie issue de l'installation photovoltaïque.**
 - Si les câbles issus de l'installation photovoltaïque pénétrant dans le bâtiment et/ou le local de raccordement sont de **type AC (Courant Alternatif)** alors l'installateur doit les protéger par un parafoudre comme défini page suivante. Le parafoudre doit être positionné à la pénétration des câbles dans le bâtiment.
 - Si les câbles issus de l'installation photovoltaïque pénétrant dans le bâtiment et/ou le local de raccordement sont de **type DC (Courant Continu)** alors l'installateur devra adapter ce type de protection en fonction de ce type de courant et des caractéristiques des énergies (tension, courant...) circulants dans chaque chaîne de câble (voir chapitre 13).

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	10/22

Les caractéristiques des parafoudres de Type 1+2 sont les suivantes:

Parafoudre		Protection associée au parafoudre	
Type	T1+T2	Montage	Amont, (avant le parafoudre) En série.
Réseau (à confirmer)	Trétra; TNC (à confirmer)		
Un	230 V AC	Technologie	Fusibles ou selon les données du constructeur du parafoudre.
Uc (minimum)	253 V AC	Report d'état	Oui
Imp (10/350)*	≥ 12,5 kA*	I fusion, courant de tenue au choc du fusible (Application de la note QUALIFOUDRE N°2)	≥ Iimp calculé ci-dessous*. Soit une tenue au choc au minimum de 12,5 kA en onde 10/350. Sauf avis contraire confirmé par le fabricant du parafoudre.
In (8/20)	10 kA		
Up** sous In	≤ 1,5 kV**		
Report fin de vie	Oui		
Technologie	En coordination avec le parafoudre d'entrée ligne réseau du site		
Norme de conformité	NF EN 61 643-11 en vigueur		

Les parafoudres doivent être conformes aux normes série EN 61643.

*** : Détermination du courant Imp maximum :**

Il est calculé sur la base des 1 entrée/sortie minimum des réseaux (1 réseau Basse Tension, les canalisations non métalliques, de type eaux et gaz, n'ont pas été prises en comptes). La protection définie par l'ARF est de niveau IV : soit un courant crête de foudre $I = 100 \text{ kA}$. Donc Imp est déterminé de la façon suivante $I_{mp} = (50 \text{ kA} / 5) (3 \text{ phases} + \text{neutre} + \text{PE})$
→ Imp = 10 kA (le minimum selon la norme NF 15100 en vigueur est de 12,5 kA, nous retiendrons donc cette valeur).

** : Le niveau Up doit être le plus faible possible. **Un niveau Up ≤ 1,2 kV à In = 5kA est souhaitable** notamment pour le parafoudre du bâtiment bureaux afin de protéger, si les distances des câbles le permettent, la centrale de détection d'incendie, si la longueur de son câble d'alimentation est inférieure à 10 mètres.

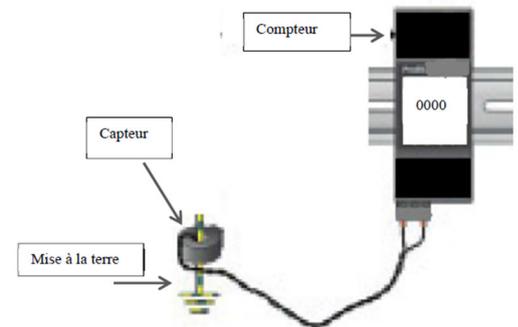
Note de SYNELIOS :

- Les armoires d'arrivée et de départ des réseaux électriques dans les structures ne sont pas installées. Dès la conception et le câblage des armoires électriques, il conviendra donc à l'installateur de respecter en priorité la mise en place des parafoudres telle que préconisée dans ce chapitre, afin de limiter les boucles et les longueurs des câbles. Ainsi les câblages des parafoudres doivent être aux entrées et départs spécifiés dans ce chapitre.
- Les longueurs de câblage doivent donc être les plus courtes possibles et obligatoirement bien inférieures aux 50 cm préconisés.
- La coordination entre les parafoudres doit être respectée.
- La distance de 10 m entre les parafoudres doit être respectée.
- Les étapes de vérification devront contrôler les éléments ci-dessus.
- Le nombre de parafoudres sera à revoir dès la mise en place des réseaux électriques et en fonction de leur distribution dans les bâtiments.
- Les parafoudres doivent être conformes à la norme NF EN 61 643-11.

12.4 ENREGISTREMENT DES ÉVÈNEMENTS DUS À LA Foudre POUR

Afin d’avoir une traçabilité et d’enregistrer les évènements dus à la foudre conformément à l’arrêt en vigueur il faut mettre en place d’un système d’« **enregistrement des courants d’écoulement** » de la foudre. Il doit être installé sur la mise à la terre du parafoudre Type 1+2 ou de l’AGBT (armoire principale) où sera le parafoudre.

Ci-contre une proposition de mise en place du capteur (compteur) du courant de foudre.



Le compteur devra avoir les caractéristiques suivantes.

Plages de détections (Ondes)	8/20 μ s et 10/350 μ s
Seuil minimum de déclenchement	1 kA (onde 8/20 μ s)
Affichage	Horodater les incréments Visible pour les vérifications
Conformité	NF EN 62561-6 en vigueur

12.5 Protection par parafoudres de type 2 (ou type 3)

Les parafoudres de type 2 (ou type 3) sont à installer en fonction de l'emplacement des parafoudres de Type 1+2 et du niveau U_p annoncé dans le tableau ci-dessous. Ils devront protéger les éléments de maîtrise des risques suivants.

- 1 parafoudre pour le **Système de Sécurité Incendie** (SSI) dans les **bureaux** si le parafoudre de Type 1+2 ne remplit pas les conditions de niveau U_p et de distance des normes en vigueur et rappelées pages précédentes.
- 1 parafoudre pour la **baie de brassage** dans le bâtiment **bureaux** afin de protéger l'appel des secours.
- 1 parafoudre pour le **système de détection gaz** dans la cellule 3 ou dans le TD de la cellule 3.

Les caractéristiques des parafoudres sont les suivantes:

Parafoudre		Protection associée au parafoudre	
Type	T2 (ou T3)	Montage	Amont, (avant le parafoudre) En série, de chaque varistance
Réseau	Mono TT (à confirmer),		
Un (phase neutre)	230V AC	Protection	Par fusibles
Uc (minimum)	253 V AC	Protection	A voyant mécanique
In (8/20)	5 kA (minimum)	Report d'état	Oui
Up sous In	≤ 1,2kV*	Type	Agl/gG
Report fin de vie	Oui	I fusion	I protection du parafoudre
Technologie	En coordination avec le parafoudre d'entrée du réseau électrique.		
Norme de conformité	NF EN 61 643-11 en vigueur		

Les parafoudres doivent répondre aux normes de la série EN 61643.

***: Cette valeur doit être impérativement respectée.** Pour atteindre le niveau $U_p \leq 1,2kV$ l'installateur pourra utiliser un parafoudre de Type 3 en coordination avec le niveau U_p du parafoudre de Type 1+2 qui est dans l'armoire du TGBT.

Le parafoudre pourra être positionné en tête du Tableau Divisionnaire (TD) à condition qu'il respecte les caractéristiques ci-dessus et les rappels de la note de SYNELIOS présente en page précédente.

Si le parafoudre de **Type 1+2 d'entrée du réseau électrique peut justifier d'un niveau $U_p \leq 1,2kV$ pour $I_n = 5 kA$ et s'il est à moins de 10 mètres des systèmes de sécurité listés ci-dessus alors les parafoudres décrits dans ce chapitre ne seront pas nécessaires.**

Note de SYNELIOS : la note de la page précédente s'applique pour ce parafoudre.

12.6 Protection des réseaux de télécommunications (TBT).

A la date de ce document, le nombre de paires de lignes de communications en cuivre n'est pas connu. Selon les éléments notifiés dans le courriel du 14/03/2023 de Nicolas LAURENT de M3C ingénierie un réseau TBT est prévu en « Arrivée par fibre optique dans les bureaux »*.

Le nombre total des lignes à protéger, **si elles sont métalliques (en cuivre)**, sera à définir dès que des précisions seront apportées par le gestionnaire du projet. Aussi en attendant, l'Étude Technique prévoit les protections suivantes en fonction du type de ligne.

- Lignes de type T0 (en cuivre) pour au moins les lignes suivantes :
 - La télétransmission d'alarme de la centrale de sécurité incendie vers les surveillances à distance
 - La ligne d'appel des secours d'urgence.
 - Le câble de report de suivi de données de l'installation photovoltaïque s'il provient de la toiture.

1 parafoudre par paire	
Type	1+2
Un	170 V DC
Uc (min)	204 V DC
Imp (10/350)	1 kA
In (8/20)	1 kA
Up sous total (8/20)	≤ 200 V
Service à supporter	T0

- Lignes de type ADSL (en cuivre) pour au moins les lignes suivantes :
 - La télétransmission d'alarme de la centrale de sécurité incendie vers les surveillances à distance
 - La ligne d'appel des secours d'urgence.

1 parafoudre par paire	
Type	1+2
Un	120v
Uc (min)	144 V DC
Imp (10/350)	1 kA
In (8/20)	1 kA
Up sous total (8/20)	≤ 200 V
Service à supporter	ADSL

Autre système de communication pour la sécurité: la communication avec les secours (Pompiers) peut aussi être réalisée par le réseau téléphonique GSM : ce système n'a pas besoin de protection particulière.

Note*.

Les lignes de communications en fibre optique ne nécessiteront pas de protection par parafoudre.

13 Installation photovoltaïque

Les éléments de l'installation photovoltaïque en toiture afin qu'ils ne soient pas un vecteur de courant de foudre à l'intérieur de bâtiment doivent remplir les conditions suivantes.

- Les câblages en courant continu (DC = Direct Courant) des panneaux photovoltaïques devront avoir des **boucles d'induction les plus faibles possibles**. Ils devront respecter les contraintes du guide technique UTE C 15712-1 en vigueur.
- Les câbles électriques DC et/ou AC (Alternatif Courant) doivent cheminer en toiture dans des **chemins de câble métalliques capotés** reliés en liaison équipotentielle à la terre du bâtiment par un conducteur de **16mm² minimum** en cuivre (ou équivalent).
- Les câbles électriques DC et/ou AC (Alternatif Courant) doivent pénétrer dans le bâtiment par des **chemins de câble métalliques capotés ou des gaines métalliques** reliés en liaison équipotentielle avec la terre du bâtiment par un conducteur de **16mm² minimum** en cuivre (ou équivalent).
- Des **parafoudres de Type 1+2 sur les lignes AC et DC, pénétrantes** dans le bâtiment, seront à prévoir selon les contraintes du guide technique UTE C 15 712-1, et la spécification technique CLC/TS 50539-12 en vigueur en fonction des caractéristiques de l'installation photovoltaïque. Celles-ci ne sont pas connue à la date de cette Étude Technique (ET). Aussi la mise à jour de cette ET, dès que ces caractéristiques seront connues, sera nécessaire **en fonction des éléments suivants**.
 - Nombre de chaînes DC.
 - Longueurs des chaînes DC.
 - Tensions des chaînes DC (en charge, en circuit ouvert).
 - Courants des chaînes DC (en charge, en circuit ouvert).

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	15/22

14 Liaisons équipotentielles avec la terre

14.1 Liaisons équipotentielles du bâtiment

Toutes les mises à la terre électriques du bâtiment doivent être en **liaison équipotentielle** au niveau du sol.

Les éléments ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive, sont concernés.

- **Les canalisations métalliques entrantes et sortantes.**
- **Les RIA.**
- **Coffrets métalliques d'appareils électriques.**

Pour les raccordements l'installateur devra impérativement choisir les matériaux de raccordement parmi la liste présente en annexe de ce document (chapitre « Mises à la terre et en équipotentialité des éléments intérieurs »).

Les raccordements des mises à la terre déjà en place peuvent être conservés.

14.2 Liaisons équipotentielles des éléments en toiture et en façade du bâtiment

Les éléments présents en toiture qui sont **positionnés à une distance inférieure à la distance de séparation** des descentes devront être reliés aux descentes les plus proches.

Les éléments ci-dessous sont concernés.

- **Les gardes corps.**
- **Les échelles.**
- **Les crinolines.**
- **Les bardages métalliques.**
- **Chemins des câbles**
 - Ils doivent être écrantés.
- **Canalisations, cheminées, évents métalliques entrants et sortants des bâtiments.**
- **Conduits métalliques d'aération et de ventilation entrants et sortants du bâtiment.**
- **Coffrets métalliques d'appareils électriques.**
- **Les chemins des câbles.**

Pour les raccordements des éléments énoncés ci-dessus, l'installateur devra impérativement choisir les matériaux de raccordement parmi la liste de la norme NF EN 62561-2 tableau 1 (voir aussi en annexe de ce document).

Aucune antenne de réception ou radiocommunication, non protégée, ne doit être présente sur le bâtiment.

Les liaisons métalliques fixes et durables déjà en place, d'une épaisseur supérieure ou égale à 0,5 mm, peuvent être utilisées pour les raccordements en liaisons équipotentielles ci-dessus.

Ces liaisons équipotentielles à la terre devront être contrôlées lors de l'étape de la « Vérification ».

15 Les boucles des câbles

Il convient que les boucles et les longueurs des câbles électriques de toutes les infrastructures et systèmes électriques de courants forts et faibles soient limitées.

Les boucles des câbles de l'installation photovoltaïques doivent respecter les contraintes du guide technique UTE C 15712-1 en vigueur afin de minimiser les boucles d'induction.

16 Continuité des services du site → Protection par parafoudres de type 2 (ou type 3)

La continuité de service et la protection des installations électriques présentes sur le site sont abordées à titre informatif dans ce chapitre. Conformément à l'ARF et au texte de loi en vigueur pour les ICPE, ce rapport ne traite que de la protection des personnes.

Ainsi, la protection par parafoudres des éléments suivants peut être envisagée par le responsable du site afin d'assurer la continuité des services des structures suivante.

- Alarme intrusion.
- Tableaux Divisionnaires des cellules.
- Tableau Divisionnaire du local de charge.
- L'alimentation des systèmes de gestion des réseaux informatiques et de télécommunications.
- L'alimentation des ordinateurs.
- Les entrées et sorties du ou des onduleurs.

Les parafoudres choisis devront être coordonnés aux parafoudres de tête de réseaux définis dans cette Étude Technique.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	17/22

17 ZONE DE RESTRICTION PHYSIQUE

- Un affichage du type : « **Zone de restriction totale en cas d'orage** », doit être visible :
 - Aux accès des toitures des bâtiments.
 - En toitures.

Ces zones de restriction doivent être notifiées dans le règlement interne.

La restriction de ces zones doit être portée à la connaissance de tout le personnel de l'entreprise ainsi qu'aux personnes extérieures.

18 PROCÉDURE ET RECOMMANDATIONS EN CAS D'ORAGE

L'Étude Technique recommande qu'une procédure en cas d'épisode orageux soit mise en place :

- **Aucune intervention ou maintenance ne doit être réalisée à l'extérieur et en toitures des bâtiments.**
- Aucune personne à l'extérieur des bâtiments.
 - Les personnes seront protégées à l'intérieur des bâtiments.
- L'Étude Technique recommande que les activités utilisant des appareils électriques soient limitées en cas d'orage avéré et en cours à proximité et sur le site.

De plus, **une procédure est à mettre en place après toutes périodes orageuses** afin de contrôler l'état des protections en place:

- État des parafoudres (voir chapitre « Description de la maintenance »)

De plus et afin d'optimiser cette procédure l'Étude Technique recommande un abonnement au service « Météorage ». Ce service permettra de prévenir le risque de foudre sur le site et de prendre les dispositions correspondantes.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	18/22

19 VÉRIFICATIONS ET MAINTENANCE

19.1 Description des vérifications

Tous les Systèmes de Protection Foudre mis en œuvre sur le site doivent être inspectés périodiquement après l'achèvement de leur installation.

Le but de cette inspection est de s'assurer que les Systèmes de Protection Foudre mis en place sont toujours fonctionnels et conformes aux normes en vigueur lors de leur installation.

L'intervalle des vérifications est de :

- 6 mois après la réalisation des installations
- 1 année pour la vérification visuelle
- 2 années pour la vérification complète

Les Systèmes de Protection Foudre doivent être systématiquement vérifiés après :

- L'achèvement de la mise en place des protections selon l'Étude Technique.
- Toute modification d'une structure ou bâtiment du site.
- Tout impact de foudre connu sur l'un des bâtiments ou structure de ce site.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	19/22

19.2 Méthode de la vérification visuelle

Cette vérification est à réaliser chaque année.

La vérification visuelle à l'extérieur des bâtiments et structures concernés est décrite par le contrôle des éléments suivants :

- Aucun dommage relatif à la foudre n'est relevé ;
- Les déclarations de conformité des composants des protections contre la foudre,
 - Ceci n'est valable que pour la vérification initiale ou lors des modifications survenues pour les protections foudre ;
 - Ainsi, dans le cadre de la vérification initiale l'installateur devra justifier des conformités des éléments et composant mis en œuvre.
- Aucune pièce n'a été détériorée par la corrosion ;
- L'indicateur de fin de vie des dispositifs des parafoudres est correct ;
- La distance de 50 cm des câblages des parafoudres est respectée ;
- La distance de 10 m maximum entre 2 parafoudres est respectée ;
- La coordination entre les parafoudres ;
- Les résultats des opérations de maintenance sont contrôlés et consignés.

Après cette vérification le vérificateur doit renseigner le carnet de bord.

19.3 Méthode de la vérification complète

Cette vérification est à réaliser tous les 2 ans.

La vérification complète reprend les éléments à vérifier lors d'une vérification visuelle : voir chapitre précédent.

Ces éléments sont à compléter par les vérifications suivantes :

- La continuité électrique des conducteurs.

Après cette vérification le vérificateur doit renseigner le carnet de bord.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	20/22

19.4 Description de la maintenance

Tout défaut constaté dans le système de protection foudre est à consigner dans le carnet de bord. Les défauts devront être corrigés dans les meilleurs délais.

La maintenance des protections contre la foudre peut se baser sur les éléments suivants.

- Les parafoudres devront être remplacés dès que leurs voyants d'état passent au rouge.
 - Un contrôle des voyants des parafoudres peut être mis en place par le service maintenance en dehors des périodes des vérifications préconisées par l'arrêté en vigueur.
- Les déconnecteurs des parafoudres devront être remplacés dès que leurs témoins d'état passent et deviennent visibles.
 - Un contrôle des témoins d'état des déconnecteurs des parafoudres peut être mis en place par le service maintenance en dehors des périodes des vérifications préconisées par l'arrêté en vigueur.
- L'état des liaisons équipotentielles.
 - Un contrôle de l'état des liaisons peut être mis en place par le service maintenance en dehors des périodes des vérifications, soit :
 - État des fixations
 - Présence de corrosion
 - Contrôle des continuités en cas de modifications ou de changement des infrastructures du site.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	21/22

20 ANNEXES

20.1 Mises à la terre et en équipotentialité des éléments intérieurs

Les matériaux recommandés pour les liaisons équipotentialles avec la terre sont :

- 1) Mise à la terre des barres d'équipotentialité ou entre les barres d'équipotentialité et la terre :
 - **16 mm²** si l'installateur choisit du **cuivre**.
 - **22 mm²** minimum si l'installateur choisit de l'**aluminium**.
- 2) Pour les interconnexions entre les éléments métalliques internes et la borne d'équipotentialité:
 - **6 mm²** si l'installateur choisit du **cuivre**.
 - **8 mm²** minimum si l'installateur choisit de l'**aluminium**.

20.2 Textes et Normes à respecter

La fourniture et le montage sur site sont réalisés conformément aux éléments suivants.

- Textes réglementaires (lois, décrets, arrêtés, circulaires et notes)
- Textes normatifs (normes françaises homologuées) en vigueur
- Règles de l'art de la profession (en particulier guides et publications de l'UTE)

Les matériaux et matériels utilisés sont neufs et conformes aux prescriptions des normes harmonisées ou à défaut des normes françaises homologuées les concernant.

En particulier, il est tenu compte, sans que cette liste soit exhaustive, des éléments suivants.

- L'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées,
- La norme EN 62305-1: Protection contre la foudre. Partie 1: Principes généraux ; 2012;
- La norme EN 62305-2: Protection contre la foudre. Partie 2: Evaluation des risques, 2012.
- La norme EN 62305-3: Protection contre la foudre. Partie 3: Dommages physiques à des structures et des risques humains, 2012.
- La norme EN 62305-4: Protection contre la foudre. Partie 4: Systèmes électriques et électroniques au sein des structures, 2012.
- Les normes de la série EN 6164 relatives aux parafoudres basse tension
- Les normes de la série NF EN 62561-1 à 8,
- La norme NF EN 62793,
- Le guide UTE 15-443, aout 2004, relatif à la protection des installations électriques basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres
- La norme NF C 15-100 et le guide UTE C 15-500 relatives aux installations électriques à basse tension.
- La spécification technique CLC/TS 50539-12 en vigueur relative Parafoudres basse tension - Parafoudres pour applications spécifiques incluant le courant continu - Partie 12: Principes de choix et d'application - Parafoudres connectés aux installations photovoltaïques.
- Le guide pratique UTE C 15-712-1 en vigueur relatif aux installations photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	ET	23/03/2023	ET2301ZIE	1.0	22/22

ETUDE TECHNIQUE Foudre

Notice de Vérification et de Maintenance

Pour le projet de construction du
SITE LOGISTIQUE
ZIEGLER
ZAC des LONGCHAMPS 2,
Rue des Longchamps
14400 SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES

Référence de l'Emetteur	Porteur du projet
Thierry OLIVIER Ingénieur Génie Electrique SYNELIOS 38 rue d'Hastings 14000 CAEN thierry.olivier@synelios.fr	SCI THEIX Avenue Konrad Adenauer 59435 RONCQ Contact : Le coordinateur du projet LID Ingénierie Sebastien FAULIN

Référence document	Date de délivrance	Nature	Rédaction
NO2301ZIE	23/03/2023	V1.0	T. OLIVIER
		VISA	

SYNELIOS est titulaire de l'attestation de conformité :

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>HISTORIQUE DU DOCUMENT</u>	<u>3</u>
<u>2</u>	<u>GLOSSAIRE : ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS</u>	<u>3</u>
<u>3</u>	<u>OBJET ET DESCRIPTION DU DOCUMENT</u>	<u>3</u>
<u>4</u>	<u>SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE TECHNIQUE</u>	<u>4</u>
4.1	Tableau des résultats de l'Étude Technique	4
<u>5</u>	<u>INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE PROTECTIONS Foudre</u>	<u>5</u>
5.1	Plan de localisation des protections par parafoudres.	5
5.2	Caractéristiques des parafoudres de Type 1+2 pour le local TGBT	6
5.3	Protection par parafoudres de type 2 (ou type 3)	6
5.4	Éléments complémentaires pour la vérification des parafoudres	7
5.5	Protection des réseaux de télécommunications (TBT).	7
5.6	ENREGISTREMENT DES ÉVÉNEMENTS DUS À LA Foudre POUR	8
<u>6</u>	<u>INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE</u>	<u>8</u>
<u>7</u>	<u>LIAISONS ÉQUIPOTENTIELLES AVEC LA TERRE</u>	<u>9</u>
7.1	Liaisons équipotentielles du bâtiment	9
7.2	Liaisons équipotentielles des éléments en toiture et en façade du bâtiment	9
<u>8</u>	<u>VÉRIFICATIONS ET MAINTENANCES</u>	<u>10</u>
8.1	Description de la maintenance	11
8.2	Méthode de la vérification visuelle	12
8.3	Méthode de la vérification complète	13
8.4	Fiches (notices) des vérifications pour chaque bâtiment	13
8.4.1	Les parafoudres.....	14
8.4.2	Les liaisons équipotentielles.....	14
<u>9</u>	<u>TEXTES ET NORMES À RESPECTER</u>	<u>15</u>

1 Historique du document

Révision	Date	Nature	Rédaction
V1.0	23/03/2023	Version applicable	T. OLIVIER

2 Glossaire : Abréviations et définitions

Abréviation	Définition
ARF	Analyse du Risque Foudre
ET	Etude Technique Foudre
EIPS	Eléments Importants Pour la Sécurité
ERP	Etablissement Recevant du Public
PDA	Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage
SPF	Système de Protection Foudre

3 OBJET ET DESCRIPTION DU DOCUMENT

Ce document est la « Notice de Vérification et de Maintenance » de l'Étude Technique Foudre de l'entrepôt logistique dans la ZAC de SAINT-MARTIN-DES ENTRÉES (14400).

La notice vérification est en référence à l'Étude Technique **ET2303ZIE** réalisée par SYNELIOS
Ce document permettra de préparer la vérification et la maintenance des installations foudre du site.

4 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE TECHNIQUE

4.1 Tableau des résultats de l'Étude Technique

La synthèse des résultats de l'Étude Technique Foudre est présentée dans le tableau ci-dessous :

Structures à protéger	<u>Protection primaire</u>	<u>Protection secondaire (par parafoudre)</u>	Liaisons équipotentielle avec la terre
Bâtiment principal	Sans obligation de protection de type paratonnerre.	1 parafoudre Type 1+2, pour l'AGBT. 2 parafoudres Type 2 pour SSI.	-Entre les terres des bâtiments. -Entre les parties métalliques à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments. -Des chemins des câbles et équipement métalliques en toiture.
Bureaux		1 parafoudre Type 1+2, pour le TD. 2 parafoudres Type 2 (si nécessaire) pour le SSI et la baie de brassage. Parafoudres Type 1+2 TBT lignes SSI et appel des secours (si métalliques)	
Atelier		1 parafoudre Type 1+2, pour le TD.	
Installation photovoltaïque		1 parafoudre Type 1+2, sur les lignes entrantes dans le bâtiment.	
Pour l'ensemble du site	<u>Mesures de prévention et de précautions pour tous les bâtiments</u>		
	-Aucun élément électrique ne doit être présent en toiture sans protection. -Notification des zones de restriction en période orageuse. -Mise en place de procédures en période orageuse. -Recommandation de l'utilisation du service « Météorage ».		

5 INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE PROTECTIONS Foudre

5.1 Plan de localisation des protections par parafoudres.

Les extraits du plan en cours de projet du site ci-dessous permettent d'estimer la position des parafoudres spécifiés dans les paragraphes suivants. Elles pourront varier en fonction des placements de l'AGBT, du TGBT et des localisations réelles des entrées/sorties des lignes électriques.

Légende :



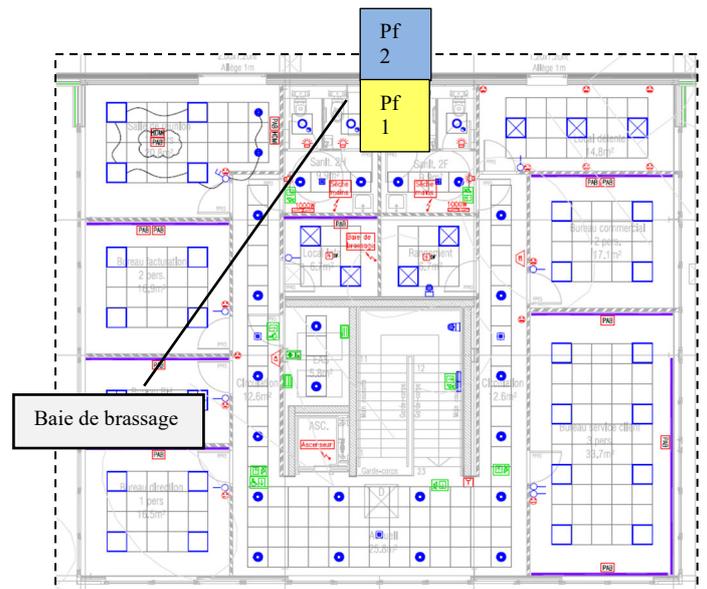
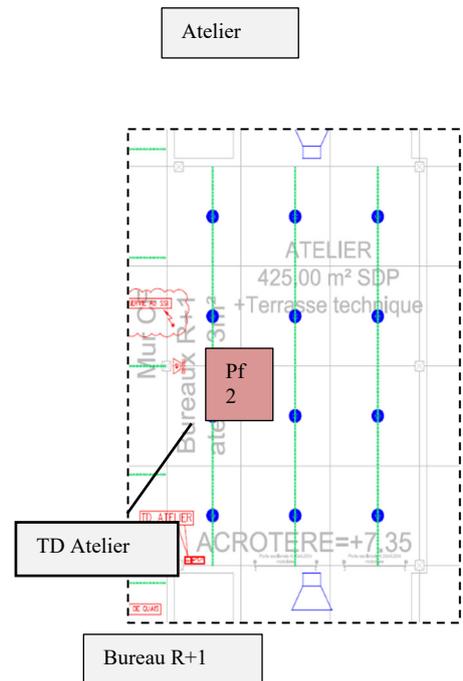
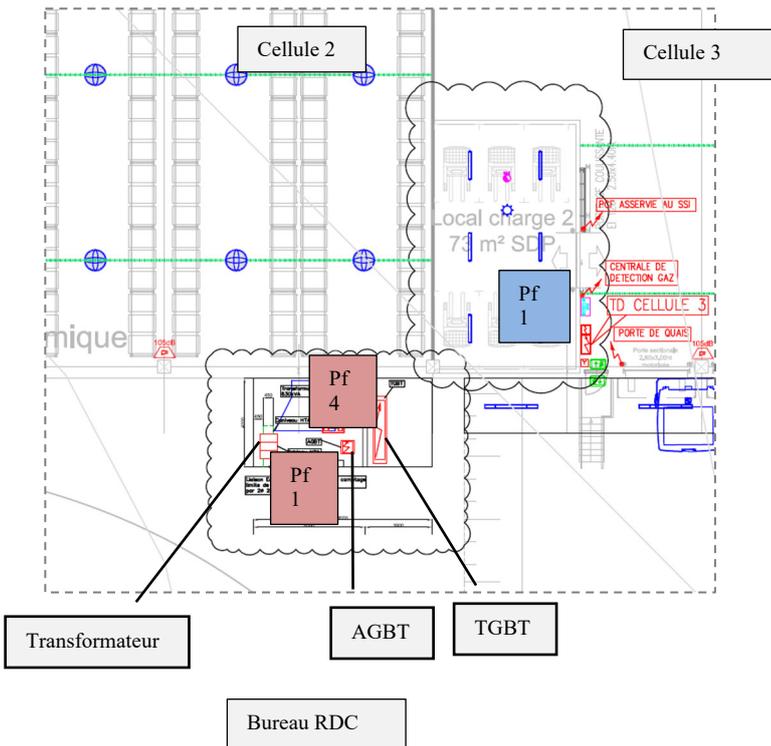
Parafoudres T1+T2



Parafoudres T2



Parafoudres télécommunication (TBT n°1)



5.2 Caractéristiques des parafoudres de Type 1+2 pour le local TGBT

Les caractéristiques des parafoudres de Type 1+2 sont les suivantes:

Parafoudre		Protection associée au parafoudre	
Type	T1+T2	Montage	Amont, (avant le parafoudre) En série.
Réseau (à confirmer)	Trétra; TNC (à confirmer)		
Un	230 V AC	Technologie	Fusibles ou selon les données du constructeur du parafoudre.
Uc (minimum)	253 V AC	Report d'état	Oui
Imp (10/350)*	≥ 12,5 kA*	I fusion, courant de tenue au choc du fusible (Application de la note QUALIFOUDRE N°2)	≥ Iimp calculé dans l'ET soit : .
In (8/20)	10 kA		
Up** sous In	≤ 1,5 kV**		
Report fin de vie	Oui		
Technologie	En coordination avec le parafoudre d'entrée ligne réseau du site		
Norme de conformité	NF EN 61 643-11 en vigueur		

5.3 Protection par parafoudres de type 2 (ou type 3)

Les parafoudres de type 2 (ou type 3) sont installés en fonction de l'emplacement des parafoudres de Type 1+2 et du niveau Up annoncé dans le tableau ci-dessus. Ils doivent protéger les éléments de maîtrise des risques du site:

- **Systèmes de sécurité du site soit 1 parafoudre pour la protection de :**
 - l'autocommutateur (baie de télécommunications)
 - la centrale de détection d'incendie
 - La détection gaz

Les caractéristiques des parafoudres sont les suivantes:

Parafoudre		Protection parafoudre	
Type	T2 (ou T3)	Montage	Amont, (avant le parafoudre) En série, de chaque varistance
Réseau	Mono TT (à confirmer),		
Un (phase neutre)	230V AC	Protection	Par fusibles
Uc (minimum)	253 V AC	Protection	A voyant mécanique
In (8/20)	5 kA (minimum)	Report d'état	Oui
Up sous In	≤ 1,2kV*	Type	Agl/gG
Report fin de vie	Oui	I fusion	I protection du parafoudre
Technologie	En coordination avec le parafoudre d'entrée du réseau électrique.		

5.4 Éléments complémentaires pour la vérification des parafoudres

- Les longueurs de câblage sont conformes aux 50 cm préconisés.
- La coordination entre les parafoudres doit être respectée.
- La distance de 10 m entre les parafoudres est respectée.
- Les parafoudres sont conformes aux normes série EN 61643.
- Les parafoudres sont coordonnés.
- Le nombre de parafoudres est conforme à l'évolution des réseaux électriques et en fonction de leur distribution dans les bâtiments.

5.5 Protection des réseaux de télécommunications (TBT).

A la date de ce document, le nombre de paires de lignes de communications en cuivre n'est pas connu.

Le nombre total des lignes à protéger, si elles sont métalliques (en cuivre), sera à définir dès que des précisions seront apportées par le gestionnaire du projet. Aussi en attendant, l'Étude Technique prévoit les protections suivantes en fonction du type de ligne.

- Lignes de type T0 (en cuivre) pour au moins les lignes suivantes :
 - **La télétransmission d'alarme de la centrale de sécurité incendie vers les surveillances à distance**
 - **La télétransmission d'alarme du sprinkler.**
 - **La ligne d'appel des secours d'urgence.**

1 parafoudre par paire	
Type	1+2
Un	170 V DC
Uc (min)	204 V DC
Imp (10/350)	1 kA
In (8/20)	1 kA
Up sous total (8/20)	≤ 200 V
Service à supporter	T0

- Lignes de type ADSL (en cuivre) pour au moins les lignes suivantes :
 - **La télétransmission d'alarme de la centrale de sécurité incendie vers les surveillances à distance**
 - **La télétransmission d'alarme du sprinkler.**
 - **La ligne d'appel des secours d'urgence.**

1 parafoudre par paire	
Type	1+2
Un	120v
Uc (min)	144 V DC
Imp (10/350)	1 kA
In (8/20)	1 kA
Up sous total (8/20)	≤ 200 V
Service à supporter	ADSL

Autre système de communication pour la sécurité: la communication avec les secours (Pompiers) peut aussi être réalisée par le réseau téléphonique GSM : ce système n'a pas besoin de protection particulière.

Les lignes de communication en fibre optique ne nécessiteront pas de protection par parafoudre.

5.6 ENREGISTREMENT DES ÉVÉNEMENTS DUS À LA FOUDRE POUR

Le compteur devra avoir les caractéristiques suivantes.

Plages de détections (Ondes)	8/20 μ s et 10/350 μ s
Seuil minimum de déclenchement	1 kA (onde 8/20 μ s)
Affichage	Horodater les incréments Visible pour les vérifications
Conformité	NF EN 62561-6 en vigueur

6 Installation photovoltaïque

Les éléments de l'installation photovoltaïque en toiture afin qu'ils ne soient pas un vecteur de courant de foudre à l'intérieur de bâtiment doivent remplir les conditions suivantes.

- Les câblages en courant continu (DC = Direct Courant) des panneaux photovoltaïques devront avoir des **boucles d'induction les plus faibles possibles**. Ils devront respecter les contraintes du guide technique UTE C 15712-1 en vigueur.
- Les câbles électriques DC et/ou AC (Alternatif Courant) doivent cheminer en toiture dans des **chemins de câble métalliques capotés** reliés en liaison équipotentielle à la terre du bâtiment par un conducteur de **16mm² minimum** en cuivre (ou équivalent).
- Les câbles électriques DC et/ou AC (Alternatif Courant) doivent pénétrer dans le bâtiment par des **chemins de câble métalliques capotés ou des gaines métalliques** reliés en liaison équipotentielle avec la terre du bâtiment par un conducteur de **16mm² minimum** en cuivre (ou équivalent).
- Des **parafoudres de Type 1+2 sur les lignes AC et DC, pénétrantes** dans le bâtiment, seront à prévoir selon les contraintes du guide technique UTE C 15 712-1, et la spécification technique CLC/TS 50539-12 en vigueur en fonction des caractéristiques de l'installation photovoltaïque. Celles-ci ne sont pas connue à la date de cette Étude Technique (ET). Aussi la mise à jour de cette ET, dès que ces caractéristiques seront connues, sera nécessaire.

7 Liaisons équipotentielles avec la terre

7.1 Liaisons équipotentielles du bâtiment

Toutes les mises à la terre électriques du bâtiment doivent être en **liaison équipotentielle** au niveau du sol.

Les éléments ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive, sont concernés.

- **Les canalisations métalliques entrantes et sortantes.**
- **Les RIA.**
- **Coffrets métalliques d'appareils électriques.**

Pour les raccordements l'installateur devra impérativement choisir les matériaux de raccordement parmi la liste présente en annexe de ce document (chapitre « Mises à la terre et en équipotentialité des éléments intérieurs »).

Les raccordements des mises à la terre déjà en place peuvent être conservés.

7.2 Liaisons équipotentielles des éléments en toiture et en façade du bâtiment

Les éléments présents en toiture qui sont **positionnés à une distance inférieure à la distance de séparation** des descentes devront être reliés aux descentes les plus proches.

Les éléments ci-dessous sont concernés.

- **Les gardes corps.**
- **Les échelles.**
- **Les crinolines.**
- **Les bardages métalliques.**
- **Chemins des câbles**
 - Ils doivent être écrantés.
- **Canalisations, cheminées, évènements métalliques entrants et sortants des bâtiments.**
- **Conduits métalliques d'aération et de ventilation entrants et sortants du bâtiment.**
- **Coffrets métalliques d'appareils électriques.**
- **Les chemins des câbles.**

Pour les raccordements des éléments énoncés ci-dessus, l'installateur devra impérativement choisir les matériaux de raccordement parmi la liste de la norme NF EN 62561-2 tableau 1.

Aucune antenne de réception ou radiocommunication, non protégée, ne doit être présente sur le bâtiment.

Les liaisons métalliques fixes et durables déjà en place, d'une épaisseur supérieure ou égale à 0,5 mm, peuvent être utilisées pour les raccordements en liaisons équipotentielles ci-dessus.

8 VÉRIFICATIONS ET MAINTENANCES

Tous les Systèmes de Protection Foudre mis en œuvre sur le site doivent être inspectés périodiquement après l'achèvement de leur installation.

Le but de cette inspection est de s'assurer que les Systèmes de Protection Foudre mis en place sont toujours fonctionnels et conformes aux normes en vigueur lors de leur installation.

L'intervalle des vérifications est de :

- 6 mois après la réalisation des installations
- 1 année pour la vérification visuelle ou après impact des systèmes de protections contre la foudre.
- 2 années pour la vérification complète

Les Systèmes de Protection Foudre doivent être systématiquement vérifiés après,

- l'achèvement de la mise en place des protections selon l'Étude Technique.
- toute modification d'une structure ou bâtiment du site.
- tout impact de foudre connu sur l'un des bâtiments ou structure de ce site.

8.1 Description de la maintenance

Tout défaut constaté dans le système de protection foudre est à consigner dans le carnet de bord. Les défauts devront être corrigés dans les meilleurs délais.

La maintenance des protections contre la foudre peut se baser sur les éléments suivants :

- Les parafoudres devront être remplacés dès que leurs voyants d'état passent au rouge :
 - Un contrôle des voyants des parafoudres peut être mise en place par le service maintenance en dehors des périodes des vérifications préconisées par l'arrêté en vigueur.
- Les déconnecteurs des parafoudres devront être remplacés dès que leurs témoins d'état passent et deviennent visibles :
 - Un contrôle des témoins d'état des de connecteurs des parafoudres peut être mis en place par le service maintenance en dehors des périodes des vérifications préconisées par l'arrêté en vigueur.
- L'état des liaisons équipotentielles :
 - Un contrôle de l'état des liaisons peut être mis en place par le service maintenance en dehors des périodes des vérifications, soit :
 - État des fixations,
 - Présence de corrosion,
 - Contrôle des continuités en en cas de modifications ou de changement des infrastructures du site.
- Les zones de restriction physique en cas d'orage sont-elles en place :
 - Un contrôle des affichages :
 - aux accès des toitures des bâtiments.
 - à proximité des descentes et des mises à la terre des paratonnerres

Ces zones de restriction doivent être notifiées dans le règlement interne. La restriction de ces zones doit être portée à la connaissance de tout le personnel de l'entreprise ainsi qu'aux personnes extérieures.

8.2 Méthode de la vérification visuelle

Cette vérification est à réaliser chaque année ou après impact des systèmes de protections contre la foudre.

La vérification visuelle à l'extérieur des bâtiments et structures concernés est décrite par le contrôle des éléments suivants :

- Aucune extension dommage relatif à la foudre n'est relevée ;
- Aucune extension ou modification de la structure protégée ne requiert l'application de mesures complémentaires de protection contre la foudre.
- La continuité électrique des conducteurs visibles est correcte ;
- Les protections mécaniques des descentes sont toujours en place ;
- Le niveau de la corrosion, particulièrement au niveau du sol, est correct ;
- Les déclarations de conformité des composants des protections foudre,
 - Ceci n'est valable que pour la vérification initiale ou lors des modifications survenues pour les protections foudre ;
 - Ainsi, dans le cadre de la vérification initiale l'installateur devra justifier des conformités des éléments et composant mis en œuvre.
- Toutes les fixations des composants et toutes les protections mécaniques sont en bon état ;
- Aucune pièce n'a été détériorée par la corrosion ;
- La distance de séparation est respectée ; le nombre de liaisons équipotentielles est suffisant et leur état est correct ;
- L'indicateur de fin de vie des dispositifs des parafoudres est correct ;
- La distance de 50 cm des câblages des parafoudres est respectée ;
- La distance de 10 m maximum entre 2 parafoudres est respectée ;
- La coordination entre les parafoudres est respectée.
- Les résultats des opérations de maintenance sont contrôlés et consignés.

Après cette vérification le vérificateur doit renseigner le carnet de bord.

ENTREPRISE	DOCUMENT	DATE	REFERENCE	REVISION	PAGE
SYNELIOS	NOTICE	23/03/2023	NO2301ZIE	1.0	12/15

8.3 Méthode de la vérification complète

Cette vérification est à réaliser tous les 2 ans.

La vérification complète reprend les éléments à vérifier lors d'une vérification visuelle : voir chapitre précédent.

Ces éléments sont à compléter par les vérifications suivantes.

- La continuité électrique des conducteurs.

Après cette vérification le vérificateur doit renseigner le carnet de bord.

8.4 Fiches (notices) des vérifications pour chaque bâtiment

Les fiches de vérifications pour chaque bâtiment sont présentes en annexe.

- Les parafoudres
- Liaisons équipotentielles

8.4.1 LES PARAFODRES

N°	Structure	Type	Marque (Synchro)	Uc (V)	Imp (kA)	In (kA)	Up (kV)	Protection	Visibilité	Etat	Câblage	Connexions	Liaison terre	Commentaires
Parafoudres Type 1+ 2														
1	Local AGCP			253	12,5	10	2							
2	Atelier			253	12,5	10	2							
3	Bureaux			253	12,5	10	2							
4	Photovoltaïque			253	12,5	10	2							
5	Cellules 4			253	12,5	10	2							
				253	12,5	10	2							
				253	12,5	10	2							
Parafoudres Type 2														
1	Autocommutateur			253		5	1,2							
	Autocommutateur			253		5	1,2							
2	la centrale de détection d'incendie			253		5	1,2							
Parafoudre Télécom (n°1) T0														
11	Autocommutateur				1	1								
12	Système de sécurité incendie				1	1								
13	Sprinkler				1	1								
Parafoudres Télécom (n°1) ADSL														
14	Autocommutateur				1	1								
15	Système de sécurité incendie				1	1								
16	Système d'extinction automatique				1	1								

C : Conforme NC : Non conforme SO : Sans Objet AS : Avis suspendu Autres : Travaux à réaliser

8.4.2 LES LIAISONS ÉQUIPOTENTIELLES.

N°	En toitures et facades	Type	Section	Corrosion	Serrage	Mesure avec la terre	Protection	En liaison avec	Commentaires
1	Gardes corps								
2	Echelles								
3	Crinolines								
4	Bardages métalliques								
5	Auvents								
6	Chemins des câbles								
7	Cheminées								
8	Canalisations événements								
9	Carcasses coffrite sappareils								
10	Autres								
N°	Extérieurs des bâtiments	Type	Section	Corrosion	Serrage	Mesure avec la terre	Protection	En liaison avec	Commentaires
1	Bâtiments entre eux								
2	Chemins des câbles.								
3	Canalisations entrantes								
4	Canalisations entrantes								
5	Canalisations sprinklers								
6	Canalisations RIA.								
7	Canalisations gaz (si métalliques)								
8	Carcasses et coffret métalliques appareils								
N°	Intérieurs des bâtiments	Type	Section	Corrosion	Serrage	Mesure avec la terre	Protection	En liaison avec	Commentaires
1	Canalisations métalliques entrantes								
2	Chemins des câbles								
3	Carcasses appareils								

C : Conform NC : Non conforme SO : Sans Objet AS : Avis suspendu Autres : Travaux à réaliser

9 Textes et Normes à respecter

La fourniture et le montage sur site sont réalisés conformément aux,

- textes réglementaires (lois, décrets, arrêtés, circulaires et notes)
- textes normatifs (normes françaises homologuées) en vigueur
- règles de l'art de la profession (en particulier guides et publications de l'UTE)

Les matériaux et matériels utilisés sont neufs et conformes aux prescriptions des normes harmonisées ou à défaut des normes françaises homologuées les concernant.

En particulier, il est tenu compte, sans que cette liste soit exhaustive, des éléments suivants.

- L'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées,
- La norme EN 62305-1: Protection contre la foudre. Partie 1: Principes généraux ; 2012;
- La norme EN 62305-2: Protection contre la foudre. Partie 2: Evaluation des risques, 2012.
- La norme EN 62305-3: Protection contre la foudre. Partie 3: Dommages physiques à des structures et des risques humains, 2012.
- La norme EN 62305-4: Protection contre la foudre. Partie 4: Systèmes électriques et électroniques au sein des structures, 2012.
- Les normes de la série EN 6164 relatives aux parafoudres basse tension
- Les normes de la série NF EN 62561-1 à 8,
- La norme NF EN 62793,
- Le guide UTE 15-443, août 2004, relatif à la protection des installations électriques basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres
- La norme NF C 15-100 et le guide UTE C 15-500 relatives aux installations électriques à basse tension.
- La spécification technique CLC/TS 50539-12 en vigueur relative Parafoudres basse tension - Parafoudres pour applications spécifiques incluant le courant continu - Partie 12: Principes de choix et d'application - Parafoudres connectés aux installations photovoltaïques.
- Le guide pratique UTE C 15-712-1 en vigueur relatif aux installations photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution

CARNET DE BORD
de l'Etude Technique foudre
pour le,
SITE LOGISTIQUE
ZIEGLER
ZAC des LONGCHAMPS 2,
Rue des Longchamps
14400 SAINT-MARTIN-DES-ENTRÉES

Référence de l'Emetteur	Porteur du projet
Thierry OLIVIER Ingénieur Génie Electrique SYNELIOS 38 rue d'Hastings 14000 CAEN thierry.olivier@synelios.fr	SCI THEIX Avenue Konrad Adenauer 59435 RONCQ Contact : Le coordinateur du projet LID Ingénierie Sebastien FAULIN

Référence document	Date de délivrance	Nature	Rédaction
CB2301ZIE	23/03/2023	V1.0	T. OLIVIER
		VISA	

SYNELIOS est titulaire de l'attestation de conformité :

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>OBJET ET DESCRIPTION DU DOCUMENT</u>	<u>2</u>
1.1	Responsable de la surveillance des installations	2
<u>2</u>	<u>HISTORIQUE DES ACTIONS POUR LA PROTECTION CONTRE LA Foudre</u>	<u>2</u>
2.1	Registre des vérifications réglementaires périodiques	3
2.2	Enregistrement des agressions de la foudre sur le site	4
2.3	Modifications et opérations de maintenance des installations de protection contre la foudre	4

1 **OBJET ET DESCRIPTION DU DOCUMENT**

Ce document est le **Carnet de Bord** de l'Étude Technique Foudre pour le projet de SITE LOGISTIQUE 31 rue de l'Industrie 76120 LE GRAND QUEVILLY.

Ce « Carnet de Bord » permet de suivre et de surveiller les installations de protection foudre mises en place suite à l'Étude Technique de SYNELIOS.

1.1 **Responsable de la surveillance des installations**

Le responsable du site.

2 **HISTORIQUE DES ACTIONS POUR LA PROTECTION CONTRE LA Foudre**

NATURE	Rédaction	Rédacteur	Date
En référence à, <ul style="list-style-type: none"> • L'Étude Technique Foudre ET2303ZIEV1.0 • La Notice de Vérification NO2303ZIEV1.0 	SYNELIOS	M. OLIVIER	23/03/2023

2.2 Enregistrement des agressions de la foudre sur le site

* : Rayer les mentions inutiles

Date :	Secteur ou équipement concerné	Nature de la constatation	Conséquence de l'agression Foudre	Notifié par
		Visuel – Relevé de compteur PDA – Interruption de Service - Autre		
		Visuel – Relevé de compteur PDA – Interruption de Service - Autre		
		Visuel – Relevé de compteur PDA – Interruption de Service - Autre		
		Visuel – Relevé de compteur PDA – Interruption de Service - Autre		
		Visuel – Relevé de compteur PDA – Interruption de Service - Autre		

2.3 Modifications et opérations de maintenance des installations de protection contre la foudre

Date	Secteur ou équipement concerné	Type d'opération	Motivation de l'opération	Demandé par : Nom/Visa

Annexe A9 Note d'attestation de "non effondrement en chaîne"

ARCHITECTE	✉	☎
CONTROLE	✉	☎
ENTREPRISE	✉	☎

Maître d'ouvrage : ZIEGLER

ZA DES LONGCHAMPS 2
14 400 Saint Martin Des Entrées

Commune de BAYEUX

Maître d'oeuvre : LID-INGENIERIE

35 rue du docteur Opois
14780 Lion Sur Mer



Construction d'une plateforme Logistique et d'une Messagerie

Note d'attestation de "non effondrement en chaîne"

IMPORTANT : Ce plan n'exclut pas l'utilisation des plans d'Architecte.

∅	20/02/2023	PREMIERE EDITION						S.SIMULA
Ind.	Date	NATURE DES MODIFICATIONS				Dessinateur	Ingénieur d'aff.	

	BETREC www.betrec.com betrec@betrec.com	Dimensions du plan en mm #### ####	
	STRUCTURES	N°Affaire 23030	Phase PC
GRENOBLE (Siège social) 4 avenue Doyen Louis Weil - CS 10605 - 38024 GRENOBLE Cedex 1 - T : 04 76 42 17 27		Echelle: S0	
GRAND OUEST - E2C 11 rue Nina Simone - CS 73510 - 44035 NANTES Cedex 01 - T : 02 40 69 50 51		PLAN n° NC1	
ILE DE FRANCE 37-39 avenue Ledru Rollin - CS 11237 - 75570 PARIS Cedex 12 - T : 01 56 95 19 43		Ind.	
LES SAVOIE Savoie Hexapole - Rue Louis Armand - 73420 MERY - T : 04 79 35 69 75			
LOIRE - LIGNALITHE Immeuble l'Horizon - 3 rue JC Milleret - 42000 SAINT ETIENNE - T : 04 77 42 34 98			
LYON Tour Part-Dieu - 129 rue Servient - CS 63337 - 69326 LYON Cedex 03 - T : 04 72 60 00 90			
VALENCE 1 avenue de la Gare à Alixan - BP 15101 - 26958 VALENCE Cedex 9 - T : 04 75 81 51 59			
SUD 140 avenue du 12 Juillet 1998 - Bât. F - 13290 AIX-EN-PROVENCE - T : 04 80 42 22 92			

Documents constituant la note de calculs

- Objet de la note de calculs
- Hypothèses générales
- Documents de référence pour l'établissement de la présente note de calculs
- Règlements
- Hypothèses de charges
- Stabilité au feu des éléments structuraux
- Stabilité du bâtiment et principe de fonctionnement de la structure
 - Principe de la charpente bois
 - Schémas d'ensemble du projet,
 - Hypothèse concernant la répartition des efforts horizontaux
 - En fonctionnement courant
 - En situation accidentel
- Hypothèses de la note définissant « non effondrement en chaîne de la structure »

Objet de la note de calculs

L'objet de ce document est de décrire le fonctionnement de la structure pour attester du « non-effondrement » en chaîne du bâtiment.

Hypothèses générales

Le contreventement du bâtiment est assuré par des poteaux articulés en tête et encastés à leur base.

La toiture couvrant la cellule est constituée d'une charpente bois ou métallique dont les poutres sont considérées articulées au droit de leurs appuis (poteaux préfabriqués). Les liaisons de la charpente par brochage avec les poteaux béton armé préfabriqués permettent de considérer une répartition entre eux des efforts horizontaux dus au vent.

Documents de référence pour l'établissement de l'attestation

Principaux documents de référence :

- Plans de principe architecte niveau permis de construire
- Règle de construction R15.

Règlements

Principaux règlements utilisés :

- Eurocode 0 avec annexe nationale française
- Eurocode 1 Parties 1-1, 1-2, 1-3 et 1-4 avec annexes nationales françaises correspondantes
- Eurocode 2 Parties 1-1 et 1-2 avec annexes nationales françaises correspondantes
- Recommandations professionnelles FFB pour l'application de la partie 1-1 de l'Eurocode 2 (mars 2007)

Hypothèses de charges

Rappel des hypothèses de charges climatiques

:

- Neige : zone A1, altitude environ 68,00m soit $S_k = 45 \text{ daN/m}^2$
- Vent : région 2, terrain de catégorie IIIb (Zone industrielle, bocage dense ou verger) $q_{p(z)} = 58.96 \text{ daN/m}^2$
- Couverture, isolation et étanchéité = 38 daN/m^2 (à confirmer en phase exécution)
- Réseaux + divers = 10 daN/m^2 (à confirmer en phase exécution)
- Surcharge photovoltaïque = 20 daN/m^2 .

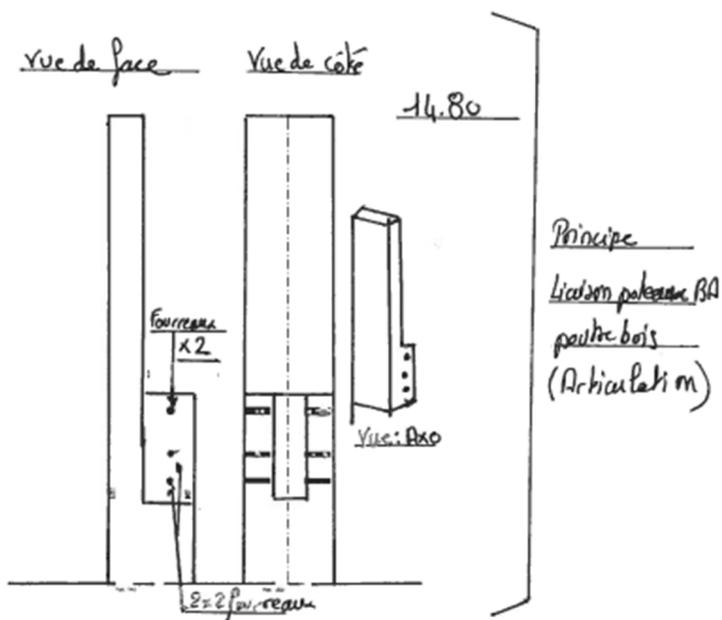
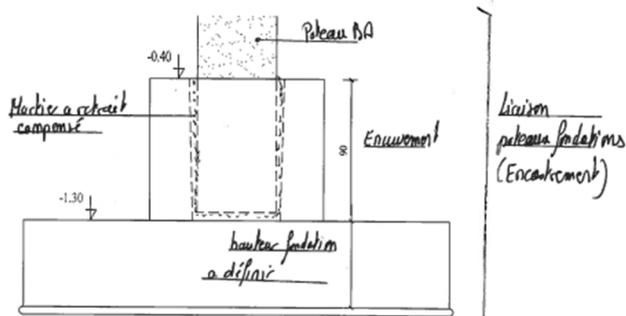
Stabilité au feu des éléments structuraux :

- Poutres bois SF = ½ h
- Panneaux bois pas de stabilité requise.
- Poteaux béton intérieurs SF = 1h
- Poteaux béton file CF ou ECT SF = 2H support des panneaux en béton ou panneaux sandwich REI 120,

Stabilité du bâtiment et fonctionnement de la structure :

➤ Principe de la charpente bois :

- La stabilité longitudinale du plan de toiture assuré par des diagonales bois disposées sous les pannes afin de ramener les efforts en tête des poteaux béton armé auto-stables.
- Les poteaux seront articulés en tête et encastres en pied, ci-dessous le principe de fixation à prévoir en tête des poteaux et en pied.



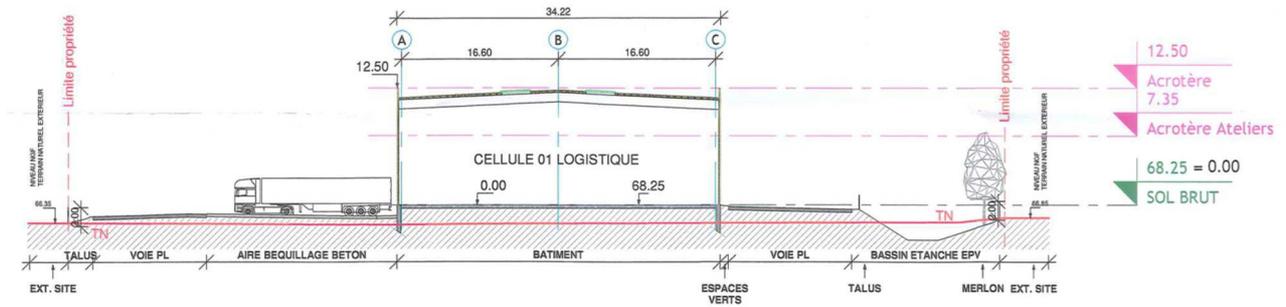
Les principes de fixations pourront évoluer sous-réserve de conserver une articulation en-tête des poteaux BA et un encastrement en pied.

Schéma en plan d'ensemble du projet

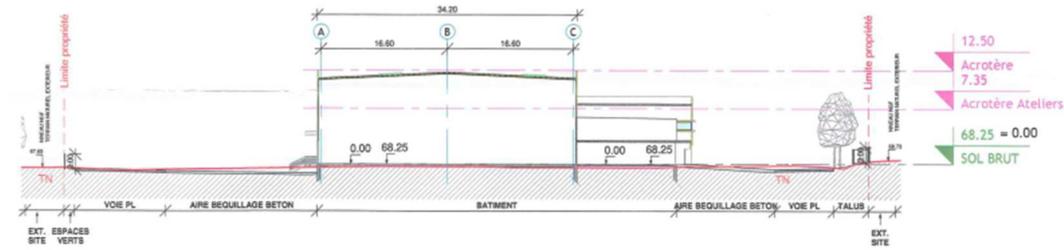
Vue en plan du projet



Coupe sur plateforme logistique



Coupe sur messagerie et bureaux



➤ **Hypothèse concernant la répartition des efforts horizontaux :**

✓ **En fonctionnement courant :**

- Les efforts horizontaux de vent sont répartis sur l'ensemble des cellules, les poteaux devront reprendre ses efforts au prorata de leur inertie.
- Tous les poteaux sont considérés comme étant isolés au sens de l'Eurocode 2 [EC2 § 5.8.5 (2)].
- Les poteaux sont considérés encastres en pied au niveau du dessus de l'encuvement et libres en tête. On a donc : $L_0 = 2 \times L$ [EC2 § 5.8.3.2 (2)].

✓ **En situation accidentelle :**

- Les poutres étant stable au feu 1H, les poteaux BA support des murs REI 120 ou écran thermique REI 120 devront être stable sous sollicitation accidentelle durant 120 min.
- A la suite des 120 minutes, si le sinistre est maîtrisé, il sera automatiquement mis en place des renforts (tirant poussant) pour descendre les efforts de vent au sol.
- Les poteaux sont considérés encastres en pied au niveau du dessus de l'encuvement et libres en tête. On a donc : $L_0 = 2 \times L$ [EC2 § 5.8.3.2 (2)].

Vous trouverez ci-dessous les tableaux pour définir les coefficients de pression pour le calcul des murs REI 120.

Poteaux libres en tête en situation accidentelle (incendie) : Vent contre AXE 1

Objet :

Etude dans le cas accidentel (incendie) où le poteau n'est plus tenu en tête par la charpente : vent perpendiculaire au voile CF2h00. Le document de référence est la partie 4 de l'Eurocode 1 (voir NF EN 1991-1-4 et l'annexe nationale).

Rappel pression dynamique de pointe : $q_p(z)$

- Région 1, valeur de base de la vitesse de référence du vent = $V_{b0} = 24$ m/s
 - Catégorie IIIb, zone urbanisée ou industrielles, bocages
 - $C_{dir} = 1$
 - $C_{season} = 1$
 - $C_s, C_d = 1$
 - Hauteur de référence = $z = 12.50$ m pour l'entreprise de l'entrepôt logistique et la Messagerie
- ⇒ D'où : $q_p(z) = 58.96$ daN/m²

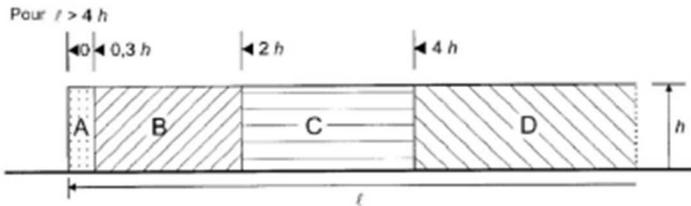
Coefficients de pression résultante : $C_{p,net}$

Taux de remplissage	Zone	A	B	C	D	
$\varphi = 1$	$l/h < 3$	2,3	1,4	1,2	1,2	
	Avec retour d'angle	$l/h = 5$	2,9	1,8	1,4	1,2
		$l/h \geq 10$	3,4	2,1	1,7	1,2
	Avec retour d'angle de longueur $\geq h^a)$	2,1	1,8	1,4	1,2	
$\varphi = 0,8$		1,2	1,2	1,2	1,2	

a) Une interpolation linéaire peut être utilisée pour les longueurs du retour d'angle comprise entre 0.0 et h

Tableau 7.9 de l'article 7.4.1
Coefficients de pression recommandés $C_{p,net}$ applicables aux murs isolés [...]

$h = z = 12.50$ m

Actions résultantes :**Hypothèse de la note définissant le « non-effondrement en chaîne de la structure » :**

- Hypothèses concernant un bâtiment classé ICPE soumis à enregistrement au titre de la rubrique 1510.
- La structure (poteaux, poutres) sera en béton armé ou en structure mixte béton/lamellé collé présentant une stabilité au feu selon les critères à remplir (voir les paragraphes précédents).
- Les dispositions constructives développées précédemment visent à ce que la ruine d'un élément (murs, toiture, poteaux, poutres, mezzanine ect..) suite à un sinistre n'entraîne pas la ruine en chaîne de la structure du bâtiment, notamment les cellules avoisinantes, ni de leurs dispositifs de compartimentage, ni l'effondrement de la structure vers la structure de la cellule en feu.
- L'hypothèse de non-effondrement en chaîne est bien respectée à travers la conception décrite précédemment, à savoir.

- Stabilité au feu :
 - Pour les poutres bois SF $\frac{1}{2} h$
 - Pour les poteaux BA SF1H ou 2H selon leur position dans le bâtiment,
 - Pour les mur CF ou écran thermique SF 2H quel que soit le matériau utilisé.
- Murs CF ou écran thermique : Conformément aux hypothèses de descente de charge, les poteaux béton ou bois supports d'écran thermique et de murs CF sont calculés auto-stables en phase sinistre (effondrement de la charpente bois). Ainsi l'effondrement de la toiture n'entraîne pas l'effondrement des murs CF et/ou écran thermique.
- Les charpentes : Les charpentes des différents volumes sont dissociées les unes des autres. Les éléments de charpente ne traversent pas les murs CF ou écran thermique, les éléments porteurs sont indépendants de part et d'autre des murs séparatifs. Ainsi l'effondrement d'un volume n'a pas d'influence sur les sollicitations de la charpente voisine.
- Les attaches : Les attaches de la charpente aux poteaux béton seront de nature « articulé ». Ainsi la rupture d'une poutre entraîne une simple rotation aux appuis sans sollicitation supplémentaire sur les poteaux bétons.
- Les façades (hors ECT et MCF) : La conception ne des façades ne favorise pas un effondrement de la structure vers l'extérieur car les façades hors ECT et MCF sont articulées en pied et tenues en tête par la charpente, en cas d'effondrement de la charpente lors d'un incendie, la façade se trouve entraînée vers l'intérieure.

- **Toutes ces hypothèses et fonctionnement devront être respectés pour assurer le « non effondrement en chaîne de la structure » lors de la phase travaux.**